

MAÎTRE ORFÈVRE, LAQUEUR & MALLETIER DEPUIS 1872

Société anonyme au capital de 26 213 977.80 euros
Siège Social : 92 Boulevard du Montparnasse
75014 Paris
R.C.S. Paris 572 230 829

Document de référence et rapport financier annuel 2015-2016



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 juillet 2016, conformément à l'article 212-13 de son règlement général, dépôt répertorié sous le n° D.16-0698. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



Des exemplaires de nos derniers rapports annuels et de leurs éventuelles actualisations sont disponibles sans frais auprès de la Société S.T.Dupont au 92, Boulevard du Montparnasse, 75014 Paris et sur son site Internet (www.st-dupont.com).

Document de référence et rapport financier annuel 2015-2016	1
1. Rapport de gestion – qui sera approuvé par l'Assemblée Générale du 6 septembre 2016.	5
1.1. Activités et faits marquants	5
1.1.1. Présentation générale	5
1.1.2. Principales dates clés	5
1.1.3. S.T.Dupont et son marché	6
1.1.4. Faits marquants 2015-2016	6
1.1.5. Evénements postérieurs à la clôture	7
1.2. Résultats des activités	7
1.2.1. Résultats consolidés de S.T.Dupont	7
1.2.2. Résultats annuels en normes françaises de S.T.Dupont S.A.	11
1.2.3. Activité des principales filiales.....	12
1.3. Gouvernement d'entreprise	13
1.3.1. Rôle et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance	13
1.3.2. Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance	13
1.3.3. Mandats et fonctions exercées par les dirigeants.....	15
1.3.4. Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux	16
1.3.5. Responsables du contrôle des comptes	20
1.4. Perspectives, stratégie et gestion des risques	21
1.4.1. Evolutions récentes et perspectives	21
1.4.2. Axes stratégiques et politique d'investissements du Groupe	22
1.4.3. Facteurs de risques.....	22
1.4.4. Assurances	29
1.5. S.T.Dupont et ses actionnaires	31
1.5.1. Informations relatives au capital et à l'actionnariat du Groupe.....	31
1.5.2. Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices	33
1.5.3. Politique en matière de dividendes	33
1.5.4. Rachat d'actions de la Société	34
1.6. Développement durable : rapport RSE	35
1.6.1. Informations sociales	35
1.6.2. Informations environnementales.....	43
1.6.3. Informations sociétales.....	48
1.6.4. Rapport Organisme Tiers Indépendant.....	50
1.7. Annexes	53
1.7.1. Tableau de résultats de S.T.Dupont S.A. des cinq derniers exercices.....	53
1.7.2. Conventions et engagements réglementés	54
1.7.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	58
1.7.4. Assemblée Générale du 6 septembre 2016: ordre du jour et projet de résolutions	62
1.7.5. Assemblée Générale Mixte du 6 septembre 2016	65
1.7.6. Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2016 ainsi que sur le rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés	68
1.7.7. Rapport du Président du Conseil de Surveillance	69
1.7.8. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de Surveillance (partie information comptable et financière)	75
1.7.9. Délégation en matière d'augmentation de capital	77
2. Comptes consolidés au 31 mars 2016	79
2.1. Comptes consolidés au 31 mars 2016.	79
1. PRINCIPES COMPTABLES	86
1.1. Base de préparation des états financiers	86
1.2. Nouvelles normes, amendements et interprétations applicables sur l'exercice	86
1.3. Normes, amendements et interprétations avec application optionnelle	86
1.4. Recours à des estimations et au jugement	86
1.5. Méthodes de consolidation	87
1.6. Date d'arrêté des comptes	87
1.7. Éliminations de consolidation	87
1.8. Transactions libellées en monnaies étrangères et conversion des états financiers	87
1.9. Instruments financiers	88
1.9.1. Couverture des risques de change	88
1.9.2. Couvertures des risques de taux d'intérêts.....	88
1.10. Secteurs opérationnels	89
1.11. Immobilisations incorporelles	89
1.12. Écarts d'acquisition (Goodwill)	90
1.13. Immobilisations corporelles	90
1.14. Contrats de location	90
1.15. Stocks et en-cours	91

1.16.	Créances clients et comptes rattachés.....	91
1.17.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	91
1.18.	Avantages du personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages.....	91
1.18.1.	Régimes de retraite.....	91
1.18.2.	Autres avantages à long terme	92
1.19.	Autres provisions.....	92
1.20.	Emprunts et dettes financières.....	93
1.21.	Constatation des produits.....	93
1.22.	Impôts sur les résultats	93
1.23.	Résultat par action	93
1.24.	Dépréciations d'actifs (pertes de valeur).....	93
1.25.	Tableau des flux de trésorerie	94
1.26.	Plan d'attribution d'actions gratuites.....	94
1.27.	Capital.....	94
1.28.	Evaluation à la juste valeur.....	94
2.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	95
3.	INFORMATION SECTORIELLE	96
3.1.	Base de préparation des états financiers.....	96
3.2.	Chiffre d'affaires par activité et zone géographique	96
3.3.	Postes du bilan.....	97
4.	TESTS DE VALEURS SUR ACTIFS IMMOBILISES	97
5.	ECARTS D'ACQUISITION	98
6.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	99
7.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100
8.	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	101
9.	ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS.....	101
10.	STOCKS ET EN COURS	102
11.	CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES.....	102
12.	AUTRES CREANCES	103
13.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	103
14.	CAPITAUX PROPRES.....	103
15.	PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS	104
16.	REGIMES D'AVANTAGES SALARIAUX OFFERTS AUX EMPLOYES	104
17.	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	108
18.	INSTRUMENTS FINANCIERS	109
19.	FOURNISSEURS	110
20.	AUTRES PASSIFS COURANTS.....	111
21.	IMPOTS SUR LES SOCIETES ET IMPOTS DIFFERES	111
22.	COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER.....	113
23.	RESULTAT PAR ACTION.....	113
24.	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	114
25.	REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS.....	115
26.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	115
27.	FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION	117
28.	EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITE.....	118
29.	CHARGES OPERATIONNELLES PAR NATURE	119
30.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES	120
31.	INSTRUMENTS DERIVES.....	120
32.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	120
2.2.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	121
3.	Comptes annuels de la société S.T.Dupont S.A.	123
3.1.	Comptes annuels au 31 mars 2016.....	123
1.	Faits Marquants 2015-2016.....	128
2.	Principes comptables	132
3.	Immobilisations incorporelles	138
4.	Immobilisations corporelles	140
5.	Immobilisations financières.....	142
6.	Stocks et en-cours	143
7.	Créances clients et comptes rattachés	143
8.	Autres créances.....	144
9.	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	144
10.	Actions auto-détenues	144
11.	Comptes de régularisation actif	145
12.	Capital social	145
13.	Primes	145
14.	Réserves et résultat de l'exercice	145

15.	Provisions pour risques et charges et passifs éventuels	146
16.	Emprunts et dettes financières.....	147
17.	Fournisseurs et comptes rattachés	147
18.	Dettes fiscales et sociales.....	148
19.	Autres dettes	148
20.	Comptes de régularisation passif.....	148
21.	Résultat financier	148
22.	Eléments exceptionnels.....	148
23.	Exposition aux risques de taux et de change	149
24.	Engagements hors bilan et obligations contractuelles.....	152
25.	Chiffres d'affaires par zone géographique	154
26.	Autres produits d'exploitation	154
27.	Impôts sur les bénéfices.....	154
28.	Éléments concernant les entreprises liées	155
29.	Effectif moyen.....	155
30.	Rémunération allouée aux organes de direction	155
31.	Événements postérieurs à la clôture	156
32.	Tableau des filiales et participations.....	157
33.	Identité de la Société consolidante.....	157
3.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	158
4.	Autres informations à caractère juridique.....	160
4.1.	Responsable du document de référence et du contrôle des comptes	160
4.1.1.	Déclaration du responsable du document de référence	160
4.1.2.	Responsable du contrôle des comptes	161
4.1.3.	Responsable de l'information financière	161
4.1.4.	Documents accessibles au public	161
4.2.	Autres informations à caractère juridique	163
4.2.1.	Histoire et évolution de la Société	163
4.2.2.	Acte constitutif et statuts	163
4.3.	Autres informations sur le capital et l'actionnariat.....	167
4.3.1.	Capital social	167
4.3.2.	Capital social	168
4.4.	Autres informations sur le gouvernement d'entreprise	169
4.4.1.	Conformité du groupe S.T.Dupont aux règles de gouvernement d'entreprise.....	169
4.4.2.	Autres informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance	169
4.4.3.	Opérations avec les parties liées	170
4.5.	Autres informations sur l'activité et l'organisation du groupe.....	171
4.5.1.	Organigramme au 30 juin 2016	171
4.5.2.	Contrats importants	173
4.6.	Autres informations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats	173
4.6.1.	Propriétés immobilières, usines et équipements	173
4.6.2.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	173
4.6.3.	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale.....	173
4.6.4.	Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts.....	173
5.	Table de concordance	174

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document de Référence :

- Les comptes consolidés et le rapport des contrôleur légaux y afférant relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2014 figurant aux pages 75 à 121 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 juillet 2014 n° D. 14-0827.
- Les comptes consolidés et le rapport des contrôleur légaux y afférant relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2015 figurant aux pages 99 à 143 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 03 août 2015 n° D. 15-0822.

1. RAPPORT DE GESTION – QUI SERA APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 SEPTEMBRE 2016.

1.1. Activités et faits marquants

1.1.1. Présentation générale

S.T.Dupont S.A. fabrique et commercialise des briquets, instruments à écrire, accessoires, maroquinerie et prêt-à-porter dans le domaine de la mode pour homme.

Les produits fabriqués ou de négoce sont distribués soit via des grossistes, soit via des filiales de distribution implantées en Europe et en Asie.

Le Groupe vend ses produits sur les 5 continents. Ses principaux marchés géographiques sont l'Asie et l'Europe mais il est également présent au Moyen Orient, aux USA et en Europe de l'Est qui constituent des opportunités de croissance

S.T.Dupont S.A. est une Société Anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé à Paris.
S.T.Dupont est cotée en Bourse sur Euronext Paris (compartiment C).

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Directoire le 29 juin 2016. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les principales composantes de la stratégie sont :

- l'innovation constante qui se traduit par de nouveaux produits sur les gammes de produits historiques (briquets et instruments d'écriture) ainsi que sur la maroquinerie et les accessoires,
- l'expansion de la distribution avec l'augmentation sélective des points de vente (« department stores » notamment)
- le renforcement des partenariats commerciaux sur les marchés stratégiques comme la Corée, les Etats-Unis ou le Moyen-Orient,
- le développement de nouveaux canaux de distribution : duty free, B2B, site marchand
- la mise en œuvre de nouveaux moyens de communication (site web, réseaux sociaux...) avec pour objectif le recrutement de nouveaux consommateurs,
- la structuration des fonctions industrielles, logistiques et supply-chain pour une amélioration du service client.

Le réseau de distribution

La distribution contrôlée représente au 31 mars 2016 environ 65 % du chiffre d'affaires produits de la Société.

La distribution non contrôlée représente le solde, soit 35 % du chiffre d'affaires produits. Elle reflète la variété des activités de la Marque : civettes, spécialistes écriture, spécialistes maroquinerie, bijouteries, spécialistes cadeaux, etc.

La distribution des produits se fait par l'intermédiaire de boutiques en propre, de boutiques franchisées, de shop in shops (SIS), de corners et de nombreux points de vente fournis par les grossistes.

Les baux des magasins en propre sont détenus par S.T.Dupont S.A. ou ses filiales à l'étranger. Le Groupe n'est jamais propriétaire des murs de boutiques, alors que les magasins franchisés, à la marque S.T.Dupont sont exploités par nos distributeurs (comme en Corée ou au Moyen Orient). Les shop-in-shops sont des points de ventes situés dans les grands magasins (« department stores »), en France et à l'étranger. Les corners, eux, sont présents dans les magasins multi-marques.

Le solde des points de vente concerne les magasins alimentés par les grossistes qui sont eux-mêmes clients de nos distributeurs exclusifs (à l'export), ou directement de nos filiales en Europe et en Asie.

Contrairement à de nombreuses sociétés du secteur du luxe, la distribution des produits de la Société est encore très dépendante de réseaux de distribution "multi marques".

1.1.2. Principales dates clés

Monsieur Simon Tissot Dupont a ouvert son premier atelier en 1872, et la Société S.T.Dupont a été créée en 1934.

L'activité initiale de la Société, la maroquinerie de luxe, s'est peu à peu diversifiée et s'est étendue aux briquets de luxe puis, à partir des années 1970, aux stylos, lunettes, parfums, cigares, montres ainsi qu'au prêt-à-porter.

1.1.3. S.T.Dupont et son marché

Étant données la spécificité et la diversité du portefeuille de produits de la marque S.T.Dupont ainsi que son positionnement sur les différents marchés, il n'y a pas de société directement comparable.

La Société estime être le premier acteur sur le marché mondial du briquet de luxe, avec une part de marché d'environ 70 %. Les principaux concurrents sont Cartier, Dunhill et Zippo.

Sur le marché mondial des instruments à écrire, Montblanc est leader avec une part de marché de 70 % (source Montblanc), la Société estime être le deuxième ou troisième acteur avec Cartier, OMAS ou Montegrappa.

Sur les autres marchés où la Société a une activité (maroquinerie, ceintures, accessoires), sa part de marché est limitée et il n'existe pas véritablement de leader.

1.1.4. Faits marquants 2015-2016

L'année 2015-2016 a été marquée par de nombreuses initiatives destinées à accroître la visibilité de la Maison :

Lancement de nouveaux produits

L'activité a été soutenue avec notamment :

- Briquets :
 - Lancement du briquet Slim 7 en avril 2015,
 - Animation catalogue avec le décor arabesque décliné en laque et orfèvre sur le Ligne 2 avec deux temps forts en avril et en septembre 2015,
 - Animation Minijet Swarovski en septembre 2015.
- Stylos :
 - Lancement du nouveau Défi Plume et Roller en juin 2015,
 - Animation Défi cuir perforé (2 couleurs de cuir noir et marron) en septembre 2015,
 - Lancement de la franchise Atelier laque sur Line D en septembre 2015.
- Maroquinerie :
 - Lancement de la ligne Defi perforé (gamme de petite et grande maroquinerie) pour compléter notre offre Defi carbone,
 - Animation couleur sur notre gamme phare D line.
- Ceintures :
 - Extension de notre offre European belts avec animation couleurs et matières,
 - Animation de nos offres classiques avec de nouveaux modèles auto reversibles et auto lock.
- Editions limitées et partenariats :
 - Lancements des éditions Rolling Stones, James Bond, Star Wars ou poursuite de l'édition McLaren pour les partenariats, et de l'édition limitée Shoot the Moon destinée aux collectionneurs,
 - De nombreux événements ont été organisés sur les marchés clés tels que la Corée, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, Hong-Kong et le Moyen-Orient pour soutenir tous ces partenariats.

Renforcement du réseau de distribution

- Sur la zone Europe :
 - Renforcement des équipes commerciales en Europe de l'Ouest pour mener à bien la politique d'expansion,
 - Mise en place d'une politique de développement de la présence et de la visibilité de la marque dans les « Department Stores », les aéroports et les Concept stores,
 - Développement des activités de cadeaux d'affaires en direct avec des sociétés prestigieuses.
- Au Japon :
 - Progression des activités Retail grâce à la fidélisation et au recrutement de nouveaux clients.
- A l'export :
 - Davidoff devient le nouveau distributeur exclusif pour S.T.Dupont aux USA à compter du 1er janvier 2016 pour permettre l'accélération du développement de ce marché à fort potentiel,
 - Signature d'un nouveau contrat de distribution avec le groupe Chaloub au Moyen-Orient.
- Création d'une équipe dédiée au développement du Travel Retail

Evolution des parités de change contre euro

A l'exception du yen qui s'est légèrement apprécié sur l'exercice 2015-16, les principales monnaies de facturation du groupe : renminbi (Chine), dollars de Hong Kong et américain ont vu leur parité évoluer défavorablement contre l'euro (tendances maintenues au cours du premier trimestre de l'exercice 2016-2017 (voir paragraphe 1.4.3.3 ; Risques de marché)).

1.1.5. Evénements postérieurs à la clôture

Le 8 juin 2016, trois conventions ont été conclues avec Bondwood Investments Limited, société ayant son siège social à Hong-Kong et filiale du groupe DCIL [Dickson Concepts International Limited] dont l'actionnaire majoritaire, Monsieur Dickson Poon, est également actionnaire majoritaire de S.T.Dupont SA. Ces conventions ont reçu l'approbation du conseil de surveillance de S.T.Dupont S.A. le 30 mai 2016.

Ces conventions, à savoir un contrat de distribution exclusive et deux contrats de licence, constituent un ensemble contractuel pour la distribution des produits S.T.Dupont S.A. en Chine, plus amplement décrit ci-dessous.

La mise en place de ces conventions répond à la nécessité de s'adapter aux changements importants intervenus sur le marché chinois au cours des 18 derniers mois et au ralentissement de l'économie chinoise observé depuis fin 2014, lequel a fortement affecté l'industrie du luxe.

Les nouvelles conventions ont vocation, à dynamiser le réseau de distribution, à rendre le marché chinois à nouveau profitable pour S.T.Dupont S.A. et à résorber les besoins de liquidités apparus sous l'ancienne structure.

1. Contrat de distribution exclusive

Ce contrat de distribution exclusive est consenti pour le territoire de la République populaire de Chine (hors Hong-Kong). Il est conclu pour une durée de trois ans et débutera le 1^{er} juin 2016 pour prendre fin le 31 mai 2019. Suivant accord des parties, l'accord pourra être renouvelé pour deux périodes de deux ans.

Ce contrat de distribution exclusive porte sur les accessoires de luxe (briquets, articles pour fumeurs, stylos, maroquinerie, ceintures ainsi que les accessoires pour hommes) fabriqués et commercialisés par la société S.T.Dupont.

2. Licences de marque

Les deux autres conventions conclues avec l'approbation du conseil de surveillance sont des contrats de licence de la marque « S.T.Dupont » au profit de la société Bondwood Investments Limited.

La première licence porte sur la fabrication et la commercialisation des articles de prêt à porter et de maroquinerie. La seconde licence porte sur la fabrication et la commercialisation de chaussures.

Ces deux licences permettent à la société Bondwood Investments Limited d'ouvrir et d'exploiter des points de vente sur le territoire de la République populaire de Chine. Elles remplacent l'actuelle sous-licence consentie par S.T.Dupont Marketing Limited, une filiale de la société S.T.Dupont S.A., à Bondwood Investments Limited conclue le 20 mars 2015 pour une période de trois ans commençant le 1^{er} avril 2015 et qui devait se terminer le 31 mars 2018.

1.2. Résultats des activités

1.2.1. Résultats consolidés de S.T.Dupont

1.2.1.1. Analyse de la performance

Les chiffres-clés de S.T.Dupont établis conformément aux normes comptables IFRS sont les suivants :

En millions d'euros	31/03/2016	31/03/2015	31/03/2014
Total des revenus (*)	75,8	69,5	79,6
Chiffre d'affaires Produits	70,5	64,2	74,1
Marge brute	38,1	32,7	39,5
(%)	54,0%	50,9%	53,2%
Résultat opérationnel courant (hors royalties & éléments non récurrents)	(3,4)	(5,2)	1,4
Revenus de licences	5,3	5,3	5,4
Eléments non récurrents (net)	(2,5)	(1,0)	(2,4)
Résultat opérationnel	(0,6)	(0,9)	4,4
Coût de l'endettement financier net (**)	(0,4)	(0,4)	(0,3)
Résultat net part du Groupe	(2,4)	(2,5)	3,1
Résultat net par action (€) (***)	(0,005)	(0,005)	0,006
Endettement financier net	(7,3)	(5,5)	(5,1)
Capitaux propres	32,6	34,4	37,3

(*) : Le total des revenus comprend le chiffre d'affaires produits et les revenus de licences

(**) : Voir note 22 des comptes consolidés

(***) : Voir note 32 des comptes consolidés

Evolution du chiffre d'affaires par Ligne de Produits

En millions d'euros	Cumul			Variation 2016/2015		
	31/03/2016	31/03/2015	31/03/2014	Variation totale	Organique	Effet de change
Briquets & stylos	39,9	35,8	42,9	11,6%	7,8%	3,7%
Maroquinerie, Accessoire & PAP	30,5	28,4	31,2	7,2%	2,6%	4,6%
Total Produits	70,5	64,2	74,1	9,6%	5,5%	4,1%

Briquets & Stylos

Sur l'année 2015-2016, l'activité Briquets et Stylos est en progression de +11,6% (dont +3,7 points d'effet de change positif) grâce notamment au succès du briquet Slim 7 et au lancement réussi des éditions limitées dans l'ensemble du réseau de distribution.

Maroquinerie & autres

La croissance de l'activité Maroquinerie, Accessoires & Prêt à Porter s'établit à +7,2% (dont +4,6 points d'effet de change positif). Elle est notamment portée par le développement des ceintures en Asie.

Evolution du chiffre d'affaires par zone géographique

En millions d'euros	Cumul			Variation 2015/2016		
	31/03/2016	31/03/2015	31/03/2014	Variation totale	Organique	Effet de change
France	9,1	8,6	10,8	5,9%	5,9%	0,0%
Europe distribution contrôlée (hors France)	7,9	6,7	10,3	17,5%	19,1%	-1,6%
Asie distribution contrôlée	28,8	26,1	28,5	10,2%	1,2%	9,1%
Total Distribution contrôlée	45,8	41,4	49,6	10,5%	5,1%	5,5%
Agents & Distributeurs	24,7	22,8	24,5	8,1 %	6,3%	1,7%
Total Produits	70,5	64,2	74,1	9,6 %	5,5%	4,1%

Sur l'exercice 2015-2016, le chiffre d'affaires produits progresse de +9,6% dont +5,5% en organique. Toutes les zones, y compris l'Asie, affichent une croissance organique.

Distribution contrôlée

Les ventes cumulées de la Distribution contrôlée progressent de 10,5%, dont 5,5 % d'impact de change par rapport à l'exercice précédent.

Grâce au dynamisme de tous les pays européens, le taux de croissance global des filiales européennes est de +17,5%.

La France quant à elle affiche une progression cumulée de +5,9% en dépit du ralentissement observé après les événements du 13 novembre 2015 et en dépit de l'arrêt des ventes de sous-traitance.

Enfin, l'Asie affiche une progression organique de +1,2% grâce aux bons résultats enregistrés sur le premier semestre. La zone bénéficie par ailleurs d'un impact de change significatif (+9,1%).

Agents et Distributeurs

Les ventes cumulées du réseau Agents et Distributeurs progressent de 8,1%, dont 1,7 % d'impact de change positif, notamment grâce au dynamisme des marchés en Corée et aux USA.

1.2.1.2. Analyse de la rentabilité

Impact des effets de change sur l'analyse de la performance

En milliers d'euros

Les effets de change de consolidation impactent l'analyse de la performance consolidée de la manière suivante :

En milliers d'euros	31.03.2016	31.03.2015	31.03.2014	Variation Organique	Effet de Change
Chiffre d'Affaires (produits)	70 510	64 252	74 149	3 599	2 659
Marge Brute	38 051	32 670	39 506	3 445	1 936
Royalties	5 313	5 323	5 419	(478)	468
Résultat Opérationnel	(593)	(922)	4 429	(434)	763
Résultat Net	(2 418)	(2 530)	3 063	(646)	758

L'impact des taux de change est estimé à partir de la variation des taux moyen pour les filiales établissant leurs comptes en devises et sur la base des achats en devises pour les filiales en euros.

L'impact de la variation des taux de change sur le chiffre d'affaires est surtout dû à l'appréciation des monnaies asiatiques sur l'exercice.

Marge Brute (sur ventes produits)

La marge brute en valeur ressort à 38,1 millions d'euros contre 32,7 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de 5,4 millions d'euros. Le taux de marge augmente de +3,1 points.

Cette augmentation de la marge brute est la résultante de :

- D'un effet de change favorable à hauteur de 2 millions d'euros,
- De la valorisation des ventes en prix et en mix
- De la bonne tenue des coûts de production

Résultat opérationnel courant (sur ventes produits)

Le résultat opérationnel courant hors royalties et éléments exceptionnels est négatif à -3,4 millions d'euros contre -5,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de 1,8 millions d'euros.

Cette amélioration est la résultante :

- de l'amélioration de la marge brute (+5,4 millions d'euros)
- de l'augmentation des frais de communication, en lien avec l'augmentation du chiffre d'affaires (+0,5 million d'euros)
- de l'augmentation des frais commerciaux (+2,0 millions) dont une partie significative est liée à la revalorisation en euros des coûts de structure des filiales asiatiques
- de l'augmentation des frais généraux et administratifs (+1,1 million)

Revenus de licences

Les revenus de licences sont stables par rapport à l'exercice précédent.

Eléments non récurrents

Le solde des éléments non récurrents représente une charge nette de 2,5 million d'euros, essentiellement liée à des coûts de conseil externe (-1,2M€) ainsi qu'à une dépréciation d'actifs exceptionnelle en Chine (-0,7M€).

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel ressort à -0,6 million d'euros au 31 mars 2016, contre -0,9 million d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de +0,3 million d'euros.

Résultat financier

Le résultat financier ressort à -1,2 million d'euros contre -0,7 million pour l'exercice précédent, en incluant -0,7 million d'euros d'impact de change, et -0,4 million d'euros du coût de la dette.

Résultat net

Le résultat net ressort à -2,4 millions d'euros contre -2,5 millions d'euros en 2014-2015, soit une amélioration de 0,1 million d'euros.

1.2.1.3. Trésorerie et capitaux

Situation de la trésorerie

En milliers d'euros	31/03/2016	31/03/2015	31/03/2014
Capacité d'autofinancement	1 007	1 878	7 244
Variation du fonds de roulement d'exploitation	(435)	1 775	(3 853)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	572	3 653	3 391
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(2 403)	(1 625)	(1 752)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	2 335	(2 179)	1 159
Effet de la variation des cours de change	354	(139)	(197)
Variation de la trésorerie	859	(290)	2 601
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 286	4 428	4 718

La structure financière au 31 mars 2016 montre une capacité d'autofinancement de +1,0 million d'euros, contre +1,9 million d'euros sur l'exercice précédent.

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation est négative à -0,4 million d'euros. Cette variation résulte notamment, hors impact de change des postes suivants : augmentation des stocks (-2,4 millions d'euros), des autres créances (-0,4 million d'euros), des fournisseurs (+1,5 million d'euros), des autres dettes (+0,1 million d'euro) et diminution des clients (+0,8 million d'euros).

Les décaissements d'investissement augmentent sur l'exercice à 2,4 millions d'euros, contre 1,7 million d'euros sur l'exercice précédent.

Les flux nets de trésorerie liés au financement ressortent à +2,3 millions d'euros contre -2,2 millions d'euros au 31 mars 2015. L'essentiel de la variation provient d'une ligne revolving souscrite en mars 2016 auprès de la branche hongkaise du Crédit Agricole.

L'effet de la variation des taux de change sur le bilan est de 0,4 million d'euros, contre un impact de -0,1 million d'euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la trésorerie consolidée ressort à 5,3 millions d'euros contre 4,4 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent.

Ressources/(Endettement) financier net de la Société

/en milliers d'euros/	Endettement financier net		
	31/03/2016	31/03/2015	31/03/2014
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5 413	6 049	5 645
Emprunts et dettes financières (dont découverts *)	(12 749)	(11 527)	(10 738)
Total	(7 336)	(5 477)	(5 093)

(*) Les découverts s'élèvent à 127 milliers d'euros au 31 mars 2016, 1 622 milliers d'euros au 31 mars 2015 et 927 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Trésorerie et capitaux disponibles

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement ressortent à 5,4 millions d'euros au 31 mars 2016, contre 6,0 millions d'euros au 31 mars 2015.

Le 30 juillet 2014, le Groupe avait conclu avec un pool de 5 banques françaises un accord de financement structuré ; il comprend 3 lignes aux modalités de tirages et remboursements différentes :

- Prêt de consolidation de 7 millions d'euros amortissable sur 5 ans : tiré intégralement, il n'y a aucun solde disponible ;
- Ligne revolving pour financer le besoin en fonds de roulement, d'un maximum de 3,5 ou 7 millions d'euros selon le semestre : au 31 mars 2016, aucun encours n'est tiré, l'engagement est totalement disponible ;
- Lignes dédiées à l'acquisition de nouveaux fonds de commerce jusqu'à 4 millions d'euros à moyen terme : au 31 mars 2016, aucun investissement n'a été réalisé, l'engagement est totalement disponible.

En août 2014, un crédit à moyen terme avait été accordé par la B.P.I. (2 millions d'euros sur 7 ans, avec un différé d'amortissement de 2 ans) : tiré intégralement, il n'y a aucun solde disponible.

La maturité et la visibilité de la dette financière du Groupe avaient ainsi été considérablement renforcées.

En mars 2016, le Groupe a, en outre, souscrit une ligne revolving auprès de la branche hongkongaise du Crédit Agricole pour un maximum de 30 millions de HK dollars (3 413 milliers d'euros) ; cette ligne a permis de financer un accroissement du besoin en fonds de roulement de la filiale chinoise généré par les perturbations du marché chinois. Au 31 mars 2016, le tirage s'élevait à 2 639 milliers d'euros.

En sus de ces financements bancaires, le contrat d'affacturage permet toujours à S.T.Dupont S.A. de mobiliser son poste clients.

Des informations complémentaires sur la trésorerie et les capitaux disponibles sont données en section 1.4.3.1 « Risque de liquidité ».

1.2.2. Résultats annuels en normes françaises de S.T.Dupont S.A.

L'activité de S.T.Dupont S.A. se concentre sur la production de produits durs (briquets, instruments à écrire et accessoires) pour l'ensemble des sociétés du Groupe et sur la commercialisation de l'ensemble des produits de la gamme pour la France et certains marchés export en livraison directe.

• Analyse du compte de résultat

Le chiffre d'affaires net ressort à 51 millions d'euros, soit une hausse de +6,7 % par rapport à l'exercice précédent, porté tant par le marché français, malgré un fléchissement sur la fin de l'exercice suite aux attentats de novembre, que par l'export vers la Corée, les Etats-Unis et les filiales européennes.

Les autres produits d'exploitation augmentent également de 1,5 millions d'euros (+16,7%), dont 1,3 million d'euros de reprise de provisions, essentiellement sur les stocks. L'augmentation globale des produits d'exploitation de 8,32% dépasse de 1,5 points celle des charges d'exploitation (+6,8 %).

Parmi les charges d'exploitation, les consommations de matières premières et marchandises augmentent de 7% par rapport à l'exercice précédent (11,2% pour les marchandises et 3,3% pour les matières premières).

L'ensemble des postes « autres achats et charges externes » et « autres charges » augmente de 19,4 %, par le recours accru à des conseils externes.

Les frais de personnel baissent de -2,9 %, en raison de la réduction des effectifs du centre industriel.

Les dotations aux amortissements et provisions restent stables à 8,3 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation de l'exercice se rétablit ainsi à +0,5 million d'euros contre une perte de -0,3 million d'euros l'exercice précédent.

Le résultat financier de +0,9 million d'euros est également en hausse de +0,3 million d'euros grâce à un résultat de change favorable.

Le résultat exceptionnel s'améliore de +0,3 million d'euros pour s'établir à -0,1 million d'euros.

Le résultat net de S.T.Dupont S.A. ressort ainsi en un gain de +1,3 millions d'euros, contre une perte de -0,2 million d'euros l'exercice précédent.

Dépenses de caractère somptuaire :

Les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 87 976 euros.

• Analyse de la structure financière

La structure financière évolue de la manière suivante:

- La capacité d'autofinancement ressort à 3,6 millions d'euros à fin mars 2016, stable par rapport à mars 2015 où elle s'établissait à +3,7 millions d'euros.
- La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation s'est réduite à -0,2 million d'euros contre -6,4 millions l'exercice précédent, le financement de la réserve factor s'élevant à 1,9 millions d'euros en mars 2016 contre 0,1 million en mars 2015.

- Les décaissements nets liés aux flux d'investissement, en hausse par rapport à l'exercice précédent, s'établissent à -0,9 million d'euros, principalement du fait de la refonte du site internet démarrée sur l'exercice.
- La variation de la trésorerie issue des opérations de financement est négative de -2,4 millions d'euros, contre +3,5 millions sur l'exercice précédent, au cours duquel le financement structuré avait été mis en place.

Au total, la trésorerie s'améliore de +0,1 million d'euros sur l'exercice.

- **Analyse du bilan**

Les principales variations sont les suivantes :

- La forte activité de production en fin d'exercice et la meilleure rotation des produits se traduit par une hausse des stocks de +2,6 millions d'euros qui s'élèvent à 15,0 millions d'euros.
- Les créances clients ressortent à 8,4 millions d'euros au 31 mars 2016, soit une baisse de -0,2 million sur l'exercice.
- Les autres créances baissent de 1,6 million d'euros, essentiellement du fait du financement de la réserve du factor au 31 mars 2016.
- Les disponibilités et valeurs mobilières de placement ressortent à 1,1 million d'euros à fin mars 2015, en augmentation de +0,1 million d'euros.
- Les emprunts et dettes financières long terme baissent de -2,4 millions d'euros tandis que les dettes à court terme restent stables (note27).
- Le poste fournisseurs est en hausse de 2,4 millions d'euros principalement expliquée par la forte activité de production en d'exercice.

Suivi des dettes fournisseurs

Dans le cadre de la loi LME, la durée de crédit a été limitée de manière significative. Compte tenu de ses sources d'approvisionnement, la société n'a pratiquement pas bénéficié d'accords dérogatoires et, au contraire, a dû accorder à ses clients français une durée de crédit supérieure à celle fixée par la loi LME du fait de l'accord de la fédération B.J.O.

La synthèse des dettes fournisseurs échues et non échues est la suivante :

en milliers d'euros (au 31 mars 2016)	Echu	Non Echu	Total
Dettes fournisseurs	2 517	3 588	6 105
Autres éléments (factures non parvenues)			2 781
Total Fournisseurs	2 517	3 588	8 886
en milliers d'euros (au 31 mars 2015)	Echu	Non Echu	Echu
Dettes fournisseurs	1 813	1 931	3 744
Autres éléments (factures non parvenues)			2 696
Total Fournisseurs	1 813	1 931	6 440

1.2.3. Activité des principales filiales

Le Groupe réalise environ 65% de son activité par le biais de filiales de distribution contrôlées à 100 % et qui commercialisent à travers un réseau de boutiques, SIS (shop-in-shop) et corners ou de grossistes.

En termes de répartition géographique, les filiales sont situées en Europe de l'Ouest et en Asie (notamment Hong-Kong/Chine et Japon)

Au 31 mars 2016, le Groupe possède 13 filiales et a une participation dans 1 entité dormante. Des informations complémentaires concernant les filiales et participations sont reprises en note 34 des comptes annuels.

A l'exception de STD Finance, filiale française en sommeil, toutes les filiales et participations du Groupe sont situées à l'étranger. Leur activité est dédiée à la distribution des produits de la marque S.T.Dupont. Les filiales les plus importantes en chiffre d'affaires et en actifs sont les filiales asiatiques (Hong Kong, Japon, Chine continentale).

S.T.Dupont Marketing Ltd et S.T.Dupont Marketing (Shanghai) Ltd distribuent les produits S.T.Dupont sur les territoires de Hong-Kong, Chine et Macao et représentent, à fin mars 2016, 29 % du chiffre d'affaires produits consolidé du Groupe. L'évolution défavorable de l'activité au quatrième trimestre traduit le contexte de marché difficile.

Les filiales d'Europe de l'Ouest restent dynamiques en dépit d'un contexte morose, notamment en France depuis les attentats du mois de novembre 2015.

Par ailleurs, les filiales S.T.Dupont Marketing Ltd et S.T.Dupont SA Suisse sont détentrices de licences ou sous licences de fabrication et de commercialisation pour certaines lignes de produits, dédiées à des territoires spécifiques.

1.3. Gouvernement d'entreprise

La Société est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Cette forme d'organisation permet de distinguer les fonctions de direction assumées par le Directoire et les fonctions de contrôle interne dévolues au Conseil de Surveillance. Cette séparation est conforme aux préoccupations d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et les fonctions de contrôle qui inspirent les principes du gouvernement d'entreprise.

Les statuts de la Société offrent par ailleurs la possibilité de nommer des censeurs qui sont appelés à assister comme observateurs aux réunions du Conseil de Surveillance et qui peuvent être consultés par celui-ci ou par son Président.

En outre, la Société a mis en place les procédures de contrôle interne décrites dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne figurant au paragraphe 1.7.6 « Rapport du Président du Conseil de Surveillance » du présent document.

1.3.1. Rôle et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance

1.3.1.1. Le Directoire

La Société est dirigée par un Directoire placé sous l'autorité du Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont des personnes physiques qui peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont nommés pour 4 ans par le Conseil de Surveillance et révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ou par le Conseil de Surveillance.

Ils sont toujours rééligibles mais la limite d'âge est fixée à 65 ans.

1.3.1.2. Le Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées doivent désigner un représentant permanent. Ils sont nommés pour 4 ans et la limite d'âge est fixée à 80 ans.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

En cas de vacance, le Conseil de Surveillance peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire qui sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Si le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale en vue de compléter l'effectif du Conseil.

1.3.2. Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance

Aucun membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire n'est élu par les salariés.

Le Conseil de Surveillance comprend, après le décès de Monsieur André Tissot-Dupont survenu le 17 février 2016, deux membres indépendants au sens où ils n'ont aucun lien de subordination à l'égard d'aucune des sociétés du Groupe Broad Gain Investments Ltd qui est l'actionnaire principal de S.T.Dupont

Aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours de cinq dernières années.

Limitation des pouvoirs du Directoire

Une autorisation préalable du Conseil de Surveillance est nécessaire pour toute émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société. Il en va de même pour la mise en place de plans d'attribution d'actions ou de stock-options.

Nomination et révocation des membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance peut réduire le nombre de membres du Directoire, en cours de mandat du Directoire, en s'abstenant de pourvoir un siège devenu vacant.

De même, les fonctions de Président du Directoire et, le cas échéant, le pouvoir de représentation attribué à un membre du Directoire, peuvent être retirés par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire

Suite à la démission de M. Nicolas Duchemin le 11 décembre 2015 et à la nomination de Mme Hanh Guzelian et de M. Michel Ade le 28 janvier 2016, le Directoire est composé actuellement de :

Monsieur Alain Crevet, Président,
Monsieur Eric Sampré
Madame Hanh Guzelian
Monsieur Michel Adé

Les mandats des membres du Directoire expirent à la date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018. L'ensemble des membres du Directoire a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé actuellement de :

Madame Sharon Flood, Présidente ;
Monsieur Mounir Moufarrige, Vice-Président,
Madame Marie Fournier,
Monsieur André Tissot-Dupont était membre du Conseil de Surveillance jusqu'à la date de son décès survenu le 17 février 2016.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance expirent aux dates respectives suivantes :

Madame Sharon Flood : date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018 ;
Monsieur Mounir Moufarrige : date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017 ;
Madame Marie Fournier : date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

L'ensemble des membres du Conseil de Surveillance a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

1.3.3. Mandats et fonctions exercées par les dirigeants

1.3.3.1. Le Directoire

Les mandats des membres du Directoire expirent à la date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Personne	Fonction	Autres mandats
Monsieur Alain Crevet	Président du Directoire Entré en fonction le 4 septembre 2006 <u>Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2015-2016</u> <ul style="list-style-type: none"> S.T.Dupont SpA S.T.Dupont Japan KK S.T.Dupont Marketing Ltd S.T.Dupont Iberia S.T.Dupont Inc. S.T.Dupont Benelux STD Finance Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années Néant	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Représentant permanent de S.T.Dupont S.A. Représentant permanent de S.T.Dupont S.A.
Monsieur Eric Sampré	Membre du Directoire Nommé le 31 janvier 2013 <u>Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2015-2016</u> <ul style="list-style-type: none"> S.T.Dupont SA (Suisse) Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années Néant	Président
Madame Hanh Guzelian	Membre du Directoire Nommée le 28 janvier 2016 <u>Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2015-2016</u> <ul style="list-style-type: none"> S.T.Dupont Benelux S.T.Dupont Inc. S.T.Dupont SpA S.T.Dupont SA (Suisse) Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années Remy Cointreau Luxemboug	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
Monsieur Michel Adé	Membre du Directoire Nommée le 28 janvier 2016 <u>Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2015-2016</u> <ul style="list-style-type: none"> S.T.Dupont Benelux S.T.Dupont Deutschland GmbH S.T.Dupont SpA Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années Société Gardinier & Fils	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
<hr/>		
Et jusqu'au 11 décembre 2015		
Monsieur Nicolas Duchemin	Membre du Directoire Nommé le 31 janvier 2014 <u>Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2015-2016</u> <ul style="list-style-type: none"> S.T.Dupont S.p.A (Italie) S.T.Dupont IBERIA (Espagne) S.T.Dupont Japan K.K. Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années Néant	Président Administrateur Administrateur

1.3.3.2. Le Conseil de surveillance

Personne	Fonction	Autres mandats																		
Madame Sharon Flood	<p>Présidente du Conseil de surveillance Nommée le 30 juin 2014 et nommée Présidente à compter du 12 septembre 2014 par l'AGM du 12/09/2014.</p> <p><u>Tous mandats exercés au cours d/e l'exercice 2015-2016</u></p> <p>Néant</p> <p>Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années</p> <table> <tr><td>Dyce Hold co Ltd</td><td>Administrateur</td></tr> <tr><td>Network Rail Limited</td><td>Directrice</td></tr> <tr><td>Network Rail Infrastructure Ltd</td><td>Directrice</td></tr> <tr><td>Crest Nicholson Holdings plc</td><td>Directrice</td></tr> <tr><td>The Science Museum Group</td><td>Administrateur</td></tr> <tr><td>Shelter</td><td>Directrice</td></tr> <tr><td>SJK Consulting Ltd</td><td>Directrice</td></tr> <tr><td>Phaistos Management Ltd</td><td>Directrice</td></tr> <tr><td>Herculaneum Management Ltd</td><td>Directrice</td></tr> </table>	Dyce Hold co Ltd	Administrateur	Network Rail Limited	Directrice	Network Rail Infrastructure Ltd	Directrice	Crest Nicholson Holdings plc	Directrice	The Science Museum Group	Administrateur	Shelter	Directrice	SJK Consulting Ltd	Directrice	Phaistos Management Ltd	Directrice	Herculaneum Management Ltd	Directrice	
Dyce Hold co Ltd	Administrateur																			
Network Rail Limited	Directrice																			
Network Rail Infrastructure Ltd	Directrice																			
Crest Nicholson Holdings plc	Directrice																			
The Science Museum Group	Administrateur																			
Shelter	Directrice																			
SJK Consulting Ltd	Directrice																			
Phaistos Management Ltd	Directrice																			
Herculaneum Management Ltd	Directrice																			
Monsieur André Tissot-Dupont *	<p>Membre du Conseil de surveillance Nommé le 30 septembre 1995</p> <p><u>Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2015-2016</u></p> <p>Néant</p> <p>Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années</p> <p>Néant</p>																			
Monsieur Mounir Moufarrige	<p>Vice-Président du Conseil de surveillance Nommé le 26 novembre 2009</p> <p><u>Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2015-2016</u></p> <p>Néant</p> <p>Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années</p> <table> <tr><td>Umberto Ungaro</td><td>Président du Conseil d'Administration</td></tr> <tr><td>U Boat</td><td>Président</td></tr> <tr><td>L. Kendall London 1742</td><td>Président</td></tr> </table>	Umberto Ungaro	Président du Conseil d'Administration	U Boat	Président	L. Kendall London 1742	Président													
Umberto Ungaro	Président du Conseil d'Administration																			
U Boat	Président																			
L. Kendall London 1742	Président																			
Madame Marie Fournier	<p>Membre du Conseil de surveillance Nommée le 24 avril 2015</p> <p><u>Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2015-2016</u></p> <p>Néant</p> <p>Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années</p> <table> <tr><td>Emanuel Ungaro</td><td>Directrice Générale Déléguée</td></tr> </table>	Emanuel Ungaro	Directrice Générale Déléguée																	
Emanuel Ungaro	Directrice Générale Déléguée																			

(*) Décédé le 17 février 2016

1.3.4. Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

La rémunération des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance est déterminée avec l'objectif d'être en adéquation avec le marché pour des groupes comparables.

En ce qui concerne le Directoire, cette rémunération est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable permettant ainsi à l'action personnelle des dirigeants de contribuer à la progression des résultats du Groupe. La partie variable est assise sur l'atteinte des objectifs de résultat opérationnel.

Les critères de calcul de la rémunération variable sont précisés au paragraphe 1.7.7.

1.3.4.1. Rémunérations attribuées aux membres du Directoire

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées aux mandataires sociaux

Pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016, les rémunérations des membres du Directoire se présentent ainsi :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées aux mandataires sociaux		2014-2015	2015-2016
En euros			
Alain Crevet (Président du Directoire)			
Rémunérations dues	349 041	358 561	
Total	349 041	358 561	
Nicolas Duchemin ** (Directeur Financier)			
Rémunérations dues	161 176	111 981	
Total	161 176	111 981	
Eric Sampré (Directeur Communication)			
Rémunérations dues	190 406	190 759	
Total	190 406	190 759	
Thierry Lemaire*			
Rémunérations dues	151 550		
Total	151 550		
Hanh Guzelian *** (Directeur Administratif et Financier)			
Rémunération dues	44 372		
Total	44 372		
Michel Adé *** (Directeur International des ventes)			
Rémunération dues	33 312		
Total	33 312		
Rémunérations dues	852 173	738 985	
Total général	852 173	738 985	

*M. Lemaire jusqu'au 21/01/2015

**M. Duchemin jusqu'au 11/12/2015

***Mme Guzelian et M. Adé nommés au Directoire le 28/01/2016

Option de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice

Néant

Option de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice

Néant

Actions de performance attribuées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux

Néant

Tableau récapitulatif des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

	2014-2015		2015-2016	
	Versées	Dues	Versées	Dues
Alain Crevet (Président du Directoire)				
Rémunération fixe	330 000	330 000	330 000	330 000
Rémunération variable				
Rémunération membre du directoire				
Avantage en nature (1)	19 041	19 041	28 561	25 561
Total	349 041	349 041	358 561	358 561
Nicolas Duchemin (Directeur Financier) **				
Rémunération fixe	153 050	153 050	108 088	108 088
Rémunération variable				
Rémunération membre du directoire	3 050	3 050	3 050	3 050
Avantage en nature (1)	5 076	5 076	843	843
Total	161 176	161 176	111 981	111 981
Thierry Lemaire (Directeur Commercial)*				
Rémunération fixe	133 500	133 500		
Rémunération variable	15 000	15 000		
Rémunération membre du directoire	3 050	3 050		
Avantage en nature (1)				
Total	151 550	151 550		
Eric Sampré (Directeur Communication)				
Rémunération fixe	170 352	170 352	173 705	173 705
Rémunération variable		12 000	9 000	9 000
Rémunération membre du directoire		3 050	3 050	3 050
Avantage en nature (1)	5 004	5 004	5 004	5 004
Total	175 356	190 406	190 759	190 759
Hanh Guzelian (Directeur Administratif et Financier) ***				
Rémunération fixe			33 846	33 846
Rémunération variable				10 000
Rémunération membre du directoire				
Avantage en nature (1)			526	526
Total			34 372	44 372
Michel Adé (Directeur International des ventes) ***				
Rémunération fixe			26 666	26 666
Rémunération variable				5 800
Rémunération membre du directoire				
Avantage en nature (1)			846	846
Total			27 512	33 312

(1): mise à disposition d'un véhicule

* M. Thierry Lemaire membre du Directoire jusqu'au 21/01/2015.

** M. Nicolas Duchemin membre du Directoire jusqu'au 11/12/2015.

*** Mme Guzelian et M. Ade membres du Directoire depuis le 28/01/2016.

Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux

Néant

Contrat de travail, régime supplémentaire de retraite et indemnités

Mandataire social	Date début mandat	Date fin mandat	Contrat de travail	Régime supplémentaire retraite	Indemnité rupture	Indemnité clause non concurrence
Alain Crevet	04/09/2006	11/09/2018	Non	Non	6 mois	Non
Nicolas Duchemin (*)	31/01/2014	11/09/2018	Oui	Non	Non	Non
Eric Sampré	31/01/2013	11/09/2018	Oui	Non	Non	Non
Hanh Guzelian	28/01/2016	11/09/2018	Oui	Non	Non	Non
Michel Adé	28/01/2016	11/09/2018	Oui	Non	Non	Non

(*) Membre du Directoire jusqu'au 11/12/2015

1.3.4.2. Rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance

M. Moufarrige, M. Tissot-Dupont et Mme Fournier ont perçu 4 575 euros chacun en jetons de présence au titre de l'exercice, montant identique à l'exercice précédent.

Le Président du Conseil de Surveillance ne perçoit pas de jetons de présence.

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun autre avantage (retraite, indemnité).

Tableau des jetons de présence perçus par les membres du Conseil de Surveillance

	2014-2015	2015-2016
André Tissot-Dupont	4 575	4 575
Christian Viros (*)	4 575	
Mounir Moufarrige	4 575	4 575
Marie Fournier (**)		4 575
Total	13 725	13 725

(*) Monsieur Christian Viros a démissionné au cours de la séance du Conseil tenue le 24 avril 2015

(**) Madame Marie Fournier a été nommée le 24 avril 2015

1.3.4.3. Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

L'engagement net comptabilisé au 31 mars 2016 au titre des avantages post-emploi pour les membres du Directoire est de 110 milliers d'euros (95 milliers d'euros au 31 mars 2015). Il n'existe pas par ailleurs d'avantages particuliers consentis aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

1.3.4.4. Engagements de toute nature pris par la Société

Dans le cas où il serait mis fin à son mandat, Monsieur Alain Crevet bénéficierait d'une indemnité égale à 6 mois de sa rémunération mensuelle fixe soumise à des critères de performance. Par ailleurs, Monsieur Alain Crevet ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire ni d'indemnité de clause de non-concurrence.

1.3.5. Responsables du contrôle des comptes

1.3.5.1. Commissaires aux comptes titulaires

Titulaires	S&W Associés	PricewaterhouseCoopers Audit
Représentés par	Madame Iris Ouaknine 8, avenue du Président Wilson 75116 – Paris	Madame Camille Phelizon 63, rue de Villiers 92200 - Neuilly-sur-Seine
Date de début de premier mandat	12 septembre 2008	19 septembre 2003
Durée du mandat en cours	6 exercices	6 exercices
Date d'expiration du mandat en cours	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2018.

PricewaterhouseCoopers Audit est enregistré comme Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, S&W Associés est enregistré comme Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

1.3.5.2. Commissaires aux comptes suppléants

Suppléants	Madame Frédérique Bloch	Monsieur Etienne Boris
	81 bis, rue de Bellevue 92100 – Boulogne	63, rue de Villiers 92200 – Neuilly-sur-Seine
Date de début de premier mandat	12 septembre 2014	08 septembre 2006
Durée du mandat en cours	6 exercices	6 exercices
Date d'expiration du mandat en cours	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2018.

Monsieur Etienne Boris est enregistré comme Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles, Madame Frédérique Bloch est enregistrée comme Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

1.3.5.3. Honoraires versés

HONORAIRES D'AUDIT EXERCICE 2015-2016 & 2014-2015

Montants hors taxes	PricewaterhouseCoopers Audit et réseau				BRSW			
	€ 000	En %	€ 000	En %	€ 000	En %	€ 000	En %
	31/03/2016		31/03/2015		31/03/2016		31/03/2015	
Audit								
Commissariat aux comptes et certification des comptes individuels et consolidés								
S.T.Dupont S.A.	294	79%	274	73%	128	99%	128	99%
Filiales intégrées globalement	29	8%	79	21%		0%		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
S.T.Dupont S.A.	49	13%	21	6%	2	1%	2	1%
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	372	100%	374	100%	130	100%	130	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
Sous-total	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	372	100%	374	100%	130	100%	130	100%

1.4. Perspectives, stratégie et gestion des risques

1.4.1. Evolutions récentes et perspectives

L'exercice 2015-2016 a été marqué par une progression significative des ventes +9,6% et ce sur toutes les catégories et tous les marchés dans un contexte économique mondial pourtant difficile et incertain.

Le Groupe a également lancé de nombreux nouveaux produits et renforcé son réseau de distribution.

Le Groupe vise toujours à offrir un mix produits équilibré entre tradition et innovation, susceptible de générer une croissance solide à moyen et long terme. Dans un marché du luxe qui est devenu très volatile dans certaines zones (Chine, Russie notamment), la stratégie menée doit permettre de revenir à une croissance pérenne au-delà des variations conjoncturelles.

L'accent continue d'être mis sur l'innovation, la conquête commerciale, l'efficience industrielle, et l'amélioration de la supply chain.

Pour l'année 2016-2017, ces actions de progrès seront poursuivies.

Le développement continu des lignes de produits d'exception devrait se confirmer, confortant la stratégie de segmentation large de la marque, des produits de luxe abordable tels que les briquets MiniJet et Slim7, jusqu'aux éditions limitées pour lesquelles un nouveau thème est lancé chaque année, et aux produits Prestige et Premium.

1.4.2. Axes stratégiques et politique d'investissements du Groupe

1.4.2.1. Définition de la stratégie

La stratégie définie par le Directoire vise à capitaliser autour de l'ADN de la marque qui peut se résumer ainsi :

« Maître Orfèvre, Laqueur et Malletier – depuis 1872 »
« L'Art de vivre à la Française – Art de voyager, de fumer, d'écrire »

La mise en œuvre de la stratégie continue de s'organiser autour :

- d'initiatives fortes sur les piliers historiques en matière de lancement de nouveaux produits ;
- du développement des marchés stratégiques (France, Hong-Kong/Chine, Russie, Corée et Moyen Orient), en mettant l'accent sur l'extension qualitative et quantitative de la distribution intégrée ou externalisée (montée en gamme du merchandising, ouvertures de Shop-in-shops/corners et de boutiques en propre) ;
- de l'accompagnement de nos partenaires de long terme pour les licences de marque ;
- du renforcement des partenariats dans les éditions limitées et la haute création ;
- de l'amélioration des marges unitaires par l'optimisation des coûts et du mix ;
- du renforcement de l'efficience des processus-métier clés : marketing, merchandising, prévisions de ventes, planification de production, contrôle de gestion.

1.4.2.2. Principaux investissements

Sur l'exercice 2015-2016, les investissements sont restés principalement affectés à l'outil industriel et à l'extension du réseau de distribution.

1.4.2.3. Activité en matière de recherche et développement

Les activités et les impacts financiers en matière de recherche et développement sont présentés dans la section 6 des immobilisations incorporelles et dans l'annexe des comptes consolidés en note 11.

1.4.3. Facteurs de risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après :

1.4.3.1. Risques de liquidité

Les tableaux ci-après présentent l'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe à la clôture des exercices 2015-2016 et 2014-2015:

ACTIF /(PASSIF)

Au 31 mars 2016 (en milliers d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes après couverture	0	(5 484)		(5 484)
Dettes financières courantes	(7 266)			(7 266)
Provisions pour risques et charges	(920)			(920)
Actifs financiers courants	0			0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 413			5 413
Montant net	(2 773)	(5 484)	0	(8 257)

Au 31 mars 2015 (en milliers d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes après couverture	0	(7 102)		(7 102)
Dettes financières courantes	(4 425)			(4 425)
Provisions pour risques et charges	(1 269)			(1 269)
Actifs financiers courants	0			0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 049			6 049
Montant net	355	(7 102)	0	(6 747)

En complément de la capacité d'autofinancement générée par l'exploitation et qui ressort à 1,0 million d'euros au 31 mars 2016, le Groupe S.T.upont bénéficie de lignes de crédit accordées par des banques de premier rang, lui permettant de constituer une réserve de liquidité.

La structure de financement mise en place à l'été 2014 est inchangée :

- un crédit syndiqué souscrit par 5 banques au bénéfice de S.T.Dupont S.A. ; il comprend 3 lignes :
 - Un prêt de consolidation de 7 000 milliers d'euros intégralement tiré dès la signature et amorti linéairement : 4 900 milliers d'euros au 31 mars 2016,
 - Un revolving mobilisable sous forme de billets de trésorerie jusque 7 000 milliers d'euros, non utilisé au 31 mars 2016,
 - Deux lignes de financement d'investissements de croissance (achat de Boutiques) de 2 000 milliers d'euros chacune, non utilisées au 31 mars 2016.
- Un Prêt Croissance accordé à S.T.Dupont S.A. par la Banque Publique d'Investissement intégralement tiré dès la signature : 2 000 milliers d'euros au 31 mars 2016.

En complément le Groupe a souscrit en mars 2016 une ligne revolving auprès de la branche hongkongaise du Crédit Agricole pour un maximum de 30 millions de HK dollars (3 413 milliers d'euros) ; dans les perturbations rencontrées sur le marché chinois cette ligne a permis de financer un accroissement de son stock et de ses dettes d'exploitation.

L'ensemble de ces éléments a permis au Groupe d'assurer ses engagements auprès des tiers et de consolider la maturité et la visibilité de sa situation de trésorerie.

Lignes de crédit (en milliers d'euros)	31/03/2016	utilisation	Solde disponible
Lignes confirmées	18 998	10 463	8 535
Lignes non confirmées	201	44	157
Total	19 200	10 508	8 692

1.4.3.2. Risques opérationnels

Dépendance de la Société à l'égard de certains clients

Un seul client dépasse le seuil de 10% du chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2016. Il s'agit d'un distributeur qui atteint 11% des ventes.

Dépendance de la Société à l'égard de certaines sources d'approvisionnement et à l'égard de certains fournisseurs

En ce qui concerne les plumes utilisées pour les stylos-plumes, la Société s'approvisionne actuellement auprès d'un seul fournisseur. Les stylos-plumes ont représenté historiquement moins de 20 % du volume des ventes de stylos de la Société. Par ailleurs, les nouveaux produits lancés depuis 2 ans et qui représentent 20% du chiffre d'affaires, sont sous-traités pour tout ou partie auprès d'un seul fournisseur. Dans les deux cas, en cas de défaillance de ces fournisseurs, la Société estime qu'elle pourrait trouver un nouveau fournisseur dans un délai raisonnable et est, par ailleurs, assurée contre les conséquences d'un tel risque dans le cadre de son assurance perte d'exploitation.

Par ailleurs, le prix de revient des produits est sensible aux prix des matières premières, et notamment des métaux précieux utilisés. Les métaux précieux représentent selon les produits entre 5 et 10 % du coût direct. Mais les cours de l'or sont restés assez stables au cours de l'exercice 2015-2016 (baisse du premier semestre rattrapée au second).

Enfin, une partie des produits sous-traités sont achetés en monnaies autres que l'euro (principalement dollars américains et monnaies liées) et sont donc sensibles aux variations des devises. Ce risque est contrebalancé par une exposition inverse sur les ventes encaissées en dollars américains (les encaissements et décaissements en dollars se compensent quasi-entièvement); si ces 2 positions symétriques évoluaient significativement, le risque net pourrait être atténué par la mobilisation de lignes de couverture de change.

Dépendance à l'égard du lancement de nouveaux produits

Les nouveaux produits lancés dans le courant de l'exercice ont permis de renouveler l'offre commerciale en maroquinerie, en briquets et en instruments d'écritures.

La Société développe également le lancement d'Editions Limitées sur des segments de prix plus élevés.

1.4.3.3. Risques de marché

Sensibilité aux paramètres d'environnement

Les résultats de S.T.Dupont sont sensibles à différents facteurs dont le plus significatif est l'instabilité des cours de change, du fait de la présence internationale du Groupe. Cette sensibilité se traduit dans les comptes du Groupe, lors de la consolidation des comptes des entités juridiques filiales du Groupe localisées hors zone euro, et parce que de fortes variations des taux de change peuvent également avoir une incidence sur la capacité à vendre sur certains marchés, et donc sur le résultat des ventes sur les pays hors zone euro, du fait de la perte de valeur de la devise par rapport à l'euro.

La proportion du chiffre d'affaires net du Groupe réalisée par les filiales dont la monnaie locale diffère de l'euro a représenté 47 % du CA en 2015-2016. Une appréciation de l'euro de 1 % contre devises étrangères engendrerait les baisses ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Impact sur le résultat avant impôts	Impact sur le chiffre d'affaires	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de +1% de l'euro	22	(705)	(326)

Les résultats du Groupe sont également sensibles à la conjoncture économique. Les périodes de faible activité économique ou de crise sont en effet susceptibles d'engendrer un ralentissement ou une baisse de la demande sur le marché du luxe. Le Groupe pourrait en conséquence se trouver avec des niveaux de stocks trop importants et donc dans l'obligation de réduire sa production (de tels événements impactant la profitabilité et la trésorerie du Groupe).

Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, S.T.Dupont S.A. peut utiliser des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux et du change. Celle-ci naît des ventes interco que réalise S.T.Dupont S.A. à destination de ses filiales commerciales, et qui sont libellées dans la devise du pays. Dans le cas où la position achats / ventes sur cette devise n'est pas naturellement compensée en flux, la société subit le risque de change dû aux variations de la devise contre l'euro. Les flux en question (yen et dollar de Hong Kong) sont donc couverts par des instruments financiers adéquats.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers obéit à des règles strictes définies par la Direction du Groupe, qui prévoient un suivi systématique des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités de S.T.Dupont S.A. peuvent faire l'objet de dépôts auprès d'établissements financiers de premier rang, ou d'achat de certificats de dépôt émis par ceux-ci. L'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt se fait au travers des départements « salle des marchés » de ces établissements financiers.

Assistée d'un conseil externe, la Trésorerie du Groupe assure la surveillance quotidienne des limites, des positions, et calcule le résultat. Elle procède à la valorisation de la valeur de marché et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

Des lignes de change ouvertes auprès de 4 établissements bancaires de premier rang ont permis à S.T.Dupont de couvrir son risque de change, tant en dollars de Hong-Kong contre euros, qu'en yens contre euros.

Gestion de la position de taux à moyen terme et des liquidités

La position courante de la trésorerie est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction du Groupe (maintenir une liquidité maximale, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe des taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois.

Il n'existe pas d'opération de couverture de taux à court terme en cours au 31 mars 2016.

Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

Le 30 juillet 2014, l'émission d'une ligne de dette à 5 ans (indexée sur l'euribor 3 mois) exposait S.T.Dupont à un risque de taux ; pour le couvrir intégralement, le 1^{er} août 2014, S.T.Dupont souscrivait à 2 swaps de taux payeurs à taux fixe et receveurs d'un taux variable (selon le même index Euribor 3 mois et le même échéancier amortissable linéairement sur 5 ans que la dette sous-jacente) : la position nette de S.T.Dupont est donc emprunteuse à taux fixe sur les 5 ans du crédit syndiqué.

Au 31 mars 2016, S.T.Dupont porte 2 swaps de taux qui sont calés sur un montant initial de 7 000 milliers d'euros, et au-delà sur le profil d'amortissement du crédit structuré à moyen terme (4 900 milliers d'euros).

Les contrats de location financement (524 milliers d'euros au 31 mars 2015) portent intérêt à taux fixes.

Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

- Taux d'intérêt

L'impact sur le coût de la dette nette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt, en prenant l'hypothèse que le montant total de la dette à taux variable reste stable, est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015	31/03/2014
Coût de la dette nette	439	431	330
Translation des taux d'intérêt de :			
+ 10 points de base	(6)	(5)	(5)
- 10 points de base	6	5	5
+ 100 points de base	(60)	(48)	(48)
- 100 points de base	60	48	48

La dette financière Groupe sera détaillée en note 15 des comptes consolidés.

- Risque de change : évolution des principales devises constituant l'exposition du Groupe

	Parité euro-dollar de Hong-Kong	Parité euro-yen
31 mars 2016	8.79	127.32
31 mars 2015	8.40	129.99
31 mars 2014	10.67	141.49
31 mars 2013	10.16	128.57

(en milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015	31/03/2014
Capitaux propres - aux taux de change d'origine	33 963	35 876	38 420
Ecart de conversion	(1 396)	(1 448)	(1 127)
Capitaux propres - aux taux de change du 31 mars 2015	32 567	34 428	37 294

Gestion du risque de change

Comme défini par la politique financière du Groupe, les instruments financiers mis en place consistent principalement en des contrats à terme, des swaps et des options de taux et de devises. Au 31 mars 2016 S.T.Dupont S.A. s'est engagée sur des opérations de couverture de son risque de change pour 5 175 milliers d'euros.

- Présentation des créances commerciales, trésorerie et affacturage par devise

Au 31 mars 2016 (en milliers d'euros)	USD	JPY	CHF	HKD	GBP	Autres devises
Total actifs	2 488	41	32	900	271	0
Créances commerciales	2 457	40	17	898	125	-
Trésorerie	31	1	15	2	145	-
Total passifs	(1 828)	(1)	(18)	(593)	(286)	(34)
Dettes commerciales	(992)	(1)	(18)	(593)	(286)	(34)
Affacturage	(836)	-	-	-	-	-
Trésorerie	-	-	-	-	-	-
Position nette avant gestion	659	39	13	308	(15)	(34)
Position hors bilan	-	(39)	(13)	(308)	15	-
Position nette après gestion	659	-	-	-	-	(34)

Au 31 mars 2015 (en milliers d'euros)	USD	JPY	CHF	HKD	GBP	Autres devises
Total actifs	1 777	37	87	1 786	182	0
Créances commerciales	1 776	37	-	1 012	139	-
Trésorerie	2	-	87	774	43	-
Total passifs	(512)	(1)	(20)	(320)	(50)	(1)
Dettes commerciales	(288)	(1)	(20)	(320)	(50)	(1)
Affacturage	(223)	-	-	-	-	-
Trésorerie	-	-	-	-	-	-
Position nette avant gestion	1 266	36	67	1 466	132	(1)
Position hors bilan	-	-	-	(937)	-	-
Position nette après gestion	1 266	36	67	529	132	(1)

Dans le Groupe S.T.Dupont, 4 entités supportent un risque de change :

1. S.T.Dupont S.A. (France) facture et encaisse massivement en euros, mais reste significativement exposée sur 4 zones :
 - l'Amérique du Nord et la Corée du Sud où S.T.Dupont S.A. facture de nombreux clients en dollars américains : S.T.Dupont S.A. bénéficie d'une couverture de change naturelle grâce à ses achats de composants et matières premières partiellement libellés en dollars américains : aucune couverture complémentaire n'est nécessaire,
 - le Japon et Hong-kong où S.T.Dupont S.A. facture ses filiales S.T.Dupont KK et S.T.Dupont Marketing à Hong-kong dans leur devise ; S.T.Dupont S.A. couvre donc le risque de change sur les encaissements de ses 2 filiales.
2. S.T.Dupont Marketing Hong-Kong facture sa filiale S.T.Dupont Marketing (Shanghai) en dollars de Hong-Kong,
3. de façon plus marginale S.T.Dupont Deutschland couvre le marché domestique suisse et le facture en francs suisses,
4. S.T.Dupont (Suisse) encaisse des revenus de la licence parfums en euros (prêtés à S.T.Dupont S.A. en zone Euro),

S.T.Dupont S.A. a engagé des couvertures de flux en dollars américains, en yens et en dollars de Hong-Kong ; ces couvertures se composent de ventes à terme, de swaps et d'options de change, toutes à maturités inférieures à 18 mois; au 31 mars 2016 ces couvertures s'élevaient à 5 175 milliers d'euros.

- Risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle une entité du Groupe souhaite travailler doit avoir été préalablement autorisée par S.T.Dupont S.A. après appréciation de la solidité financière de la contrepartie, et du risque potentiellement encouru par le Groupe et lié à des concentrations significatives.

Le risque de contrepartie porte également sur les placements de trésorerie et les opérations de produits dérivés de change ou de taux. Les placements de trésorerie sont soit engagés directement sur des titres de créances de contreparties financières validées, soit dans des OPCVM dont les gestionnaires privilégiennent les maturités courtes sur des émetteurs bancaires afin de diminuer les risques et afin d'assurer la liquidité et la sécurité du portefeuille. En outre, les instruments financiers qui pourraient être utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec des contreparties bancaires internationales de premier plan.

Dès lors, le Groupe considère être faiblement exposé au risque de contrepartie.

- Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe ne détient pas de participations dans des sociétés cotées ni d'actions propres au 31 mars 2016.

- Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

Le Groupe S.T.Dupont est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles. Son exposition maximum est représentée par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

ACTIF / (PASSIF) (en milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Clients et comptes rattachés (valeur brute)	16 114	17 842
Autres créances d'exploitation	3 379	3 906
Total	19 493	21 748

Le montant des dépréciations sur les clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation est fourni dans l'annexe aux comptes consolidés note 11.

Les dispositions du contrat d'affacturage signé par S.T.Dupont S.A. en juillet 2011 précisent que la société reste responsable du recouvrement des créances clients cédées. Aussi ces créances sont-elles maintenues à l'actif sous la rubrique Clients et comptes rattachés. L'encours factor au 31 mars 2016 est de 7 802 milliers d'euros contre 8 050 milliers d'euros au 31 mars 2015.

Le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales au 31 mars 2016.

Chaque filiale du Groupe a mis en place une procédure de gestion et une méthode de provisionnement incluant notamment :

- la mise en place de plafond d'encours (révisable), comportant différents processus d'autorisation pour d'éventuels dépassements de ce plafond ;
- le recours à une police d'assurance et/ou l'obtention de garanties spécifiques (lettre de crédit, cautions) ;
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec un processus de relance ;
- un provisionnement comptabilisé client par client en fonction des retards de paiement et des habitudes de paiement locales.

1.4.3.4. Risques liés à la réglementation et à son évolution

La Société n'est soumise à aucune autorisation préalable d'exploitation. Cependant, opérant dans le secteur du briquet, elle subit les conséquences des différentes réglementations touchant à des domaines connexes :

La lutte anti-tabac

La plupart des pays d'Europe et d'Amérique du Nord ont, pour des raisons de santé publique, initié des politiques visant à réduire la consommation de tabac. Selon les pays, cette politique peut prendre la forme d'interdiction de publicité pour le tabac, d'interdiction de fumer dans les lieux ouverts au public ou sur les lieux de travail, d'affichage de messages sur les paquets de cigarettes ou les boîtes de cigares portant sur les risques attachés à la consommation de tabac sur la santé, ou encore d'interdiction de vente de cigarettes aux mineurs de moins de 16 ans.

Si ces législations ne constituent pas, en elles-mêmes, une limitation à la vente de briquets, elles ont néanmoins pour effet de réduire le nombre de consommateurs de tabac et par conséquent, la clientèle susceptible d'acheter un briquet.

La poursuite de cette lutte anti-tabac et/ou son durcissement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

La réglementation aérienne en matière de transport de briquets à gaz dans les avions

Un certain nombre de pays d'Amérique du Nord et d'Asie restreignent ou interdisent, dans les avions, le transport de briquets à gaz en cabine. Cette interdiction constitue un véritable obstacle à l'achat des briquets à gaz et a déjà fortement impacté la vente de briquets dans les espaces de duty free, dans la mesure où les briquets (vides ou pleins) ne peuvent être transportés qu'en soute, alors que l'accès aux espaces de duty free n'est possible qu'après l'enregistrement des bagages.

La réglementation européenne en matière de sécurité enfant

Depuis le 11 mars 2008, les briquets placés sur le marché européen doivent être pourvus d'une « sécurité enfant ».

Les briquets de luxe et de semi luxe fabriqués par la Société ne sont pas concernés par cette réglementation car ils répondent aux critères permettant d'y déroger, et de plus, répondent à la norme de sécurité briquets GS / LNE. Une évolution de cette réglementation pourrait toutefois étendre l'obligation de mettre en place une sûreté pour enfant aux briquets fabriqués par la Société.

La mise en place d'un tel système de sécurité entraînerait des surcoûts dans le processus de fabrication des briquets qui pourraient entraîner une baisse de la rentabilité de la Société.

1.4.3.5. Risques juridiques

La Société a pour principe de sécuriser l'ensemble de ses transactions par des contrats, sauf dans les domaines où la pratique ne le prévoit pas.

Pour prévenir les risques de contrefaçon de marque, modèle ou brevet, la Société consacre un budget significatif à leur protection par des dépôts nationaux et internationaux. Les contrefacteurs identifiés font l'objet de poursuites judiciaires.

En tant que fabricant, la Société est très attentive à la sécurité des briquets. Ainsi la marque GS « Sécurité Contrôlée » a été attribuée à S.T.Dupont par le LNE (Laboratoire National d'Essais) pour les principales lignes de briquets.

La Société s'assure que ses produits sont conformes aux normes en vigueur. Ce respect des normes est particulièrement important depuis l'entrée en vigueur de la Directive Européenne Sécurité Générale des Produits. Dans ce cadre, S.T.Dupont est membre de la Commission de Normalisation Briquets à l'AFNOR.

La Société est impliquée de temps à autre dans divers litiges survenant dans le cours normal des affaires, parmi lesquels des procédures liées à l'enregistrement de ses marques. La Société est confrontée comme toutes les marques de prestige à des cas de contrefaçons de ses produits. Pour une meilleure réactivité, la Société a confié la surveillance des marchés sensibles à des cabinets spécialisés.

La Société entame toutes les procédures judiciaires nécessaires pour faire valoir ses droits.

En fin d'exercice 2014-2015, un litige l'opposant à un client coréen a été porté devant les autorités judiciaires locales. Une provision pour retour d'un montant de 472 milliers d'euros a été constatée.

Un contrôle fiscal a débuté sur l'exercice 2011-2012. Au cours du premier semestre 2013-2014, l'administration fiscale a notifié une proposition de rectification concernant la mise en cause du système de prix de transfert et de taux de redevances de licences appliqués sur les exercices 2009 à 2012. La société a contesté officiellement ce redressement, considérant que les arguments présentés par l'Administration n'étaient pas recevables en l'état. Cet échange a été suivi d'une notification en avril 2014, prenant en compte les observations émises par la société S.T.Dupont, et réajustant le redressement potentiel en diminuant de moitié, pour un montant maximal de 1,2 million d'euros en impact d'impôts et 4,9 millions d'impact sur les déficits fiscaux reportés.

Sur l'exercice 2015-2016 la Société a saisi la Commission départementale des Impôts directs et des taxes sur le Chiffre d'affaires qui a abouti, en juin 2015 à la réduction de moitié de la proposition de redressement des ventes intra-groupe.

En mars 2016, la Société a adressé une réclamation contentieuse et considère que le risque de redressement final est limité. Il n'existe pas d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris d'autres procédures dont la société a connaissance qui soit en suspens ou dont elle soit menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Ces éléments sont repris dans la [note 15 – Provisions et passifs éventuels de l'annexe des comptes consolidés](#)

1.4.3.6. Risques industriels et liés à l'environnement

Le centre industriel ne présente pas de risques industriels majeurs, mais compte tenu de son activité, il dispose d'une citerne de gaz liquéfié qui pourrait, en cas d'accident, avoir des conséquences sur l'activité.

D'autre part, suite à l'incendie de 2008, la reconstruction a permis de mettre en place des dispositifs coupe-feu plus performants et un système d'extinction automatique par sprincklage dans une partie des bâtiments.

Le transport des briquets et recharges de gaz est réalisé dans les conditions de sécurité requises pour le transport de matières dangereuses.

Ces éléments sont détaillés dans la partie RSE du rapport de gestion en paragraphe 1.6.

1.4.3.7. Autres facteurs de risque

Risque lié à la République Populaire de Chine

Compte tenu de l'importance du marché chinois pour la Société, l'activité de celle-ci pourrait être affectée par une évolution politique et économique défavorable de la République Populaire de Chine ou par une absence de lutte efficace contre les contrefacteurs. Toutefois, le ralentissement du marché du luxe constaté au cours de l'exercice précédent, a conduit les équipes locales à réorienter la stratégie commerciale au profit du retail, et ainsi à en atténuer les impacts conjoncturels.

1.4.4. Assurances

La Société mène une politique globale de couverture et d'assurance financière destinée à prévenir et réduire les conséquences éventuellement dommageables de ses activités tant en France que dans ses filiales implantées à l'étranger. Les programmes d'assurances dommages et perte d'exploitation sont garantis par un pool d'assureurs dont le leader est GAN Eurocourtage, la Responsabilité Civile de l'entreprise, la Responsabilité Civile environnementale et la Responsabilité Civile des Dirigeants Sociaux sont garanties par ACE et l'assurance Transport garantie par RSA.

La Société considère que son programme d'assurance et de couverture des risques est adapté à sa taille et à ses activités.

Les programmes d'assurance concernent :

La Responsabilité Civile de l'Entreprise

Cette police a pour objet de garantir S.T.Dupont S.A. et la plupart de ses filiales contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en vertu de la législation, de la réglementation ou de l'usage en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de son activité, y compris après livraison des produits, ainsi que les conséquences pécuniaires de la faute inexcusable visée à l'article L452-1 et suivants du Code de la Sécurité Sociale, commise par l'assuré ou par une autre personne que l'assuré s'est substitué dans la direction de l'entreprise.

Elle couvre en outre les frais de retrait engagés par la Société ou par un tiers (y compris le client) pour procéder à une mise en garde du public et/ou au retrait d'un produit, soit en cas d'injonction d'une autorité compétente, soit à l'initiative de l'assuré lorsque le produit présente un danger de dommages corporels dont l'assuré doit prouver l'existence.

Cette police garantit :

Au titre de la Responsabilité Civile Exploitation :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels) à hauteur de 10 000 000 euros par sinistre, dont, en particulier :

- les dommages résultant de la faute inexcusable/maladies professionnelles, à hauteur de 3 000 000 euros par année d'assurance ;
- les dommages matériels et immatériels consécutifs à hauteur de 3 000 000 euros.

Au titre de la Responsabilité Civile après livraison des produits :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels) à hauteur de 5 000 000 euros par année, dont, en particulier pour les Etats-Unis et le Canada :

- tous dommages confondus (y compris frais de défense) à hauteur de 1 000 000 euros par année.

La Responsabilité Civile garantit au premier euro la France, l'Italie, la Belgique, en DIC DIL le Japon, l'Allemagne, Singapour, Hong Kong et la Malaisie.

La Responsabilité Civile des Dirigeants Sociaux

La Société a mis en place une assurance couvrant les dirigeants de droit et de fait, tant en France que dans les filiales implantées à l'étranger, contre toute réclamation mettant en jeu leur responsabilité civile personnelle ou solidaire dans des conditions qu'elle juge satisfaisante.

La Responsabilité Civile Environnement

La Société dispose en outre d'une responsabilité civile environnement particulièrement couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de la Société en raison des dommages corporels, matériels et immatériels subis par des tiers lorsque ces dommages résultent d'atteintes à l'environnement consécutives à des faits fortuits qui se produisent dans l'enceinte des sites. Par atteinte à l'environnement, on entend l'émission, la dispersion, le rejet ou le dépôt de toute substance solide, liquide ou gazeuse diffusés dans l'atmosphère, le sol ou les eaux. Elle couvre également la production d'odeurs, bruits, variations de température, ondes, radiations, rayonnements excédant la mesure des obligations ordinaires de voisinage.

La limite de garantie est de 5 000 000 euros par année avec une franchise de 15 000 euros par sinistre.

L'Assurance Dommages et Perte d'Exploitation (« Tous Risques Sauf »)

Cette police d'assurance couvre :

- les dommages que peuvent subir les sites industriels, les bureaux, boutiques et dépôts (bâtiments ou risques locatifs, mobilier, matériel, marchandises) en valeur à neuf, les frais et pertes divers tels que par exemple, la reconstitution des modèles, moules, dessins, archives, programme et tous supports d'information,
- les pertes d'exploitation résultant desdits dommages,
- la valeur vénale du fonds de commerce.

En ce qui concerne l'Assurance Dommages :

- les sites industriels (bâtiments et/ou risques locatifs, mobilier, matériel) sont assurés à hauteur de 50 207 487 euros et les marchandises à hauteur de 17 133 651 euros,
- les bureaux, boutiques, dépôts (risques locatifs et/ou bâtiments) sont assurés à hauteur de 5 044 665 euros, le matériel, mobilier et marchandises à hauteur de 8 926 706 euros.

Le montant garanti pour l'Assurance Perte d'Exploitation s'élève à 65 660 000 euros. Enfin, la valeur vénale du fonds de commerce est garantie à hauteur de 3 900 000 euros.

L'assurance Dommages couvre en Libre Prestation de Service la France, l'Italie et en DIC DIL l'Allemagne et l'Espagne, et l'assurance Perte d'Exploitation couvre la France, la Belgique, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, le Japon, Hong Kong, la Chine, Singapour et la Malaisie.

L'Assurance Transport

La police Transport couvre l'ensemble des transports de marchandises voyageant à nos risques.

Cette police couvre :

- dans le monde entier, toutes les marchandises en cours de transport maritime, terrestre, aérien ou fluvial,
- en France Métropolitaine, en Italie, en Allemagne et au Japon, toutes les marchandises pour lesquelles l'assuré a un intérêt à l'assurance, stockées en entrepôts et/ou dans ses magasins.

La garantie couvre tous risques y compris vol total ou partiel, aux conditions de la Police Française d'Assurance Maritime sur Facultés. Les garanties s'exercent sans aucune interruption depuis le moment où les marchandises conditionnées pour l'expédition sont prises dans les magasins de l'expéditeur ou dépôt d'un tiers, et se terminent après le complet déchargement du dernier véhicule de transport dans le magasin et/ou entrepôt du destinataire.

La garantie transport est limitée à 1 500 000 euros par sinistre. La garantie stockage est limitée à 350 000 euros par sinistre avec une franchise de 7 600 euros.

Cette police ne couvre pas les risques de guerre, mais des avenants ponctuels sont négociés lors de conflits.

L'Assurance Flotte automobile qui couvre les véhicules utilisés par la Société.

Cette assurance couvre la flotte automobile de S.T.Dupont S.A. ainsi que les véhicules des salariés en mission professionnelle.

Des programmes d'assurance complémentaires sont également souscrits pour compléter localement ces couvertures, en fonction de la législation ou de la réglementation spécifique applicable.

Bien que la Société estime avoir des niveaux de couverture adéquats à sa taille et à ses activités, on ne peut exclure que le plafond maximum assuré puisse, dans des cas exceptionnels, être dépassé et que l'intégralité du dommage ne soit pas couvert par l'assurance.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le coût total des assurances s'est élevé à 0,40 % du chiffre d'affaires de la Société.

1.5. S.T.Dupont et ses actionnaires

1.5.1. Informations relatives au capital et à l'actionnariat du Groupe

1.5.1.1. Carnet de l'actionnaire

L'action S.T.Dupont (code 5419) est cotée à Euronext Paris S.A. depuis le 6 décembre 1996 (Compartiment C).

Cours de l'Action

Mois	Cours (en euros)				
	Plus haut	Plus bas	Moyen (clôture)	Nbre titres échangés	Capitaux (en k€)
avril 2015	0,22	0,18	0,19	7 031 988	1 392,20
mai 2015	0,21	0,19	0,20	3 350 868	666,40
juin 2015	0,20	0,18	0,19	3 112 377	586,46
juillet 2015	0,19	0,14	0,17	7 724 728	1 291,82
août 2015	0,18	0,15	0,17	4 763 234	788,11
septembre 2015	0,16	0,14	0,15	2 742 322	409,11
octobre 2015	0,17	0,15	0,16	2 514 653	400,20
novembre 2015	0,16	0,14	0,15	963 103	144,79
décembre 2015	0,16	0,13	0,15	5 081 661	736,80
janvier 2016	0,16	0,13	0,15	2 038 948	291,57
février 2016	0,15	0,11	0,13	3 348 209	435,51
mars 2016	0,16	0,13	0,14	2 151 472	310,63
avril 2016	0,17	0,14	0,15	2 679 731	417,43
mai 2016	0,17	0,14	0,16	1 504 652	230,59

Code ISIN FR0000054199

Source : Euronext

L'information financière est accessible :

Sur Internet	Par téléphone, télécopie ou mail	Par courrier
Sous la rubrique FINANCES du site principal www.st-dupont.com	Hanh Guzélian Relations Investisseurs Tél. : (33) (0)1 53 91 30 11 e-mail : invest@st-dupont.com	S.T.Dupont Hanh Guzélian Relations Investisseurs 92, boulevard du Montparnasse 75014 Paris

1.5.1.2. Evolution du capital au cours des 5 dernières années

Au 31 mars 2016 le capital social est composé de 524 279 556 actions de 0,05 euro.

	31/03/2016	31/03/2015	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en milliers d'euros)	26 214	26 214	26 214	21 288	21 280
Nombre d'actions					
- ordinaires	524 279 556	524 279 556	524 279 556	425 751 556	425 603 556
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	0	0	0	98 861 000	99 009 000
- par droit de souscription	0	0	0	0	0

1.5.1.3. Actionnariat de S.T.Dupont

Contrôle de la Société

Au 31 mars 2016, D and D International B.V. détient 79,6 % du capital social et 87,1% des droits de vote de la Société. D&D International B.V. est détenu à 100% par la société Broad Gain Investments Limited.

La Société est une Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au sein de laquelle les fonctions de direction n'appartiennent qu'au Directoire et les fonctions de contrôle qu'au Conseil de Surveillance. Cette forme d'organisation permet ainsi d'assurer l'indépendance du Directoire de la Société à l'égard de l'actionnaire de contrôle représenté au niveau du Conseil de Surveillance. En outre, le Conseil de Surveillance peut être composé de censeurs, et les trois quart de ses membres n'ont aucun lien avec l'actionnaire majoritaire. Ces dispositions permettent d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

La Société consolidante établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels ci-dessous sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale. Il s'agit de :

BROAD GAIN Investments Limited
 East Ocean Center
 98 Granville Road
 Kowloon
 Hong Kong

Détail de l'actionnariat

Au 31 mars 2016, le capital social de la Société mère s'élève à 26 213 977,80 euros, divisé en 524 279 556 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

Au 31 mars 2016, le capital social est réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Situation au 31/03/2016				Situation au 31/03/2015				Situation au 31/03/2014			
	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
D and D International B.V.	417 400 383	79,6	733 904 473	87,1	415 710 259	79,3	717 232 907	86,7	413 392 090	78	705 705 456	86,2
Membres du Conseil de Surveillance dont:	396 851		396 852		364 052		364 254		88 702		88 903	
Mr J. Wan ⁽¹⁾					1		2		1	-	2	
Mr Tissot-Dupont ⁽⁸⁾					1 000		1 200		1 000	-	1 200	
Mr M. Moufarrige	121 001		121 002		73 001		73 002		73 001	-	73 001	
Mr C. Viros ⁽²⁾					14 700		14 700		14 700		14 700	
Mme S. Flood ⁽³⁾	275 350		275 350		275 350		275 350					
Mme M. Fournier ⁽⁵⁾	500		500									
Membres du Directoire dont :	2 341 028	0,4	3 187 120	0,4	2 341 028	0,4	3 387 120	0,4	2 500 911	0,4	3 547 859	0,4
M. A. Crevet	2 159 283		3 205 375		2 159 283		3 205 375		2 159 283		3 205 375	
M. T. Lemaire ⁽⁴⁾									159 883		160 739	
M. E. Sampré	181 745		181 745		181 745		181 745		181 745		181 745	
M. N. Duchemin ⁽⁹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mme H. Guzelian ⁽⁶⁾	-	-	-	-								
M. M. Adé ⁽⁷⁾	-	-	-	-								
Auto Détenues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Public	104 141 294	19,9	104 544 743	12,4	104 189 294	20,2	106 205 151	12,8	108 297 853	20,6	108 897 801	14,8
Total	524 279 556	100,0	842 233 188	100,0	524 219 673	100,0	827 189 432	100,0	524 279 556	100,0	818 340 019	100

- (1) Démission le 12/09/2014
- (2) Démission le 15 septembre 2014
- (3) Nomination le 12 septembre 2014
- (4) Démission le 21 janvier 2015
- (5) Nomination le 24 avril 2015
- (6) Nomination le 28 janvier 2016
- (7) Nomination le 28 janvier 2016
- (8) Décédé le 17 février 2016
- (9) Démission le 11 décembre 2015

Participation des salariés au capital

Les salariés autres que les membres du Directoire et du Comité Exécutif à qui ont été attribuées des actions gratuites n'ont pas de participation au capital en tant que tel. Dans le cadre des autorisations données en vue d'augmenter le capital, des autorisations spécifiques sont prévues pour les salariés.

Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société au 31 mars 2016, il n'existe pas d'accord pouvant entraîner un changement de contrôle.

1.5.2. Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices

Au cours des trois derniers exercices, S.T.Dupont a versé un dividende de 1 782 550,5 euros au titre des résultats de l'exercice 2013-2014.

1.5.3. Politique en matière de dividendes

Compte-tenu des résultats, la Société ne distribuera pas de dividendes au titre de l'exercice 2015-2016.

1.5.4. Rachat d'actions de la Société

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 septembre 2015 avait autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de sa tenue, à acheter dans les conditions et modalités permises par la loi, et notamment en vue de régulariser le cours des actions de la Société, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social, étant précisé que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pouvaient être effectués par tous moyens ; le prix d'achat maximum ne devait pas excéder 1.00 euro, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital et/ou sur le montant nominal des actions, et lesdites actions pouvaient recevoir toute affectation permise par la loi et notamment être annulées.

Les modalités de ce programme de rachat ont été décrites dans le rapport annuel 2014-2015 (pages 73-74).

Au 31 mars 2016, la société ne détient aucune action propre.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de renouveler cette autorisation selon des modalités équivalentes.

1.6. Développement durable : rapport RSE

Depuis la clôture de l'exercice 2013-2014, le Groupe S.T.Dupont est soumis à l'obligation de la loi dite « Grenelle II » de publier un ensemble d'informations sociales, environnementales et sociétales, organisées selon 42 points regroupés en 17 thématiques que nous développerons point par point dans ce rapport.

Introduction

Les informations présentées sont essentiellement axées sur la France et apportent des informations sur les filiales les plus représentatives en nombre d'employés.

Le groupe comporte des filiales européennes (Benelux, Italie, Espagne, Allemagne) ainsi que d'autres filiales telles que le Japon, Hong Kong, la Chine et Singapour.

Le périmètre Europe représente 55% de l'effectif total et le périmètre France représente plus de 86,5% de l'effectif Europe.

Il n'y a qu'un seul site de production : le centre industriel de Faverges (Haute-Savoie).

A l'international, il y a uniquement une activité de distribution ou de commerce.

1.6.1. Informations sociales

1.6.1.1. Emploi

• L'effectif total au 31 mars 2016

Tous les effectifs ci-dessous sont des effectifs physiques.

L'effectif total physique de l'entreprise S.T.Dupont S.A. est de 270 collaborateurs au 31 mars 2016 contre 290 au 31 mars 2015, soit une variation de 7%.

Les filiales européennes totalisent quant à elles 42 collaborateurs au 31 mars 2016, soit deux collaborateurs de plus que l'année précédente.

Quant aux Autres filiales, elles emploient 255 collaborateurs au 31 mars 2016, soit 19 collaborateurs de plus que l'année précédente.

L'effectif total physique du Groupe S.T.Dupont est de 567 collaborateurs au 31 mars 2016, stable par rapport à l'exercice précédent.

Répartition des salariés par sexe et par zone géographique :

Hommes	Femmes	Etablissement ou Filiale	% Hommes	% Femmes	Effectifs physiques
35	59	Paris	37,2%	62,8%	94
97	79	Faverges	55,1%	44,9%	176
132	138	Total France	48,9%	51,1%	270
1	1	Benelux	50,0%	50,0%	2
1	4	Italie	20,0%	80,0%	5
8	15	Espagne	34,8%	65,2%	23
5	7	Allemagne	41,7%	58,3%	12
15	27	Total Filiales Européennes	35,7%	64,3%	42
21	21	Japon	50,0%	50,0%	42
19	50	Hong Kong	27,5%	72,5%	69
12	127	Chine	8,6%	91,4%	139
2	3	Singapour	40,0%	60,0%	5
54	201	Total Autres Filiales	21,2%	78,8%	255
201	366	TOTAL GROUPE	35,4%	64,6%	567

Le groupe S.T.Dupont est majoritairement composé de femmes (64,6%).

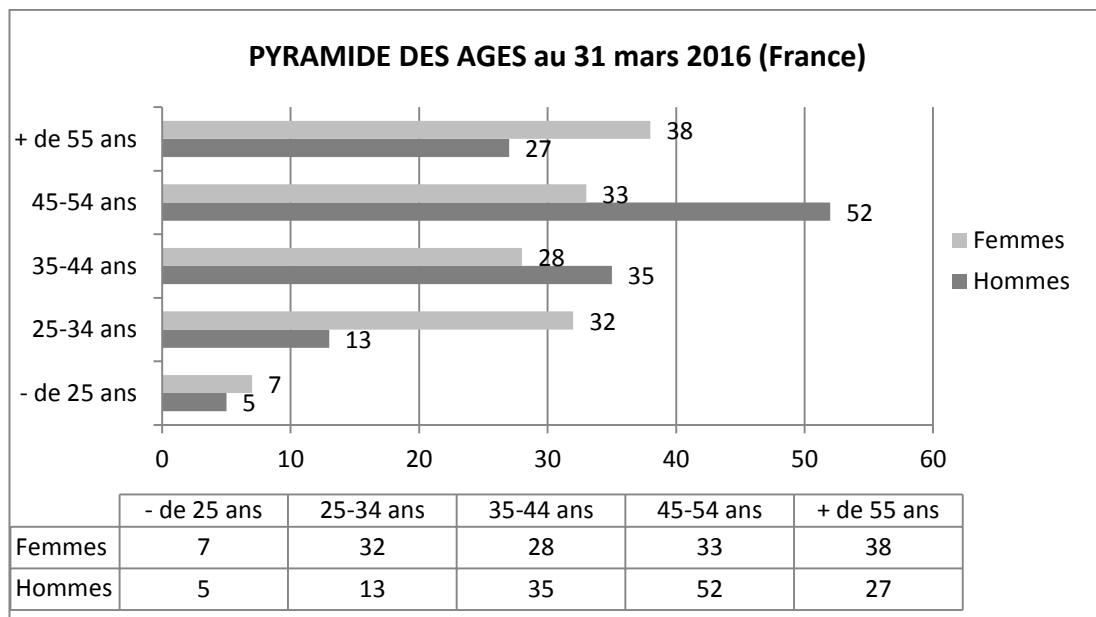
En France, l'effectif est réparti équitablement entre les hommes et les femmes.

Les filiales européennes et surtout asiatiques sont également essentiellement composées de femmes, ces dernières représentant respectivement plus de 64 % des effectifs en Europe et près de 79% dans les autres filiales.

Focus sur le Périmètre France

L'entreprise S.T.Dupont S.A. est constituée de deux établissement : son siège social situé Boulevard du Montparnasse à Paris et son centre industriel, localisé à Faverges (Haute-Savoie), seul site de production du Groupe.

- La répartition des salariés par âge (effectif France)



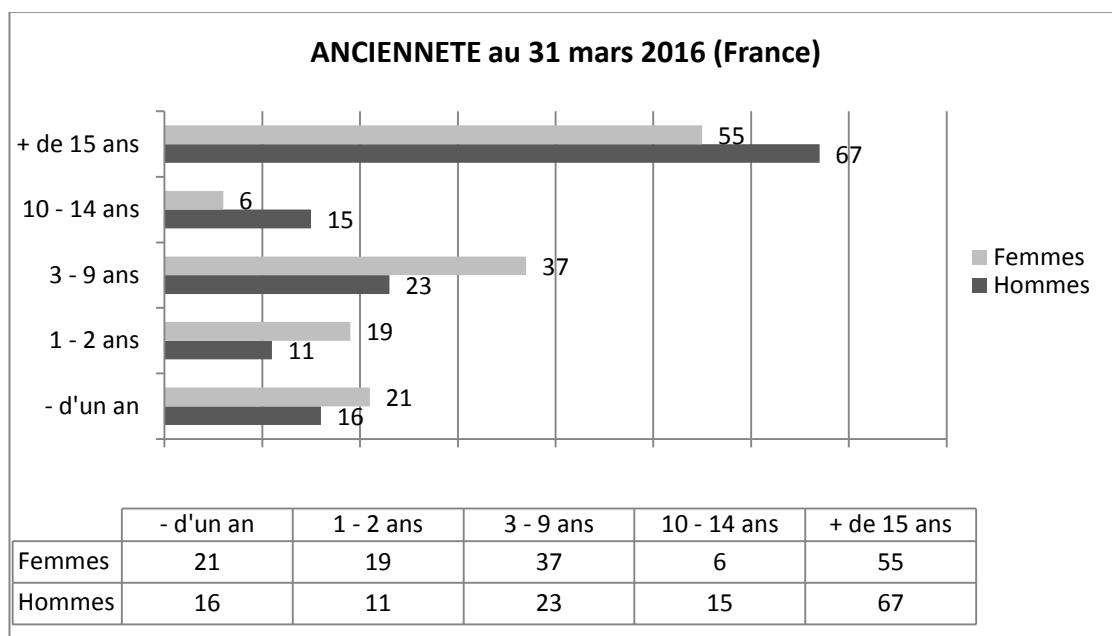
Avec 85 collaborateurs, la tranche 45-54 ans constitue la catégorie la plus importante de l'entreprise, les hommes y étant les plus représentés.

De manière globale, on remarque une importance significative de la classe d'âge 45-55 et plus, qui représente 55,6% de l'effectif total.

La catégorie des moins 25 ans constitue quant à elle 4,4% de l'effectif total de S.T.Dupont France.

Depuis de nombreuses années l'ancienneté des collaborateurs de S.T.Dupont est forte, particulièrement en production sur le site de Faverges.

La pyramide des âges est notamment justifiée par l'importance du savoir-faire, qui est essentiel dans le domaine d'activité de S.T.Dupont.



Près de la moitié (45%) de l'effectif global de la société S.T.Dupont S.A. a au moins 15 ans d'ancienneté, avec notamment beaucoup d'hommes
L'ancienneté se perçoit notamment sur la population ouvrière du site industriel de Faverges, et celle des forces de vente à Paris.

Plus de 75% de l'effectif a 3 ans d'ancienneté et plus, montrant une volonté significative de faire évoluer les collaborateurs au sein de l'entreprise.
L'entreprise, par sa politique de rémunération et de formation cherche à maintenir les talents de manière pérenne dans l'organisation.

- **Les embauches**

Sur l'exercice 2015-2016, la société S.T.Dupont S.A. a procédé à 52 embauches, soit 7 de plus que sur l'exercice précédent.

L'entreprise a également eu recours à la main d'œuvre temporaire, qui permet à l'entreprise de constituer un vivier de personnes formées à nos postes et d'y avoir recours en cas de forte charge de travail.
La qualité de la main d'œuvre temporaire apporte du savoir-faire dans l'entreprise et une amélioration de l'efficience. En effet, la politique de l'entreprise est d'utiliser un noyau dur de personnes intérimaires, et de les former sur plusieurs postes afin de développer leur polyvalence et leur efficience.

Le turn-over des conseillers de vente oblige la société S.T.Dupont S.A. à avoir une veille sur ce type de population et à avoir un vivier actif.

Les conseillers de vente qui interviennent chez S.T.Dupont sont en principe spécialisés dans le secteur du luxe. Dans ce milieu, la concurrence entre les grandes maisons est très forte, et ces dernières n'hésitent pas à aller débaucher des profils en poste, ce qui créé un turn-over important des conseillers de vente.

En 2015, on note une évolution du nombre de missions confiées à des intérimaires. Ces derniers représentent ainsi une vingtaine de personnes en équivalent Dupont.

- **Les départs**

Sur l'exercice fiscal 2015-2016, le nombre des départs s'élève à 72, soit 24 départs de moins que sur l'année précédente.

Les licenciements, (pour motifs économiques, pour faute et sans cause réelle confondus), sont au nombre de 11. A ceux-là s'ajoutent 61 départs pour autres motifs (dont les départs en retraite, les fins de CDD, les décès, etc...).

- **Les rémunérations et leur évolution :**

Pour la zone France, le montant des rémunérations versées en 2015 s'élève à 10 918 736 euros, soit une baisse de 6,9% par rapport à l'année précédente, laquelle s'explique notamment par les départs en retraite.

1.6.1.2. Organisation du travail (année civile 2015 – Périmètre France)

- **Les horaires de Travail :**

Pour les salariés non cadres, le temps de travail est le temps légal, soit 151.67 heures par mois.

Pour les salariés cadres, la société applique un forfait jour qui est déterminé par la Convention Collective.

- **La fermeture du site industriel de Faverges :**

Le centre industriel a fermé trois semaines en été 2015 et deux semaines en hiver 2015.

- **Les salariés à temps partiel :**

Les salariés à temps partiel représentent 7,8% de l'effectif au 31 décembre 2015.

- **Le type de contrat :**

Au 31 mars 2016, la société S.T.Dupont S.A. emploie 252 salariés en CDI et 18 salariés en CDD.

- **Les heures supplémentaires :**

La société S.T.Dupont S.A. a recours aux heures supplémentaires et à la main d'œuvre extérieure en cas de surcroît d'activité. Sur l'année 2015, environ 2 821 heures supplémentaires ont été effectuées.

- **L'absentéisme :**

L'absentéisme est un indicateur très souvent utilisé dans les entreprises pour mesurer l'implication et la satisfaction au travail du personnel.

Le taux d'absentéisme est le quotient du nombre d'heures d'absence par rapport au nombre d'heures théoriques de travail (c'est-à-dire le nombre d'heures qui auraient été travaillées sans absence).

Le taux d'absentéisme pour l'exercice, Paris et Faverges confondu, est de 5,3 contre 7,2 l'année précédente. Le taux d'absentéisme a toujours été plus important en production, mais sur les autres populations il est dans la moyenne des autres entreprises.

Dans le Bilan Social, les éléments pris en compte sont :

- le ratio de l'absentéisme,
- le nombre de journées d'absence pour maladie (calendaires),
- le nombre de journées d'absence pour accidents du travail et de trajet (calendaires),
- le nombre de journées d'absence pour maternité (calendaires),
- le nombre de journées d'absence pour congés autorisés,
- le nombre de journée d'absence imputable à d'autres causes.

L'absentéisme au sein de la société S.T.Dupont S.A. est de manière globale beaucoup plus faible en 2015 que l'année précédente.

En effet, les absences pour maladie représentent 3 954 jours en 2015, soit une diminution de 26% par rapport à l'année 2014.

Le nombre de journées d'absence pour ATMP a lui aussi diminué de 8%.

On note également une baisse sensible des absences imputables à d'autres causes, celles-ci passant de 962 en 2014 à 198 en 2015, soit une diminution de 79%.

1.6.1.3. Relations sociales (Périmètre France)

Le dialogue social est un axe incontournable dans le fonctionnement d'une entreprise.

Il s'articule autour de deux axes principaux : l'information et la consultation des instances représentatives et la négociation avec l'employeur.

- **Les instances représentatives :**

L'organisation du dialogue social est encadrée par plusieurs instances, notamment par :

- **Le Comité Central d'Entreprise**

Instauré dans une entreprise à établissements multiples, il a des fonctions apparentées à celle du comité d'entreprise. Il réunit les représentants élus des différents comités d'établissement.

Le comité central d'entreprise de S.T.Dupont se tient au siège de l'entreprise, à Paris.

Les réunions ont lieu au minimum tous les six mois.

- **Les Comités d'Etablissement (Paris et Faverges)**

Présidé par l'employeur, les comités d'établissement sont régulièrement informés et consultés préalablement à certaines décisions de l'employeur concernant la marche et l'organisation de l'établissement (organisation du travail, formation, etc.).

Les CE ont également pour fonction de proposer et gérer les activités sociales et culturelles.

Les réunions sont mensuelles.

- **Les délégués du personnel**

Les délégués ont pour rôle de faciliter les relations entre l'employeur et l'ensemble du personnel, en présentant toutes les réclamations individuelles et collectives liées aux salaires et à l'application des textes organisant les relations de travail.

Les réunions sont mensuelles.

- **Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**

Le CHSCT vise à protéger la santé et la sécurité des salariés de l'entreprise. Il est présidé par l'employeur.

Les réunions sont au minimum trimestrielles.

Au cours de l'exercice 2015-2016 se sont tenues :

- 8 réunions avec le Comité d'Etablissement de Faverges
- 6 réunions avec le Comité d'Etablissement de Paris
- 3 réunions des Délégués du Personnel
- 2 réunions avec le CHSCT
- 2 réunions avec le Comité Central d'Entreprise

- **Les négociations avec les délégués syndicaux :**

La société S.T.Dupont S.A. négocie avec les délégués syndicaux des organisations syndicales représentatives dans l'entreprise, à savoir, la CFDT, la CFE-CGC et la CGT.

La négociation entre l'employeur et les élus de l'entreprise se déroule dans le respect des règles suivantes :

- Convocation formalisée aux réunions de négociation avec élaboration d'un ordre du jour,
- Partage d'informations,
- Élaboration conjointe du projet d'accord avec les négociateurs,
- Concertation avec les salariés et présentation aux instances représentatives du personnel concernées,
- Dépôt des accords aux autorités compétentes,
- Information du personnel.

De nombreuses réunions se sont tenues avec les délégués syndicaux au cours de l'exercice 2015-2016, d'une part pour examiner la situation sociale et économique de l'entreprise et d'autre part pour échanger et négocier sur les différents projets de l'entreprise, notamment à travers les négociations annuelles obligatoires.

- **Le bilan des accords :**

Deux accords d'établissements ont été signés à Faverges sur l'exercice, l'un portant sur la mise en place des astreintes, l'autre sur la journée de solidarité.

Un accord d'entreprise a également été signé relatif à l'intéressement.

La négociation annuelle obligatoire a fait l'objet d'un PV de désaccord.

- **Le budget CE en 2015 :**

	S.T.Dupont S.A.
<i>Subvention C.E.</i>	21 853,67 €
<i>Budget de Fonctionnement CE</i>	136 586,68 €

1.6.1.4. Santé et sécurité (Périmètre France)

- **Les conditions de santé et sécurité au travail :**

Bien qu'il n'existe aucun risque particulier sur le site de production de Faverges, la société S.T.Dupont S.A. est très attentive à la sécurité, l'hygiène et la santé au travail et a mis en place une politique volontariste en termes de sécurité, d'hygiène et de santé à travers une présence quotidienne d'acteurs mettant en œuvre cette politique.

En effet, la société veille à la présence d'une équipe dédiée à ce domaine, constituée d'un responsable sécurité et d'une assistante sociale. En outre, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail participe également à la santé et la sécurité des salariés, ainsi que le service de santé au travail.

Enfin, plusieurs actions dédiées à la santé et la sécurité au travail sont mises en place :

Des formations et réunions d'informations sont régulièrement réalisées, notamment lors de l'embauche d'un collaborateur, qui bénéficie d'un parcours d'intégration et d'un accueil sécurité.

Des formations sauveteurs-sauveteuses du travail sont effectuées et suivies.

Des formations telles que : Incendie, gestes et postures, gestes qui sauvent, sont déployées dans tous les secteurs.

Des moyens de sécurité sont mis à disposition comme les équipements de protection individuels.

Des contrôles réguliers sont accomplis par les responsables sécurité et par le CHSCT.

- **Le bilan des accords en matière de santé et de sécurité au travail :**

Au cours de l'année fiscale 2015-2016, un accord a été pris avec le Comité d'Etablissement de Faverges le 29 mars 2016 au sujet de la mise en place des astreintes.

- **Les accidents du travail et les maladies professionnelles sur l'année 2015 :**

Accidents du travail

Pour qu'un accident soit reconnu comme accident du travail par les organismes de sécurité sociale, il est impératif que cet accident soit déclaré dans des délais précis et que la procédure de reconnaissance soit strictement respectée.

Paris + Faverges	Accidents déclarés		Accidents bénins	Total
	Avec arrêt	Sans arrêt		
2015-2016	5	1	0	6

A Faverges, il y a eu 2 accidents de travail et 1 accident de trajet avec arrêts au cours de l'exercice 2015-2016

A Paris, on ne dénote aucun accident de travail en 2015. En revanche 3 accidents de trajet ont eu lieu du 1^{er} au 31 mars 2016, dont deux ont donné lieu à un arrêt de travail.

Maladies professionnelles

On appelle cadence de travail la pression temporelle exercée au niveau de l'exécution d'une tâche et par la répétition imposée de gestes élémentaires de courte périodicité. Cette cadence devient une nuisance lorsqu'elle ne permet pas au salarié de réguler individuellement son activité.

En 2015, aucune maladie professionnelle n'est à constater, tant sur Paris que sur Faverges où se trouve le centre industriel.

- **Le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT :**

Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail prônant la liberté d'association et la reconnaissance effective de négociation collective, l'élimination de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants, ainsi que l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession sont respectées.

L'application des bases juridiques en est le fondement.

1.6.1.5. Formation (Périmètre France)

Sur l'exercice fiscal 2015-2016, la Direction a axé, en France essentiellement, sa politique formation autour de trois axes principaux :

- Les formations managériales ;
- Les formations techniques ;
- Le développement de la pratique des langues.

Les programmes sont principalement centrés sur les valeurs de la marque et l'intégration de ces valeurs au cœur des échanges internes et externes.

- **Les politiques mises en œuvre en matière de formation**

Politique mise en œuvre en faveur de l'alternance

L'entreprise poursuit sa volonté de développer les contrats en alternance : contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation et conventions de stages alternés.

Ces contrats sont source de valeur ajoutée pour l'entreprise et vont dans le sens du transfert des savoirs et des savoir-faire.

Ainsi, nous avons eu sur l'exercice 2015-2016, 3 contrats d'apprentissage et 16 contrats de professionnalisation (sites de Paris et Faverges confondus).

Le Volontariat International en Entreprise

La société S.T.Dupont S.A. développe le Volontariat International en Entreprise. Le VIE, instauré par la loi du 14 mars 2000, permet aux entreprises françaises de confier à un jeune, homme ou femme, jusqu'à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger durant une période modulable de 6 à 24 mois, renouvelable une fois dans cette limite.

Sur l'exercice 2015-2016, l'entreprise a notamment envoyé un VIE en mission dans sa filiale allemande, un autre dans sa filiale japonaise et un troisième dans sa filiale espagnole.

- **Le nombre total d'heures de formation**

1 020 heures de formation ont été dispensées sur l'exercice 2015-2016 pour l'ensemble des deux établissements.

A Faverges, l'entreprise a également pris en charge 3053 heures pour la formation « école » de l'ensemble des jeunes alternants présents en 2015 (contrats de professionnalisation et apprentissage). A Paris, le nombre d'heures de formation pris en charge par l'entreprise s'élève à 4430 (contrats de professionnalisation et apprentissage confondus. Il s'agit là des heures de formation sur l'année civile 2015.

1.6.1.6. Egalité de traitement

- **Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

Le groupe S.T.Dupont est attentif à ce sujet, notamment dans les pays où il existe une législation dans ce domaine, et suit les dispositions légales.

Le groupe S.T.Dupont est majoritairement féminin (64,6 % de l'effectif total du groupe).

- **Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées**

La société S.T.Dupont S.A. dépasse le taux d'emploi légal de personnes reconnues travailleurs handicapés (9,2% pour un taux légal de 6%).

A Paris, 5 salariés de l'entreprise bénéficient d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

A Faverges, le nombre de travailleurs handicapés est plus important, ce dernier étant porté à 17 pour l'année 2015.

- **La politique de lutte contre les discriminations**

La société S.T.Dupont S.A. s'engage à lutter fermement contre toutes les discriminations existantes. Le groupe S.T.Dupont est implanté dans le monde (filiales et contrats VIE), traduisant ainsi une volonté de développer les diversités culturelles.

Par ailleurs, la société S.T.Dupont S.A. souhaite accompagner les collaborateurs en fin de carrière à travers par exemple l'accord adaptation retraite. En effet, l'entreprise ayant une pyramide des âges vieillissante, il est primordial de guider ces collaborateurs et de développer également la transmission des savoirs et des savoir-faire, à travers par exemple le tutorat ou le mentorat.

1.6.1.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

- **Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective**

Principe fondamental de l'OIT, la liberté d'association représente le droit des travailleurs et des employeurs de constituer les organisations de leur choix pour promouvoir et défendre leurs intérêts au travail, ou d'adhérer à de telles organisations, sans ingérence de l'une ou de l'autre partie ni de l'Etat.

S.T.Dupont participe au processus de la négociation collective par lequel l'entreprise et les syndicats discutent et négocient à propos des différents aspects de leurs relations, tels que les salaires et autres conditions de travail. Les différents accords d'entreprise tels que l'accord d'intéressement signés avec les syndicats en sont la preuve.

- **Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession**

De l'emploi à la profession, S.T.Dupont s'attache à ne faire aucune discrimination, qu'elle soit directe ou indirecte. L'égalité au travail implique que chacun ait les mêmes chances de développer pleinement les connaissances, capacités et compétences nécessaires dans l'activité économique qu'il a choisie. Pour promouvoir l'égalité, il importe pour S.T.Dupont de prendre en compte la diversité des cultures, des langues, des situations familiales etc. Le recrutement est fondé sur des valeurs clefs, dont l'une d'elles se trouve être l'égalité. Qu'elle soit ethnique, religieuse ou encore culturelle, la politique de recrutement des Ressources Humaines fait part d'une grande diversité.

- **Elimination du travail forcé ou obligatoire**

S.T.Dupont respecte la convention sur l'abolition du travail forcé (1957). Dès lors, aucune forme de travail forcé n'existe au sein de l'entreprise et aucun travail n'est imposé sous la menace.

- **Abolition effective du travail des enfants**

Dans le respect des différentes conventions de l'OIT (convention sur l'âge minimum ou convention sur les pires formes de travail des enfants), S.T.Dupont respecte un âge minimum d'admission à l'emploi.

1.6.1.8. Résumé des principaux indicateurs pour les filiales de Hong-Kong et de Chine

Effectif

Au 31 mars 2016, l'effectif physique de la filiale Hong - Kongaise S.T.Dupont Marketing Limited est de 69 personnes, dont 19 hommes et 50 femmes, tous sous contrat permanent.

Celui de la filiale chinoise S.T.Dupont Marketing (Shanghai) Co. Ltd est de 139 employés, dont 12 hommes et 127 femmes, tous (sauf 1 permanent) sous contrat à durée déterminée renouvelables tous les 3 à 5 ans.

Les embauches et départs

Durant l'exercice 2015-2016, S.T.Dupont Marketing Limited a vu 33 embauches et 37 départs, tous concernant des employés permanents.

S.T.Dupont Marketing (Shanghai) Co. Ltd a procédé à 100 embauches et 85 départs sont intervenus, tous concernant des employés à durée déterminée. Ce turnover s'explique notamment par des ouvertures et fermetures de boutique sur l'exercice.

Les rémunérations et leur évolution

Total des salaires versés sur l'exercice 2015-2016 par S.T.Dupont Marketing Limited : 20 339 109 HKD contre 21 212 808 HKD en 2014-2015, soit une évolution de -4,1% et le salaire moyen par salarié est de 1 694 926 HKD.

Total des salaires versés sur l'exercice 2015-2016 par S.T.Dupont Marketing (Shanghai) Co. Ltd : 8 396 776 RMB contre 5 914 496 RMB en 2014-2015, soit une évolution de 42% et le salaire moyen par salarié est de 699 731 RMB.

Organisation du travail

Au sein de S.T.Dupont Marketing Limited, les horaires de travail sont :

Dans les bureaux, de 9h15 à 18h00 du lundi au vendredi

En boutique, 10 heures par jour (pauses-déjeuner incluses) et 8 journées de congés par mois.

Au sein de S.T.Dupont Marketing (Shanghai) Co. Ltd, les horaires de travail sont :

Dans les bureaux, de 9h30 à 18h30 du lundi au vendredi

En boutique, 40 heures par semaine

Santé et sécurité au travail

S.T.Dupont Marketing Limited remplit ses responsabilités de fournir un environnement de travail sain et sécuritaire ainsi que de se conformer aux exigences légales et réglementaires.

Au cours de l'exercice fiscal 2015-2016, il n'y a eu aucun accident du travail à Hong-Kong, et 2 accidents en Chine ayant entraînés au total 75 jours d'arrêt.

Formation

En 2015-2016, 2 345 heures de formation ont été dispensées au sein de S.T.Dupont Marketing Limited et 13 536 heures de formation au sein de S.T.Dupont Marketing (Shanghai) Co. Ltd

L'ensemble du personnel de S.T.Dupont Marketing Limited a bénéficié, sous la forme de réunions internes, d'une campagne de sensibilisation à la protection de l'environnement, et en particulier sur les thèmes du recyclage du papier, de l'économie d'énergie et d'eau.

Le personnel est donc incité régulièrement à éteindre l'ordinateur et les lumières avant de quitter le bureau, à avoir recours à l'impression recto-verso autant que possible, à utiliser du papier recyclé pour les brouillons, à économiser l'eau.

1.6.1.9. Résumé des principaux indicateurs pour la filiale japonaise

Effectif

L'effectif physique de la filiale Japonaise S.T.Dupont Japan K.K. est de 42 personnes, dont 21 hommes et 21 femmes

Les embauches et départs

Durant l'exercice 2015-2016, il y a eu une embauche et deux départs au sein de S.T.Dupont Japan K.K., tous concernant des employés contractuels.

Les rémunérations et leur évolution

Total des salaires versés sur l'exercice par S.T.Dupont Japan K.K.: 137 414 663 JPY contre 120 652 031 JPY, soit une évolution de 13,9%

Le salaire moyen par salarié est de 3 271 778 JPY

Organisation du travail

Dans la filiale japonaise, les horaires de travail sont 9h30 – 18h00

L'entreprise a été fermée pour congés de fin d'année du 29 décembre au 3 janvier ainsi qu'à mi-août pendant 5 jours pour « Obon holidays ».

1.6.2. Informations environnementales

1.6.2.1. Politique générale en matière environnementale

- **Organisation de la société pour rendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement :**

Le groupe S.T.Dupont comprend un seul site de production situé à Faverges (Haute-Savoie, France). Pour la partie environnementale, le rapport se concentre sur ce seul site de production.

Les activités ayant le plus de potentiel d'impact environnemental sur le site de Faverges sont :

- L'usinage
- La galvanoplastie
- La fabrication des cartouches de gaz

De par ces activités, le site de Faverges est un site industriel classé ICPE (*installation classée pour la protection de l'environnement*) et est soumis à autorisation.

Afin de répondre au mieux aux exigences liées à cette classification, la société a désigné un responsable sécurité - environnement dédié au suivi de ces process. Rattaché au service maintenance qui assure le maintien de toutes les installations (moyens et bâtiments), il anime 2 fois par mois un point d'avancement auquel participe le directeur de site.

- **Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement :**

L'impact de notre activité sur l'environnement est une priorité et est l'affaire de l'ensemble du personnel.

Chaque personne travaillant dans les secteurs précédemment cités est formée aux enjeux de son secteur. Cette formation prend la forme de parrainage en interne pour les activités spécifiques à la société S.T.Dupont S.A. ou de formation plus générale (ex : formation chimie) par l'intermédiaire d'organismes extérieurs.

Depuis 2014, un effort particulier sur la gestion des déchets a été réalisé avec la mise en place d'un tri (papiers, cartons, plastiques, DIS, DID, déchets à valeur récupérable, etc.) dans les différents services et ateliers. Cette mise en place a été réalisée via :

- Une sensibilisation de l'ensemble des responsables d'atelier.
- Un affichage des différents déchets recensés dans chaque secteur, leur classification (DIB, DIS ou DID), leur stockage, les personnes chargées de leur récolte et les destinations de traitement.

Cette mesure a évidemment été poursuivie sur l'exercice 2015-2016

- Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions :**

De par nos activités, les principaux risques environnementaux concernent nos rejets aqueux (en sortie de station de traitement), nos déchets spéciaux (boues de plaque, huile de coupe, laque) et nos rejets dans l'air.

Les activités sensibles du centre industriel sont constamment sous contrôle, suivant le tableau suivant :

Fréquence	Destinataire	Type de Données	Travaux
Quotidien	SILA	Rejets Aqueux Sortie Usine	Enregistrements des données = Température, Débit et Ph en continu via une station de mesure et prélèvements installée en sortie des rejets aqueux du site
Mensuel	SILA	Rejets Aqueux Sortie Usine	Constitution et Envoi Tableau récapitulatif Température, Débit et Ph avec justificatif si dépassement résultats / APE
Mensuel	DREAL	Rejets Aqueux Station Trt Placage	Analyses internes selon les données issues de l'Arrêté Préfectoral d'Exploitation (V. 2012) avec saisie GIDAF et justificatifs si nécessaire
Mensuel	Interne + DREAL si demande	Consommation Solvants + COV	MàJ Suivi d'un Plan de Gestion des Solvants selon Arrêté Préfectoral d'Exploitation (V. 2012) = Suivi des stocks et consommation + Calcul Qté COV
Trimestriel	SILA	Rejets Aqueux Sortie Usine	Analyses externes selon les données issues de l'Arrêté Préfectoral d'Exploitation (V. 2012) avec Justificatif si dépassement résultats / Données APE
Trimestriel	SILA	Volume Prélevé / Volume Rejeté	Relevé mensuel avec envoi trimestriel des volumes /Nappe phréatique + volumes non rejetés dans eaux industrielles usées (eaux lessivielle, eaux laveurs d'air et eaux minotaures) - depuis Décembre 2014
Trimestriel	DREAL	Rejets Aqueux Sortie Usine + Station Trt Placage	Analyses externes selon les données issues de l'Arrêté Préfectoral d'Exploitation (V. 2012) avec Justificatif si dépassement résultats / Données APE
Annuel	DREAL	Rejets Atmosphériques	Analyses externes selon les données issues de l'Arrêté Préfectoral d'Exploitation (V. 2012) = Mesures Emissions en sortie des laveurs air Placage + Sortie Cheminées extraction Rejets Atelier Pulvérisation
Annuel	Interne	Gestion Matières Dangereuses	Analyses externes selon la réglementation ICPE (Analyse et Rapport Annuel) via mission réalisée par une personne habilitée (CSTM = Chargé Sécurité et Transport des Matières Dangereuses) sur les "produits dangereux" = Produits neufs achetés ou vendus et Déchets Industriels Dangereux. Leurs modes de gestion en stock et transport sont analysés et vérifiés.

Abréviations :

- APE Autorisation Préfectoral d'Exploitation
- SILA Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy
- DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (ex DRIRE)
- GIDAF Gestion Informatisée des Données d'Auto-surveillance Fréquente
- COV Composé Organique Volatil
- RSDE Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau
- ICPE Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Toutes ces mesures sont réalisées par des laboratoires agréés et sont communiquées aux services d'état compétents.

- Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours :**

Aucune provision n'est budgétée.

1.6.2.2. Pollution et gestion des déchets

- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement :**

Les contrôles réalisés et cités précédemment sont les indicateurs indispensables au suivi de notre activité.

Afin d'assurer l'impact le plus faible, le centre industriel possède sa propre station de traitement des eaux. Chaque produit à risque est placé sur rétention afin d'éviter tout écoulement potentiel.

Les différents suivis et animations en place nous permettent de réagir au plus vite en cas de rejets accidentels. Enfin il est à noter que le Centre est implanté hors de zone protégée.

Nos eaux usées industrielles sont rejetées dans le réseau d'eaux usées du Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA) raccordé à la station d'épuration de Marlens. Ce rejet fait l'objet d'une autorisation et d'une convention de rejet avec la collectivité gestionnaire du réseau d'assainissement et de la station d'épuration. De fait, nos effluents issus des installations de traitement de surface respectent les valeurs limites suivantes avant mélange avec d'autres effluents et sans dilution :

Paramètres	Concentration par cuvée en mg/l	Flux journalier	Concentration Moyenne pour l'année 2015	Commentaires
MEST	30	300 mg/jour	34,25	2015-09 (63mg/l) - Canal Prélèvement Sale
DCO	600	6kg/jour	87,50	
Indice Hydrocarbures	5	50g/jour	0,34	
AOX	5	50g/jour	NC	
CN	0,1	1g/jour	0,07	
F (Fluor)	15	150g/jour	0,40	
Nitrites	1	10g/jour	0,12	
Azote Global		50kg/jour	NC	
P (Phosphore)	50	500g/jour	8,20	
Tributylphosphate	4	40g/jour	NC	
Ag (Argent)	0,5	5g/jour	0,00525	
Al (Aluminium)	5	50g/jour	0,0515	
As (Arsenic)	0,1	1g/jour	NC	
Au (Or)	2	20g/jour	0,08	
Cd (Cadmium)	0,2	2g/jour	0,00235	
Cr VI (Chrome VI)	0,1	1g/jour	0,0225	
Cr III (Chrome III)	2	20g/jour	NC	
<i>Cu (Cuivre)</i>	2	20g/jour	0,18	
Fe (Fer)	5	50g/jour	0,19	
Hg (Mercure)	0,05	0,5g/jour	inf. 0,005	
<i>Ni (Nickel)</i>	2	20g/jour	0,57	
Pb (Plomb)	0,5	5g/jour	inf. 0,05	
Pd (Palladium)	2	20g/jour	0,03	
Sn (Etain)	2	20g/jour	inf. 0,05	
<i>Zn (Zinc)</i>	3	30g/jour	0,29	

En gras et italique, les éléments suivis de manière plus fine dans le cadre de la campagne RSDE. Cette campagne vise à renforcer la protection de l'environnement aquatique par des mesures spécifiques conçues pour réduire progressivement les rejets de substances dangereuses dans l'eau. Suite à la campagne initiale (prélèvement et analyse sur 6 mois consécutifs) seuls 3 métaux ont été sélectionnés dans le cadre de notre activité. Ces métaux ont fait l'objet de mesures spécifiques sur les 3,5 ans passés.

Une étude de solutions pour diminuer ces volumes de rejets est lancée pour 2016-2017.

En parallèle, nous menons des actions en continu afin de diminuer notre impact :

- Contrôle et Entretien annuel des laveurs d'air liés à l'activité Placage
- Diminution des solvants consommés en régénérant le solvant sale (solvant régénéré utilisé pour nettoyer les moyens de production)
- Mise en place d'un moyen de nettoyage de copeaux pour récupérer l'huile de coupe (investissement 2014.)

- **Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets :**

La campagne sur la gestion des déchets au centre industriel de Faverges, lancée en 2014, a été poursuivie.

Rappel des actions menées :

- Révision complète de nos déchets pour optimiser leur gestion sur site (mise en place de compacteurs sélectifs)
- Tri des déchets dans les services et ateliers
- Revue des prestataires de transports pour optimiser les destinations.

Cela nous a permis de réduire significativement nos déchets sur le dernier exercice.

La répartition des déchets s'est traduite sur l'exercice comme suit :

	2015-2016		2014-2015		Variation annuelle
	Tonnage	%	Tonnage	%	
DIB	41,1	15,1%	47	14,9	-12,6%
DIS	2,9	1,1%	19,5	6,2	-85,1%
DID	227,5	83,7%	248,2	78,7	-8,3%
DEEE	0,4	0,1%	0,4	0,1	0,0%
Total	271,9		315,2		-13,7%

- **Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité :**

Les nuisances sonores ne sont pas un risque significatif au regard de notre activité. Situé en proximité de zone d'habitation, le site n'a jamais fait l'objet de remontée de gêne.

- **Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci :**

Au cours de l'exercice, aucune indemnité n'a été versée.

1.6.2.3. Utilisation durable des ressources

- **Consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales :**

La consommation d'eau est particulièrement suivie :

- Relevé des points d'utilisation de l'eau industrielle avec compteurs volumétriques / zones sensibles
- Sensibilisation des responsables des services concernés.

L'eau est essentiellement utilisée dans l'atelier galvanoplastie mais elle sert aussi dans l'ensemble des secteurs pour le refroidissement des moyens de production.

Notre consommation 2015 est de :

- 2454 m³ d'eau sanitaire (eau de ville)
- 9560 m³ d'eau industrielle (pompée dans source et déclaration annuelle à l'agence de l'eau)

En hausse, cette dernière valeur reste inférieure aux 10000m³ fixés dans l'arrêté préfectoral d'exploitation.

- **Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation :**

Les principales matières premières concernent :

Métaux	Unité	2015-2016	2014-2015
Or	Kg	11,4	13,2
Argent	Kg	11,2	31,2
Palladium	Kg	12,1	10,4
Laiton	Tonne	19,5	11,5
Aluminium	Tonne	4,9	3,0

La valeur 2014-2015 de l'argent est liée à un changement d'anode.

La consommation de laiton et celle d'aluminium sont en hausse suite à la mise en place d'un stock de sécurité sur nos nouveaux moyens de production.

Au niveau des consommables, les éléments les plus sensibles se décomposent de la sorte :

Désignation	Consommation 2015-2016 (en euro)
Huile Hocut 1045 Fut de 50 Kg	2 322
Huile coupe macro N402M5 en fut	8 422
Huile cut max H05 170 Kg	1 054
Huile Motorex Frisco 71 plus	1 714
Laque transparente Claire	5 940

Nous veillons à ce que cette consommation soit en cohérence avec l'activité du site. Ainsi le montant de ces consommations est suivi mensuellement en regard avec le niveau d'activité du centre industriel. Tout écart fait l'objet d'une analyse.

- **Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables :**

La consommation d'énergie du site est un point de vigilance prioritaire.

La consommation 2015-2016 d'électricité s'élève à 338 K€ pour une consommation de 3'911 MW/h, soit 3,5% de baisse par rapport à 2014-2015.

Nous poursuivons notre réflexion pour réduire notre consommation d'énergie.

Ainsi, après la refonte des horaires de travail et la fermeture d'un bâtiment sur l'exercice 2014-2015, cet effort sera poursuivi dans les années à venir par

- la rationalisation des surfaces utilisées (regroupement de départements pour libérer de la surface) ;
- la mutualisation de nos moyens de production afin d'en diminuer le nombre ;
- la modernisation de notre parc (investissement en moyens modernes pour remplacer les anciens modèles énergivores).

En parallèle, nous étudions la possibilité de démarrer la mise en place de panneaux photovoltaïques pour alimenter nos bâtiments administratifs.

- **Utilisation des sols :**

Afin d'assurer l'impact le plus faible, le centre industriel possède sa propre station de traitement des eaux. Chaque produit à risque est placé sur rétention afin tout écoulement potentiel.

Les différents suivis et animation en place nous permettent de réagir au plus vite en cas de rejets accidentels. Enfin il est à noter que le Centre est implanté hors de zone protégée.

1.6.2.4. Changement climatique

- **Rejets des gaz à effet de serre :**

Au même titre que nos consommations d'énergie, nous cherchons à diminuer nos rejets de gaz à effet de serre.

Au-delà du changement de mode de chauffage du centre industriel intervenu sur l'exercice 2013-2014, nous assurons le suivi des kilométrages du parc véhicules de Faverges.

Afin de limiter son utilisation, chaque déplacement est visé par le responsable concerné et nous incitons à l'utilisation des moyens de visio-conférence.

Pour 2015-16 et concernant le centre industriel, l'impact carbone du parc véhicule s'établit à 5,34 tonnes pour 6.05 tonnes sur l'exercice précédent. Soit une baisse de 11,8% (après une baisse de 6,5% sur l'exercice précédent).

- **Adaptation aux conséquences du changement climatique :**

A moyen terme, l'activité de S.T.Dupont n'est pas directement concernée par les changements climatiques.

A ce jour, nous n'avons pas développé d'action particulière sur ce sujet.

1.6.2.5. Protection de la biodiversité

- **Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité :**

La préservation et le développement de la biodiversité est en enjeu majeur.

Les moyens mis en place nous permettent, chaque jour, de respecter les réglementations en vigueur.

Dans le cadre de l'utilisation de cuirs, S.T.Dupont applique la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacés d'extinction, dite CITES (Convention du 3 mars 1973).

1.6.3. Informations sociétales

1.6.3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional sur les populations riveraines ou locales

La société S.T.Dupont S.A. est un acteur industriel majeur en Haute-Savoie. Elle est le deuxième employeur de Faverges et entretient d'étroites relations avec les autorités locales et régionales (DRIRE, DIRECTE, Préfecture). Au niveau financier, certaines banques régionales Rhône-Alpines sont des partenaires privilégiés du Groupe.

En ce qui concerne le siège parisien de la société, la Direction Générale est un membre actif du Comité Colbert dont l'un des principaux objectifs est le rayonnement du savoir-faire français à l'étranger.

Par ailleurs, S.T.Dupont a reçu en 2012 du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme le titre rare et valorisé d'Entreprise du Patrimoine Vivant Français (« E.P.V »).

1.6.3.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

La société S.T.Dupont S.A. est attentive de longue date à son insertion dans le tissu économique et social de Faverges. Elle emploie notamment une proportion supérieure au minimum légal de personnes handicapées résidant localement, ainsi que plusieurs jeunes travailleurs en contrats de qualification en partenariat avec les établissements d'enseignement professionnels de la région. En région parisienne, la société S.T.Dupont S.A. a conclu des partenariats avec l'ESSEC (Parrainage MBA Luxe), l'INSEAD et Sup de Luxe (Groupe EDC) en proposant des cours et des séminaires sur l'activité des Maisons de Luxe et en offrant aux étudiants de manière régulière des propositions de stages et d'emploi.

De même, S.T.Dupont S.A. est partenaire de la fondation PlaNet Finance (fondée et présidée par Monsieur Jacques Attali) dont la vocation est de favoriser l'inclusion économique, sociale et environnementale partout dans le monde de façon durable et équitable.

1.6.3.3. Sous-traitance et fournisseurs

- Prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux**

Les critères principaux pour la sélection des fournisseurs sont, au-delà des performances techniques et financières, la proximité du partenaire (limitation des émissions de CO₂ associées au transport), et la traçabilité des produits ou matières (qualité, respect des normes européennes sur l'origine et la qualité des composants). L'origine européenne est également un atout commercial dans le cadre d'accords douaniers préférentiels pour certains marchés tels que la Corée.

Dans la mesure du possible, nous privilégions des partenaires locaux (Rhône Alpes) ou français avec lesquels nous entretenons des relations longues (plus de 15 ans pour les principaux)
Hors métaux précieux, 38% de nos sous-traitants et fournisseurs sont basés en France.

Nos principaux fournisseurs font l'objet de visites une à deux fois par an quel que soit le lieu de production.

Métaux précieux et diamants

Afin d'assurer la meilleure traçabilité, S.T.Dupont S.A. travaille avec des fabricants reconnus au niveau européen, pour l'approvisionnement de ses diamants, métaux précieux et bains de plaquage. Ces fabricants certifient l'origine éthique de leur production, en fonction des recommandations de l'ONU. Cette condition est essentielle pour le maintien de nos échanges avec ces fournisseurs. Ainsi, chaque commande de diamant fait l'objet d'un rappel à ces conditions.

- Importance de la sous-traitance**

Sur l'exercice 2015-2016, le centre industriel de Faverges (Haute-Savoie) a produit 76%, en valeur, des produits S.T.Dupont. Les 24% restants sont produits par des sous-traitants avec lesquels nous entretenons des relations longues, actuellement 15 ans de moyenne.

Chaque sous-traitant est audité à minima annuellement dans ses locaux et nos équipes suivent le développement de chaque nouvel élément et produit.

1.6.3.4. Loyauté des pratiques

- **Actions engagées pour prévenir la corruption**

Notre objectif est de mener nos relations d'affaires dans un esprit d'honnêteté en s'opposant à toute fraude ou corruption. Dans le cadre de sa politique Achat, seule activité ou S.T.Dupont pourrait envisager une opportunité potentielle eu égard aux opérations à l'international, S.T.Dupont veille en permanence à éviter toute dérive. Un contrôle des tarifs de l'ensemble des produits achetés est réalisé chaque année. Le suivi des achats se fait via un tableau de bord mensuel, qui évalue en toute transparence la performance de chaque acheteur et l'évolution des prix par fournisseur. Ainsi, tout changement de fournisseur ou variation significative de coût doivent être justifiés auprès du contrôle de gestion. D'autre part, une rotation du portefeuille des acheteurs est effectuée tous les trois ans.

- **Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs**

Tous nos briquets sont testés par un laboratoire agréé (L.N.E.), qui reconnaît après tests la conformité des produits aux normes européennes (certification GS). Celle-ci assure la conformité du produit par rapport aux normes de sécurité en vigueur.

1.6.3.5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Nous n'avons pas engagé d'autres actions en faveur des droits de l'homme.

1.6.4. Rapport Organisme Tiers Indépendant

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 mars 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société S.T.Dupont désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes entre les mois de mars et juin 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ 6 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans le rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, et compte-tenu des limites exposées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprecier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (précisées en annexe) :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés (sites de Paris et Faverges, filiales de Hong-Kong et Chine) en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 84% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 8 juillet 2016
L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Camille Phelizon
Associée

Sylvain Lambert
Associé
du Département Développement Durable

Annexe au rapport Organisme Tiers Indépendant :

Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations sociales :

- Effectif total,
- Répartition des salariés par sexe, par âge, par ancienneté et par zone géographique,
- Répartition des effectifs en CDI/CDD,
- Embauches et licenciements, Absentéisme,
- Fréquence et gravité des accidents,
- Maladies professionnelles,
- Handicap,
- Nombre total de jours de formation,
- Nombre de collaborateurs formés.

Informations environnementales :

- Consommations d'énergie,
- Consommation de matières premières,
- Rejets de gaz à effet de serre,
- Production de déchets.

Informations sociétales :

- Fournisseurs labellisés ou certifiés,
- Partenariats avec des parties prenantes externes,
- Actions de lutte contre la corruption

1.7. Annexes

1.7.1. Tableau de résultats de S.T.Dupont S.A. des cinq derniers exercices

	31/03/2016	31/03/2015	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (En milliers d'euros)	26 214	26 214	26 214	21 288	21 280
Nombre d'actions					
- ordinaires	524 279 556	524 279 556	524 279 556	425 751 556	425 603 556
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	0	0	0	98 861 000	99 009 000
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
II. OPERATIONS ET RESULTATS (En milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires	51 042	47 829	54 878	55 490	52 792
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	3 622	3 807	(1 168)	3 660	2 617
Impôts sur les bénéfices	29	(45)	30	59	0
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Dotations nettes amortissements et provisions	(2 316	[3 921]	4 671	(2 447)	(409)
Résultat net	1 335	(159)	3 533	1 272	2 208
Résultat distribué	0	0	1 783	0	0
III. RESULTAT PAR ACTION (en Euro)					
Résultat après impôt, participation, avant dotations, amortissements et provisions	0,007	0,007	0,002	0,000	0,004
Résultat après impôt, participation, dotations, amortissements et provisions	0,003	0	0,007	0,002	0,005
Dividende attribué	0	0,003	0	0	0
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	281	308	349	367	361
Masse salariale (En milliers d'euros)	11 658	12 069	13 637	14 669	12 908
Sommes versées en avantages sociaux					
Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc. (En milliers d'euros)	5 460	5 578	6 232	6 610	6 411

1.7.2. Conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Néant

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Néant

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conventions et engagements avec des sociétés ayant des dirigeants communs :

2.1. Convention de trésorerie entre S.T.Dupont et S.T.Dupont Deutschland GmbH, S.T.Dupont Italia S.p.A, S.T.Dupont SA (Suisse), S.T.Dupont Japon KK et S.T.Dupont Ibéria

Co-contractants :

S.T.Dupont et S.T.Dupont Deutschland GmbH, S.T.Dupont Italia S.p.A, S.T.Dupont SA (Suisse), S.T.Dupont Japon KK et S.T.Dupont Ibéria

Personnes concernées :

M. Alain Crevet, Président du Directoire de S.T.Dupont et Administrateur des filiales précédemment citées

Nature et objet :

Au cours de sa réunion du 26 novembre 2009, le Conseil de Surveillance a autorisé une convention de gestion de trésorerie entre S.T.Dupont et ses filiales, S.T.Dupont SA Suisse, S.T.Dupont Deutschland GmbH, S.T.Dupont S.p.A, et S.T.Dupont K.K. Cette convention a été étendue à S.T.Dupont Ibéria le 28 juillet 2011. Cette convention prévoit que lesdites filiales placent leurs opérations financières sous la direction du service de trésorerie du groupe

Modalités :

Cette convention prévoit que lesdites filiales placent leurs opérations financières sous la direction du service de trésorerie du groupe organisé par S.T.Dupont . Le service de trésorerie est chargé d'assurer la coordination de l'ensemble des besoins et des excédents de trésorerie du groupe tant en France qu'à l'étranger.

Les charges constatées à ce titre au cours de l'exercice s'élèvent :

S.T.Dupont Suisse 6 487,54 euros.

Motif :

Cette convention a pour but d'optimiser la gestion de la trésorerie du Groupe en minimisant les frais financiers et commissions bancaires.

2.2. Avance en compte courant de S.T.Dupont Benelux

Co-contractants :

S.T.Dupont et S.T.Dupont Benelux

Personnes concernées :

M. Alain Crevet, Président de S.T.Dupont et Administrateur de S.T.Dupont Bénélux.

Nature et objet :

Au cours de sa réunion du 28 avril 2006, le Conseil de Surveillance a autorisé l'octroi d'une avance en compte courant d'un montant de 100 000 euros.

Modalités :

Cette somme est productive d'intérêts au taux quotidien de l'EONIA majoré de 1,30 %. Les produits constatés à ce titre en 2015-2016 s'élèvent à 1 144,29 euros.

Motif :

Cette convention a pour but de financer temporairement le besoin en fonds de roulement de la filiale.

2.3. Contrats de Service Fees signés avec les filiales

Co-contractants :

S.T.Dupont et S.T.Dupont Japon KK, S.T.Dupont Italia SpA, S.T.Dupont Bénélux, S.T.Dupont Marketing Ltd, S.T.Dupont GmbH, S.T.Dupont Iberia

Personnes concernées :

M. Alain Crevet, président du Directoire de S.T.Dupont et Administrateur des filiales précitées

Nature et objet :

Un contrat de prestation de service a été signé entre S.T.Dupont et les filiales précitées

Modalités :

En contrepartie de son assistance, S.T.Dupont reçoit de chaque filiale une rémunération correspondant à une quote-part des dépenses commerciales, communication et retail consacrées au déploiement de la marque, proportionnellement au chiffre d'affaires et aux coûts directs affectés à la filiale majorés de 8 %.

Motif :

Cette convention a pour but de faire bénéficier ces filiales de l'expérience et de l'organisation de la maison mère pour la mise en place de la nouvelle stratégie de déploiement de la marque.

Les produits constatés à ce titre par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à :

S.T.DUPONT JAPON KK	240 314,77 euros
S.T.DUPONT ITALIA SpA	53 229,00 euros
S.T.DUPONT BENELUX	35 870,00 euros
S.T.DUPONT MARKETING Ltd	311 074,60 euros
S.T.DUPONT GmbH	141 687,00 euros
S.T.DUPONT IBERIA	46 629,00 euros

2.4. Contrat de prestation de service entre S.T.Dupont et S.T.Dupont SA (Suisse)

Co-contractants :

S.T.Dupont et S.T.Dupont SA (Suisse)

Personnes concernées :

M. Alain Crevet, président du Directoire de S.T.Dupont et Administrateur de S.T.Dupont Suisse

Nature et objet :

Un contrat de prestation de service a été signé entre S.T.Dupont et S.T.Dupont SA (Suisse) relatif à la gestion du portefeuille de marques de la filiale suisse.

Modalités :

En contrepartie de cette activité, S.T.DUPONT refacture à S.T.DUPONT SA (Suisse) une rémunération représentant les frais salariaux majorés de 5 % et les frais engagés pour cette gestion.

Les produits perçus à ce titre au cours de l'exercice se sont élevés à 16 750,82 euros.

Motif :

Cette convention a pour but de gérer le portefeuille de marques de la filiale suisse.

2.5. Convention d'intégration fiscale avec STD FINANCE

Une convention d'intégration fiscale a été signée entre S.T.Dupont et STD Finance.

Conventions et engagements autres avec les dirigeants

2.6. Contrat de développement commercial entre S.T.Dupont et M. Moufarrige

Co-contractants :

S.T.Dupont et M. Mounir Moufarrige

Personne concernée :

M. Mounir Moufarrige est membre du Conseil de Surveillance

Nature et objet :

Au cours de sa réunion du 23 novembre 2012, le Conseil de Surveillance a autorisé la signature d'un contrat de consultant avec M. Mounir Moufarrige. Ce contrat concerne le développement de la ligne de maroquinerie « Riviera » dans le monde entier, à l'exclusion de la France.

Modalités

M. Moufarrige percevra une rémunération égale à 5% du chiffre d'affaires net réalisé sur cette ligne. Les charges constatées à ce titre par la société au cours de l'exercice s'élèvent à 875 euros.

Motif :

Cette convention a pour but de mettre à la disposition de la société l'expertise reconnue du monde du luxe de M. Moufarrige.

2.7. Location d'un appartement à Paris en faveur de M. Moufarrige

Co-contractants :

S.T.Dupont et M. Mounir Moufarrige

Personne concernée :

M. Mounir Moufarrige est membre du Conseil de Surveillance

Nature et objet :

Au cours de sa séance du 27 janvier 2011, le Conseil de Surveillance a autorisé la signature d'un bail pour un appartement mis à la disposition de M. Moufarrige.

Modalités :

L'intégralité des loyers, charges et taxes divers frais liés à l'utilisation de l'appartement sont prélevés sur une avance permanente consentie par M. Moufarrige à S.T.Dupont.

Motif :

Cette convention a pour but de simplifier les démarches administratives.

b) sans exécution au cours de l'exercice 2015-2016

Conventions et engagements autres avec les dirigeants

2.8. Convention prévoyant les modalités de départ du Président du Directoire

Co-contractants :

S.T.Dupont et M. Alain Crevet

Personnes concernées :

M. Alain Crevet est Président du Directoire

Nature et objet :

Au cours de sa réunion du 25 juin 2008, le Conseil de Surveillance a donné son accord sur le versement d'une indemnité égale à 6 mois de salaire brut (y compris la prime d'expatriation), sous réserve de la réalisation de conditions de performance, dans le cas où il serait mis fin au mandat de Monsieur Crevet.

Modalités :

Les conditions de performance évoquées ci-dessus et arrêtées par le Conseil de Surveillance sont réputées atteintes dans le cas où le pourcentage moyen d'atteinte d'EBIT consolidé par rapport au budget sur les trois exercices précédents est supérieur à 50%. Dans le cas contraire aucune indemnité ne serait due.

Motif :

Cette convention a pour but de fidéliser les mandataires sociaux et de compenser l'absence de protection sociale telle que l'assurance chômage.

1.7.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires

ST DUPONT

92, boulevard du Montparnasse
75014 Paris

Mesdames, messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprecier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Conventions et engagements avec des sociétés ayant des dirigeants communs :

1.1. Convention de gestion de trésorerie entre S.T. Dupont et S.T. Dupont Deutschland GmbH, S.T. Dupont Italia SpA, S.T. Dupont SA (Suisse), S.T. Dupont Japon KK, S.T. Dupont Ibérica SA (Orfarlabo)

- Co-contractants :

S.T. Dupont et S.T. Dupont Deutschland GmbH, S.T. Dupont Italia SpA, S.T. Dupont SA (Suisse), S.T. Dupont Japon KK, S.T. Dupont Ibérica SA (Orfarlabo).

- Personnes concernées :

M. Alain Crevet, président du Directoire de S.T. Dupont et Administrateur des filiales précédemment citées.

- Nature et objet :

Au cours de sa réunion du 26 novembre 2009, le conseil de surveillance a autorisé une convention de gestion de trésorerie entre S.T. Dupont et ses filiales, S.T. Dupont S.A. (Suisse), S.T. Dupont Deutschland GmbH, S.T. Dupont S.p.A., et S.T. Dupont K.K. Cette convention a été étendue à S.T. Dupont Ibérica SA (Orfarlabo) le 28 juillet 2011.

- Modalités :

Cette convention prévoit que lesdites filiales placent leurs opérations financières sous la direction du service de trésorerie du groupe organisé par S.T. Dupont, société mère. Le service de trésorerie sera chargé d'assurer la coordination de l'ensemble des besoins et des excédents de trésorerie du groupe tant en France qu'à l'étranger.

Les charges constatées à ce titre par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à :
S.T. Dupont S.A. (Suisse) 6 487,54 €.

- Motif :

Cette convention a pour but d'optimiser la gestion de la trésorerie du Groupe en minimisant les frais financiers et commissions bancaires.

1.2. Avance en compte courant de S.T. Dupont Benelux

- Co-contractants :

S.T. Dupont SA et S.T. Dupont Benelux

- Personne concernée :

M. Alain Crevet, président du Directoire de S.T. Dupont et Administrateur de S.T. Dupont Benelux.

- Nature et objet :

Au cours de sa réunion du 28 avril 2006, le conseil de surveillance a autorisé l'octroi d'une avance en compte courant d'un montant de 100 000 euros.

- Modalités :

Cette somme est productive d'intérêts au taux quotidien de l'EONIA majoré de 1,30 %. Les produits constatés à ce titre en 2014-2015 s'élèvent à 1 144,29 €.

- Motif :

Cette convention a pour but de financer temporairement le besoin en fonds de roulement de la filiale S.T. Dupont Benelux.

1.3. Contrats de Service Fees signés avec les filiales

- Co-contractants :

S.T. Dupont SA et S.T. Dupont Japon KK, S.T. Dupont Italia SpA, S.T. Dupont Benelux, S.T. Dupont Marleting Ltd, S.T. Dupont GmbH, et S.T. Dupont Iberia SA (Orfarlabo)

- Personne concernée

M. Alain Crevet, président du Directoire de S.T. Dupont et Administrateur des filiales précitées.

- Nature et objet :

Des contrats de prestation de services ont été signés entre S.T. Dupont et les filiales ci-dessous désignées.

- Modalités :

En contrepartie de son assistance, S.T. Dupont reçoit de chaque filiale une rémunération correspondant à une quote-part des dépenses commerciales, communication et retail consacrées au déploiement de la marque, proportionnellement au chiffre d'affaires et aux coûts directs affectés à la filiale majorés de 8 %.

Les produits constatés à ce titre par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à :

	€
S.T. DUPONT JAPON KK	240 314,77
S.T. DUPONT ITALIA SpA	53 229,00
S.T. DUPONT BENELUX	35 870,00
S.T. DUPONT MARKETING Ltd	311 074,60
S.T. DUPONT GmbH	141 687,00
S.T. DUPONT IBERIA SA (ORFARLABO)	46 629,00

- Motif :

Cette convention a pour but de faire bénéficier ces filiales de l'expérience et de l'organisation de la maison mère pour la mise en place de la nouvelle stratégie de déploiement de la marque.

1.4. Contrat de prestation de service entre S.T. Dupont et S.T. Dupont S.A. (Suisse)

- Co-contractants :
S.T. Dupont SA et S.T. Dupont Suisse
- Personnes concernées :
M. Alain Crevet, président du Directoire de S.T. Dupont et Administrateur de S.T. Dupont Suisse.
- Nature et objet :
Un contrat de prestation de service a été signé entre S.T. Dupont et S.T. Dupont S.A. (Suisse) relatif à la gestion du portefeuille de marques de la filiale suisse.
- Modalités :
En contrepartie de cette activité, S.T. Dupont refacture à S.T. Dupont S.A (Suisse) une rémunération représentant les frais salariaux majorés de 5 % et les frais engagés pour cette gestion.
Les produits perçus à ce titre au cours de l'exercice se sont élevés à 16 750,82 €.
- Motif :
Cette convention a pour but de gérer le portefeuille de marques de la filiale suisse.

1.5. Convention d'intégration fiscale avec S.T. Dupont Finance

Une convention d'intégration fiscale a été signée entre S.T. Dupont et S.T. Dupont Finance.

Conventions et engagements autres avec les dirigeants :

1.6. Contrat de développement commercial entre S.T. Dupont et M. Moufarrige

- Co-contractants :
S.T. Dupont SA et M. Moufarrige
- Personne concernée :
M.Mounir Moufarrige est membre du conseil de surveillance
- Nature et objet :
Au cours de sa réunion du 23 novembre 2012, le conseil de surveillance a autorisé la signature d'un contrat avec M. Mounir Moufarrige. Ce contrat concerne le développement de la ligne de maroquinerie « Riviera » dans le monde entier, à l'exclusion de la France.
- Modalités :
Monsieur Moufarrige percevra une rémunération égale à 5% du chiffre d'affaires net réalisé sur cette ligne.
Les charges constatées à ce titre par la société au cours de l'exercice s'élèvent à 875 €.
- Motif :
Cette convention a pour but de mettre à la disposition de la société l'expertise reconnue du monde du luxe de M. Moufarrige.

1.7. Location d'un appartement à Paris en faveur de M.Moufarrige

- Co-contractants :
S.T. Dupont SA et M. Moufarrige
- Personne concernée :
M.Mounir Moufarrige est membre du conseil de surveillance
- Nature et objet :
Au cours de sa séance du 27 janvier 2011, le conseil de surveillance a autorisé la signature d'un bail pour un appartement mis à la disposition de M. Moufarrige.

- Modalités :

L'intégralité des loyers, charges et taxe d'habitation, assurance et divers frais liés à l'utilisation de l'appartement sont prélevés sur une avance permanente consentie par M. Moufarrige à S.T. Dupont.

- Motif :

Cette convention a pour but de simplifier les démarches administratives.

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé :

Conventions et engagements autres avec les dirigeants :

1.8. Convention prévoyant les modalités de départ du Président du Directoire

- Co-contractants :

S.T. Dupont SA et A. Crevet

- Personne concernée :

A. Crevet est président du conseil de surveillance

- Nature et objet :

Au cours de sa réunion du 25 juin 2008, le conseil de surveillance a donné son accord sur le versement d'une indemnité égale à 6 mois de salaire brut (y compris la prime d'expatriation), sous réserve de la réalisation de conditions de performance, dans le cas où il serait mis fin au mandat de Monsieur Crevet.

- Modalités :

Les conditions de performance évoquées ci-dessus et arrêtées par le conseil de surveillance sont réputées atteintes dans le cas où le pourcentage moyen d'atteinte d'EBIT consolidé par rapport au budget sur les trois exercices précédents est supérieur à 50 %. Dans le cas contraire, aucune indemnité ne serait due.

- Motif :

Cette convention a pour but de fidéliser les mandataires sociaux et de compenser l'absence de protection sociale telle que l'assurance chômage.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 8 juillet 2016

PricewaterhouseCoopers Audit

S & W Associés

Camille Phelizon

Iris Ouaknine

1.7.4. Assemblée Générale du 6 septembre 2016: ordre du jour et projet de résolutions

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 6 Septembre 2016.

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Mixte afin de vous prononcer sur les résolutions à caractère ordinaire et extraordinaires suivantes

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. COMPTES ANNUELS (PREMIERE RESOLUTION)

Dans la première résolution, nous vous demandons d'approuver les comptes de la société pour l'exercice 2015-2016, les opérations traduites dans ces comptes qui font ressortir un bénéfice net de 1 334 533,61 euros ainsi que les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 87 975,89 euros. Étant donné la situation fiscale du Groupe (report déficitaire), la constatation de ces charges n'entraîne pas le versement d'un impôt.

L'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats de la société au cours de l'exercice 2015-2016, les comptes annuels de la société ainsi que les informations prescrites par les dispositions légales et réglementaires vous sont présentés dans le rapport d'activité et de gestion de la société au cours de l'exercice 2015-2016 auquel nous vous demandons de bien vouloir vous reporter.

2. COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS (DEUXIEME RESOLUTION)

Dans la deuxième résolution, nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2015-2016 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes qui font ressortir un résultat net négatif de - 2 418 495 euros.

Les comptes consolidés vous sont présentés dans le rapport d'activité et de gestion du Groupe au cours de l'exercice 2015-2016 auquel nous vous demandons de bien vouloir vous reporter.

3. AFFECTIONAT DU RESULTAT (TROISIEME RESOLUTION)

Dans cette troisième résolution, nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 1 334 533,61 euros :

- A la réserve légale pour un montant de 66 726,68 euros,
 - au report à nouveau pour un montant de 916 146,11 euros
 - aux autres réserves pour un montant de 351 660,82 euros,
- ce qui conduirait à constater que les capitaux propres de la société, après affectation du résultat des comptes annuels seraient répartis comme suit :

Capital social.....	26 213 977,80 €
Prime d'émission	6 413 800,16€
Réserve légale.....	97 860,30 €
Autres Réserves.....	351 660,82 €
Report à nouveau déficitaire.....	0,00. €
Total capitaux propres	33 077 299,08 €

Il est rappelé, conformément à la loi, que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nb de titres rémunérés	Montant du dividende €	Montant des dividendes distribués €
2012/2013	-	-	-
2013/2014	524 279 556	0,0034	1 782 550,50
2014/2015	-	-	-

4. CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE (QUATRIEME RESOLUTION)

Dans cette quatrième résolution, il vous est demandé d'approuver le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et de constater qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue et autorisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016.

5. RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (CINQUIEME RESOLUTION)

Dans cette cinquième résolution, il vous est demandé de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Marie Fournier pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

6. AUTORISATION AU DIRECTOIRE D'ACHETER DES ACTIONS DE LA SOCIETE (SIXIÈME RÉSOLUTION)

Par la sixième résolution, le Directoire vous demande de bien vouloir lui conférer le pouvoir d'acheter un nombre d'actions de la société S.T.Dupont ne pouvant excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit, à titre indicatif, 52 427 955 actions à la date d'arrêté des comptes. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les acquisitions réalisées au titre de la présente résolution ne pourraient amener la société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

La présente autorisation aurait pour objet de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions à l'effet notamment :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action S.T.Dupont par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers,
- de couvrir des options d'achat d'actions attribuées aux salariés ou dirigeants de la société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce,
- d'attribuer gratuitement des actions aux salariés au titre de leur participation à un plan d'épargne d'entreprise de la société ou d'un plan d'épargne d'entreprise de Groupe,
- d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux dirigeants de la société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- de conserver lesdites actions, les céder ou généralement les transférer, notamment en procédant à des échanges ou à des remises de titres dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers,
- de les annuler ultérieurement dans le cadre d'une réduction de capital décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, immédiatement ou à terme, au capital de la société, de mettre en œuvre toute pratique de marché reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers,
- plus généralement, de réaliser toute opération admise par la réglementation en vigueur.

Les objectifs ci-dessus mentionnés sont présentés par ordre d'importance décroissant, sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités de la Société.

Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourrait excéder 5 % de son capital.

Le prix maximum d'achat par action serait fixé à 1,00 euro.

L'acquisition des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi rachetées pourraient, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique dans le respect des dispositions légales et réglementaires, par tous moyens sur le marché ou hors marché et notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc ou par le recours à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à des instruments financiers dérivés (à l'exclusion d'achat par la société d'options d'achat) dans les conditions prévues par les autorités de marché.

En cas d'offre publique sur les titres de la société réglée intégralement en numéraire, la société pourrait poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions.

Le Directoire propose que cette autorisation, qui annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale du 10 septembre 2015, soit consentie pour une période de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

7. DELEGATION AU DIRECTOIRE A L'EFFET DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D'ACTIONS AUTODETENUES (SEPTIEME RESOLUTION)

Dans la septième résolution, nous vous proposons d'autoriser le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, à réduire le capital social en une ou plusieurs fois par annulation de tout ou partie des actions acquises par la société, dans la limite de 10 % du capital de la société par période de 24 mois.

8. POUVOIRS POUR FORMALITES (HUITIEME RESOLUTION)

Nous vous demandons enfin de donner tous pouvoirs au Directoire à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité, et au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant vos délibérations à l'effet de procéder à toutes formalités prescrites par la loi.

En conclusion, nous vous remercions de bien vouloir accueillir favorablement les diverses résolutions qui vous sont présentées.

1.7.5. Assemblée Générale Mixte du 6 septembre 2016

➤ RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION (APPROBATION DES COMPTES ANNUELS)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes annuels de la société S.T.Dupont Paris ("S.T.Dupont" ou la "Société"), du rapport d'activité du Directoire sur la Société, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2015/2016 et leurs observations sur le rapport précité du Président du Conseil de Surveillance,

- Approuve, tels qu'ils sont présentés, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2016 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et qui font ressortir un bénéfice net de 1 334 533,61 euros ainsi que les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 87 975,89 euros. Étant donné la situation fiscale du Groupe (report déficitaire), la constatation de ces charges n'entraîne pas le versement d'un impôt.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION (APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés, du rapport d'activité du Directoire sur le Groupe, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2015/2016 et leurs observations sur le rapport précité du Président du Conseil de Surveillance,

- Approuve, tels qu'ils sont présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2016 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et qui font ressortir un résultat net négatif de - 2 418 495 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIEME RESOLUTION (AFFECTION DU RESULTAT)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire :

(ii) décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 1 334 533,61 euros en vertu de la première résolution, de la façon suivante :

- A la réserve légale pour un montant de 66 726,68 euros,
- au report à nouveau pour un montant de 916 146,11 euros,
-
- aux autres réserves pour un montant de 351 660,82 euros.

(iii) constate ainsi que les capitaux propres de la Société après affectation du résultat des comptes annuels se répartissent de la façon suivante :

Capital social.....	26 213 977,80 €
Prime d'émission	6 413 800,16€
Réserve légale.....	97 860,30 €
Autres Réserves.....	351 660,82 €
<u>Report à nouveau déficitaire.....</u>	<u>0,00. €</u>
Total capitaux propres.....	33 077 299,08 €

Les dividendes versés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nb de titres rémunérés	Montant du dividende €	Montant des dividendes distribués €
2012/2013	-	-	-
2013/2014	524 279 556	0,0034	1 782 550,50
2014/2015	-	-	-

Les revenus distribués sont éligibles en totalité à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

QUATRIEME RESOLUTION (*APPROBATION DES CONVENTIONS DE L'ARTICLE L.225-86 DU CODE DE COMMERCE*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve expressément ce rapport et constate qu'aucune convention nouvelle visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce n'a été conclue et autorisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016.

CINQUIEME RESOLUTION (*RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Marie Fournier pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

SIXIEME RESOLUTION (*AUTORISATION AU DIRECTOIRE D'ACHETER DES ACTIONS DE LA SOCIETE*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire :

- met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 10 septembre 2015, par le vote de sa septième résolution ; et
- autorise le Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social de la Société (soit, à titre indicatif, 52 427 955 actions à la date d'arrêté des comptes) étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les acquisitions réalisées au titre de la présente résolution ne pourront amener la Société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

Cette autorisation pourra être utilisée à l'effet :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action S.T.Dupont par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers,
- de couvrir des options d'achat d'actions attribuées aux salariés ou dirigeants de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce,
- d'attribuer gratuitement des actions aux salariés au titre de leur participation à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise de Groupe,
- d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux dirigeants de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- de conserver lesdites actions, les céder ou généralement les transférer, notamment en procédant à des échanges ou à des remises de titres dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers,
- de les annuler ultérieurement dans le cadre d'une réduction de capital décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, de mettre en œuvre toute pratique de marché reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers,
- plus généralement, de réaliser toute opération admise par la réglementation en vigueur.

Les objectifs ci-dessus mentionnés sont présentés par ordre d'importance décroissant, sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités de la Société.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital.

L'Assemblée décide que :

- l'acquisition des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi rachetées pourront, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique dans le respect des dispositions légales et réglementaires, par tous moyens sur le marché ou hors marché et notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc ou par le recours à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à des instruments financiers dérivés (à l'exclusion d'achat par la société d'options d'achat) dans les conditions prévues par les autorités de marché ;
- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 1 (un) euro par action. Cette limite sera ajustée pour tenir compte d'une part des dividendes ou des droits qui viendraient à être détachés au cours de la période de validité de la présente autorisation, et d'autre part des éventuelles opérations sur le capital de la Société et sur le montant nominal des actions ;
- la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions en cas d'offre publique sur les titres de la Société réglée intégralement en numéraire.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, avec faculté de délégation, pour conclure et effectuer tous les actes courants relatifs au programme de rachat d'actions et notamment passer tous ordres en bourse, conclure tous accords et notamment procéder à l'achat et à la vente de produits dérivés dans les limites fixées par la présente autorisation en veillant, conformément aux recommandations des autorités de marchés, à ne pas accroître la volatilité du titre, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations et communiqués auprès de tous organismes, et en particulier informer l'Autorité des marchés financiers des opérations intervenues en vertu de cette autorisation, procéder à l'affectation et, le cas échéant réaffectation, dans les conditions prévues par la loi, des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

➤ RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION (*DELEGATION AU DIRECTOIRE A L'EFFET DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D'OPTIONS AUTODETENUES*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, à réduire le capital social en une ou plusieurs fois par annulation de tout ou partie des actions acquises par la Société, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois.

L'Assemblée Générale confère au Directoire tous les pouvoirs nécessaires, avec faculté de délégation, à l'effet de procéder à cette ou ces réductions de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélatrice de statuts.

HUITIEME RESOLUTION (*POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt, et généralement faire le nécessaire..

1.7.6. Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2016 ainsi que sur le rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons, conformément à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nos observations sur les rapports du Directoire, ainsi que sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2016.

1. SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

Nous n'avons aucune observation particulière à émettre sur le rapport que le Directoire vient de vous présenter et nous tenons à vous préciser que nous avons été tenus périodiquement informés des opérations sociales et de leurs résultats par les comptes rendus qui nous ont été présentés par le Directoire, conformément à la loi.

Les comptes annuels présentés par le Directoire n'appellent aucune observation de notre part.

2. SUR LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE ET LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur le rapport sur la gestion du Groupe, ni sur les comptes consolidés.

Le Conseil de Surveillance

1.7.7. Rapport du Président du Conseil de Surveillance

En application des dispositions de l'article 225-68 du Code de Commerce il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société et les éventuelles limitations que le Conseil de Surveillance apporte aux pouvoirs du Directoire.

Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil de Surveillance

Depuis l'exercice 2013/2014, compte tenu de ses spécificités et en particulier de la composition de son actionnariat, la société a décidé de ne plus se référer au Code AFEP-MEDEF, mais au Code Middlenext de décembre 2009 plus adapté à sa structure. Il est précisé que le Conseil de Surveillance a pris connaissance des éléments de ce Code présentés dans la rubrique « Points de vigilance ». Ce Code peut être consulté sur le site Middlenext : <http://www.middlenext.com>

La société considère que certaines recommandations du Code telles que la création d'un comité d'audit, d'un comité des rémunérations, d'un comité de sélection ou des nominations n'est pas pertinente compte-tenu de sa taille ; du fait des compétences de ses membres dans ces domaines, le Conseil de Surveillance assure les fonctions dévolues à ces comités spécialisés.

Composition et application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de surveillance :

Après le décès de Monsieur André Tissot-Dupont survenu le 17 février 2016, le Conseil de Surveillance comprend trois membres : Madame Sharon Flood, Présidente, Madame Marie Fournier et Monsieur Mounir Moufarrige, Vice-Président. Deux membres (Madame Fournier et Monsieur Moufarrige) sont indépendants au sens des recommandations du Code Middlenext. Les membres du Conseil de Surveillance disposent de compétences variées et complémentaires, adaptées à l'activité de la société. Notamment, la Présidente dispose d'une expertise reconnue en matière financière par sa formation et par son expérience professionnelle et apporte au conseil sa compétence sur l'ensemble des questions financières et stratégiques.

Avec la nomination de Madame Fournier en avril 2015, le Conseil satisfait aux prescriptions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance remplit les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L.823-19 du Code de Commerce.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Conformément aux statuts, le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Au cours de l'exercice 2015-16, le Conseil de Surveillance a tenu, sur convocation du Président, six réunions.

Compte tenu du nombre de ses membres, le Conseil de Surveillance n'a pas instauré de règlement intérieur.

Les restrictions en matière d'intervention sur les titres de la Société sont conformes à la réglementation en vigueur.

Le Conseil de Surveillance a approuvé les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2016 ainsi que les comptes semestriels. Lors de ses différentes sessions, il s'est consacré à l'examen du chiffre d'affaires et des résultats opérationnels. Conformément à la loi et aux statuts, il a revu et approuvé les rapports d'activité trimestriels préparés par le Directoire, ainsi que le rapport de gestion du Directoire. Il a revu et approuvé le renouvellement des cautions, avals et garanties ainsi que les conventions de prestations de services intra-groupe.

Les procès-verbaux font l'objet d'une approbation formelle lors de la réunion suivante.

Le Conseil de Surveillance autorise le Directoire à donner, sans autorisation préalable du Conseil, des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un million d'euros.

Le Conseil de Surveillance autorise le Directoire à donner, à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la société dans la limite de cinq millions d'euros.

L'autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise sur l'ensemble des dispositions autres que celles qui précèdent, notamment les plans d'options de souscription et d'achat d'actions ainsi que les attributions gratuites d'actions. L'autorisation préalable du Conseil de Surveillance est également requise pour toute émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la société.

Les convocations et ordres du jour sont envoyés au moins trois jours à l'avance conformément aux statuts, avec éventuellement des documents préparatoires devant permettre aux membres du Conseil de Surveillance de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent toutes informations utiles sur les événements significatifs pour la société.

Chaque membre du Conseil de Surveillance peut demander à bénéficier, si besoin, d'une formation nécessaire à l'exercice de son mandat.

Rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance

M. Moufarrige, M.Tissot-Dupont et Mme Fournier ont perçu 4 575 euros chacun en jetons de présence au titre de l'exercice, montant identique à l'exercice précédent.

Le Président du Conseil de Surveillance ne perçoit pas de jetons de présence.

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun autre avantage ou indemnité.

Politique de Rémunération du Directoire

La rémunération du Président du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance.

La rémunération est composée d'une partie fixe et d'une partie variable qui peut atteindre jusqu'à 35 % de la partie fixe. La part variable de la rémunération est liée à l'atteinte des objectifs annuels de résultat opérationnel. Le Conseil de Surveillance s'assure que la rémunération globale est comparable à ce qui se pratique sur le marché pour des fonctions équivalentes.

La rémunération variable est basée sur des objectifs d'entreprise concernant l'atteinte du résultat opérationnel budgété et l'atteinte de l'objectif de réduction des coûts. Elle est versée après l'arrêté des comptes.

L'indemnité de départ du Président du Directoire est décidée par le Conseil de Surveillance en fonction de la réalisation de conditions de performance.

Le Conseil de Surveillance adhère aux recommandations MiddleNext sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Pour ce qui concerne les autres membres du Directoire, un montant de 3 050 euros leur a été versé par le Conseil de Surveillance pour l'exercice 2015-2016 au titre de la rémunération de leur mandat social.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées aux mandataires sociaux

Pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016, les rémunérations des membres du Directoire se présentent ainsi :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées aux mandataires sociaux		
En euros	2014-2015	2015-2016
Alain Crevet (Président du Directoire)		
Rémunérations dues	349 041	358 561
Total	349 041	358 561
Nicolas Duchemin ** (Directeur Financier)		
Rémunérations dues	161 176	111 981
Total	161 176	111 981
Eric Sampré (Directeur Communication)		
Rémunérations dues	190 406	190 759
Total	190 406	190 759
Thierry Lemaire*		
Rémunérations dues	151 550	
Total	151 550	
Hanh Guzelian *** (Directeur Administratif et Financier)		
Rémunération dues	44 372	
Total	44 372	
Michel Adé *** (Directeur International des ventes)		
Rémunération dues	33 312	
Total	33 312	
Rémunérations dues	852 173	738 985
Total général	852 173	738 985

* M. Lemaire jusqu'au 21/01/2015

**M. Duchemin jusqu'au 11/12/2015

***Mme Guzelian et M. Adé nommés au Directoire le 28/01/2016

Le détail des rémunérations des membres du Directoire est décrit dans la partie relative au gouvernement d'entreprise (section 1.3.4.1 du document de référence).

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées

Ces modalités sont décrites aux articles 33 et 35 des statuts qui sont repris in extenso dans le document de référence au chapitre « Autres informations à caractère juridique », section 4.2.2.3.

Informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce

Il n'existe pas d'élément significatif susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

- Procédures de contrôle interne

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne de la société. Les informations présentées ont été rassemblées lors de réunions préparatoires à l'initiative du Président du Conseil de Surveillance avec le Président du Directoire et chacun des membres du Directoire.

Rappel des objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe S.T.Dupont ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des membres du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

La politique générale de contrôle interne : principaux dispositifs organisationnels

Le contrôle interne au sein de S.T.Dupont est mis en œuvre par l'ensemble des salariés du Groupe, organisés en six directions opérationnelles et fonctionnelles. Il s'appuie en outre de façon permanente sur les acteurs majeurs suivants :

Le Conseil de Surveillance

Conformément aux statuts, le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A ce titre, il peut opérer à toute époque de l'année les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Directoire

Le Directoire est responsable collégialement de l'administration et de la direction exécutive du Groupe.

Audit interne

Compte tenu de la taille des fonctions centrales, la fonction audit interne n'est pas couverte par une fonction spécifique. Les responsables financiers des filiales couvrent les aspects liés au contrôle interne.

Régulièrement, un questionnaire d'audit interne leur est adressé, et leur retour est analysé par la Direction Financière Groupe afin de vérifier la bonne application des procédures et bonnes pratiques de contrôle interne instituées par le Groupe.

Organisation générale de la fonction comptable et financière

Sous l'autorité du Directeur Administratif et Financier du Groupe, la fonction financière est structurée autour des pôles suivants :

Le Contrôle Financier

Ce pôle regroupe : la consolidation Groupe et le service comptabilité et fiscalité de la maison mère
Il établit les comptes consolidés du Groupe sur une base mensuelle, semestrielle et annuelle. Il émet et assure le suivi des règles et normes pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Le service assure le suivi des différentes entités juridiques en relation avec les responsables opérationnels du Groupe et les équipes financières locales.

Par ailleurs, il conçoit la communication financière du Groupe.

Le Contrôle de Gestion

Au siège parisien, le Contrôle de Gestion Groupe est responsable de l'élaboration du processus budgétaire à court et moyen terme et de ses révisions.

Il définit en relation avec la Direction Générale les indicateurs clés au service de la stratégie du Groupe

En support des responsables opérationnels, il met en place des indicateurs et analyses de gestion, et les adapte en permanence pour mieux répondre aux problématiques business.

Au sein de l'usine de Faverges, le service de Contrôle de Gestion industriel réalise l'ensemble des analyses de performance industrielle : calcul des coûts standards directs et des écarts industriels, suivi des frais généraux de production, supervision de la comptabilité fournisseur et masse salariale de l'usine.

La Trésorerie

Le service Trésorerie Groupe (Paris) assure la gestion de la trésorerie de la Société mère et le suivi des filiales. Il gère les problématiques de financement et de couverture ; il définit également les règles de suivi et de contrôle des risques liés à ces opérations.

Dans chaque filiale, un responsable financier est en charge du contrôle de gestion (reporting et analyses), ainsi que de la comptabilité/fiscalité et de la gestion de trésorerie locale. La taille de l'équipe peut être plus importante lorsque cela est approprié (à Hong-Kong notamment).

Information sur les procédures de contrôle interne concernant l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

➤ Instructions et orientations relatives au processus de reporting et de consolidation

Le service de Consolidation transmet les instructions pour l'établissement du reporting et définit les procédures de contrôle des informations financières permettant de s'assurer de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations remontées dans le cadre des différents reporting.

➤ Processus budgétaire et révision des prévisions

Sur la base d'orientations définies par la Direction, les entités juridiques établissent leurs résultats prévisionnels annuels ainsi que les investissements et les effectifs prévisionnels.

Le marketing et la force commerciale sont impliqués en amont du processus budgétaire pour définir les ventes prévisionnelles. Cette étape permet d'évaluer les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs, y compris les besoins de production qui sont ensuite transmis à l'usine de Faverges et aux principaux fournisseurs externes pour validation.

Le Contrôle de Gestion Groupe vérifie la cohérence des informations et des moyens évalués compte tenu des orientations stratégiques. La synthèse des résultats est ensuite présentée au Directoire qui apporte ses commentaires. Une version définitive est validée ultérieurement puis mensualisée.

En cours d'exercice, le budget fait l'objet de deux révisions formelles [voire plus en fonction de la volatilité du contexte économique], afin de piloter au plus près le niveau de profitabilité estimé du Groupe.

➤ Processus de prévision et de suivi de trésorerie

Le Trésorier est responsable de la révision des prévisions à court terme.

Les besoins de financement sont assurés par la société mère qui utilise les financements existants à son niveau ou dans les filiales par le biais de prêts/emprunts entre filiales. Ces prêts/emprunts font l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Processus de reporting et de consolidation du Groupe

Le Groupe consolide ses états financiers sur une base mensuelle dans le cadre d'un reporting interne.

Le reporting et consolidation mensuels :

Le reporting mensuel des comptes du Groupe est réalisé par chaque entité juridique sous l'autorité du responsable financier local puis transmis via l'outil de reporting et de consolidation au Contrôle Financier Groupe.

Le Contrôle Financier contrôle la remontée des informations, effectue une revue critique des résultats et assure l'exhaustivité et la pertinence des retraitements, conformément aux normes en vigueur. A cet effet, des contrôles clés ont été modélisés directement dans l'outil de reporting et de consolidation.

Le service Consolidation enregistre les écritures de retraitement intra-groupe après avoir vérifié leur correcte déclaration.

Le Contrôle de Gestion Groupe contribue à la fiabilité du reporting mensuel en procédant à l'analyse des résultats sous un angle business et en effectuant des comparaisons par rapport au budget.

Une analyse des effets de change est réalisée systématiquement compte tenu de la sensibilité du Groupe aux effets de change.

Les comptes consolidés sont présentés chaque mois par le Directeur Financier au Directoire.

Les consolidations trimestrielles, semestrielles et annuelles :

Pour répondre aux exigences d'une Société cotée, un reporting spécifique est préparé à partir des comptes internes en vue de la publication des chiffres d'affaires trimestriels associé à un commentaire sur la marche des affaires et des résultats semestriels et annuels.

Dans le cadre de ce reporting, des instructions complémentaires sont transmises aux sociétés du Groupe pour répondre aux obligations imposées par les réglementations comptable et boursière.

Relations avec les Commissaires aux Comptes :

Les Commissaires aux Comptes sont informés des événements importants de la vie du Groupe et consultés régulièrement pour valider les options comptables.

Organisation des travaux menés par S.T.Dupont en matière de description du contrôle interne et plan d'actions pour 2016-2017

Au cours de l'exercice 2015-2016, des efforts particuliers ont été faits pour améliorer les processus de reporting interne. En 2016-2017, la Société a décidé de mettre en œuvre un projet de refonte informatique qui débutera par le site de Faverges. Ce projet conduira à remettre à plat l'ensemble des processus afin de les améliorer.

Pour pallier l'absence de Comité d'Audit, deux réunions annuelles de contrôle interne sont organisées en cours de clôture semestrielle et annuelle. Elles rassemblent les auditeurs du Groupe et la Direction Financière, en présence de la Présidente du Conseil de Surveillance et le cas échéant, du Président du Directoire. Les points éventuellement relevés font l'objet de plans d'action ad hoc.

La gestion des risques

Les principaux risques, leur gestion et leur couverture sont présentés dans la rubrique « Facteurs de risques » du document de référence. Ces risques concernent principalement les risques opérationnels et les risques de marché (principalement les risques de liquidité et de change).

L'identification, la prévention et la couverture de ces risques sont assurés par la Direction financière et juridique au travers des différents outils de suivi mis en œuvre.

Le présent rapport a reçu l'approbation du Conseil de Surveillance du 29 juin 2016.

Mme Sharon Flood,
Présidente du Conseil de Surveillance

1.7.8. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de Surveillance (partie information comptable et financière)

Exercice clos le 31 mars 2016

Aux Actionnaires

ST DUPONT

92, boulevard du Montparnasse
75014 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ST DUPONT et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 8 juillet 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

S & W ASSOCIES

Camille Phelizon

Iris Ouaknine

1.7.9. Délégation en matière d'augmentation de capital

Les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Mixte du 10 septembre 2015 au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, sont les suivantes :

Nature des autorisations	Montant nominal maximal autorisé de l'augmentation de capital	Date d'échéance
Augmentation de capital par émission, avec droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce (9 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	5 000 000 €	10 novembre 2017
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, par offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription, conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce (10 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	5 000 000 €	10 novembre 2017
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier, conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce (11 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	5 000 000 €	10 novembre 2017
Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport, conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce (12 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	5 000 000 €	10 novembre 2017
Autorisation en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans les conditions des 10 ^e et 11 ^e résolutions, pour fixer, dans la limite de 10 % du capital, le prix d'émission selon des modalités fixées par l'assemblée générale, conformément à l'article L. 225-36 du Code de commerce (13 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	Dans la limite de 10 % du capital social	10 novembre 2017
Autorisation d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des 9 ^e , 10 ^e , 11 ^e et 13 ^e résolutions, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce (14 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	5 000 000 €	10 novembre 2017
Autorisation d'émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société en cas d'offre publique d'échange initiée par la société, conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-148 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce (15 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	5 000 000 €	10 novembre 2017
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en rémunération d'apports en nature, conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 225-147 du Code de commerce (16 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	Dans la limite de 10 % du capital social	10 novembre 2017
Augmentation de capital par émission de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et II et L. 228-138-1 du Code de commerce (17 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	500 000 €	10 novembre 2017
Attribution d'options d'achat d'actions (18 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	Dans la limite de 2 % du montant du capital social à la date de l'AGM du 10/09/2015	10 novembre 2018

Attribution d'options de souscription d'actions (19 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	Dans la limite de 7 % du montant du capital social à la date de l'AGM du 10/09/2015	10 novembre 2018
Attribution gratuite d'actions (20 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	Dans la limite de 5 % du montant du capital social à la date de l'AGM du 10/09/2015	10 novembre 2018

2. Comptes consolidés au 31 mars 2016

2.1. Comptes consolidés au 31 mars 2016

Compte de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2016	31/03/2015
Produits des activités ordinaires (*)		75 823	69 575
Chiffre d'affaires net « produits »	3	70 510	64 252
Coûts des ventes		[32 459]	[31 582]
Marge brute		38 051	32 670
Frais de communication		[3 438]	[2 934]
Frais commerciaux		[22 227]	[20 270]
Frais généraux et administratifs		[15 813]	[14 685]
Résultat opérationnel courant (hors royalties)		[3 427]	[5 219]
Royalties		5 313	5 323
Autres charges	30	(1 814)	(1 569)
Autres produits	30	55	835
Perte de valeur sur actifs (IAS 36)	4	[720]	[292]
Résultat opérationnel		[593]	[922]
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	22	24	29
Coût de l'endettement financier brut	22	[463]	[460]
Coût de l'endettement financier net	22	[439]	[431]
Autres produits et charges financiers	22	[743]	[316]
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		0	0
Résultat avant Impôt		(1 775)	(1 669)
Charges d'impôt sur le résultat	21	[643]	[861]
Résultat net		(2 418)	(2 530)
Résultat net – part du Groupe		(2 418)	(2 530)
Résultat net – intérêts minoritaires		-	-
Résultat net par action (en euros)	23	(0,005)	(0,005)
Résultat net dilué par action (en euros)	23	(0,005)	(0,005)

(*) Ce compte est composé du chiffre d'affaires net et des royalties.

Etat du résultat global

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Résultat net :	(2 418)	(2 530)
<i>Résultat net-part du groupe</i>	(2 418)	(2 530)
<i>Résultat net-intérêts minoritaires</i>	-	-
Autres éléments du résultat global :	557	2 026
<i>Elément faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat</i>	-	-
Variation de la réserve de conversion	[56]	2 578
Impact des dérivés qualifiés de Cash Flow Hedge	[5]	[51]
<i>Elément ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat</i>	-	-
Gains et pertes actuariels relatifs aux engagements de retraite	618	(501)
Résultat global	(1 861)	(504)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Bilan actif et passif

ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2016	31/03/2015
Actif non courant			
Ecart d'acquisition	5	3 571	3 737
Immobilisations incorporelles (nettes)	6	872	587
Immobilisations corporelles (nettes)	7	12 890	14 771
Actifs financiers	9	1 779	1 450
Participations dans les entreprises associées	8	7	7
Impôts différés	21	0	0
Total de l'actif non courant		19 119	20 552
 Actif courant			
Stocks et en-cours	10	23 596	21 506
Créances clients	11	15 089	15 904
Autres créances	12	4 834	4 845
Impôts courants	21	1 051	631
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	5 413	6 049
Total de l'actif courant		49 983	48 935
 Total de l'actif		69 102	69 487

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2016	31/03/2015
Capitaux propres - part du Groupe			
Capital	14	26 214	26 214
Prime d'émission, de fusion et d'apport		9 286	9 286
Réserves		[1 911]	6
Réserves de conversion		1 396	1 452
Résultat net- Part du Groupe		[2 418]	[2 530]
Total capitaux propres - part du groupe		32 567	34 428
Total capitaux propres - part des intérêts ne conférant pas le contrôle			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	17	5 298	6 626
Emprunts sur location financement (à plus d'un an)	17	185	476
Impôts différés	21	0	0
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	16	5 568	6 370
Total des passifs non courants		11 051	13 472
Passifs courants			
Fournisseurs	19	9 682	8 297
Autres passifs courants	20	7 404	7 260
Impôts courants	21	212	336
Provisions pour risques et charges	15	920	1 269
Emprunts et dettes financières	17	6 927	4 125
Emprunts sur location financements (moins d'1 an)	17	339	300
Total des passifs courants		25 484	21 587
Total du Passif		69 102	69 487

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
I - Activités Opérationnelles		
Résultat net après impôt	(2 418)	[2 530]
Dotations aux amortissements	2 840	3 293
Perte de valeurs (IAS36)	720	292
Variation des provisions	[534]	[621]
Pertes (Gains) latents	(77)	87
Charge nette d'intérêts	439	431
Plus ou moins-values de cessions	37	425
Variation des impôts différés	0	501
Capacité d'autofinancement	1 007	1 878
Variation des stocks et en-cours	(2 443)	776
Variation des clients et comptes rattachés	794	713
Variation des autres créances	[388]	[458]
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 490	2 168
Variation des autres dettes	112	[1 422]
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(435)	1 775
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	572	3 653
II - Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(514)	[246]
Dépenses de développement	(6)	[51]
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 512)	[1 285]
Acquisition d'autres immobilisations financières	[371]	[162]
Besoin de trésorerie (investissements)	(2 403)	[1 744]
Cessions d'immobilisations incorporelles	0	0
Cessions d'immobilisations corporelles	0	0
Cessions d'autres immobilisations financières	0	119
Désinvestissements	0	119
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(2 403)	[1 625]
III - Activités de financement		
Dividende à payer	0	(1 783)
Emissions d'emprunts et dettes financières	5 555	9 877
Remboursement d'emprunts et dettes financières	(2 780)	[9 842]
Intérêts payés	[439]	[431]
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	2 336	(2 179)
Effets de la variation des cours de change	353	(139)
Variation nette de la trésorerie	858	(290)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 428	4 718
Trésorerie à la clôture de l'exercice (note 13)	5 286	4 428
Variation nette de la trésorerie	858	(290)

Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission de fusion et d'apport	Réserves et résultats cumulés	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres consolidés
Au 31/03/2013	425 751 556	21 288	3 505	(2 109)	(1 956)	20 729
Résultat de l'exercice				3 062		3 062
Autres éléments du résultat global				(1 186)		(1 186)
Instruments financiers	98 528 000	4 926	9 763			14 689
Au 31/03/2014	524 279 556	26 214	13 268	953	(3 142)	37 294
Ajustement d'ouverture				[579]		[579]
Résultat de l'exercice				(2 530)		(2 530)
Autres éléments du résultat global				2 026		2 026
Dividendes payés			[1 783]			[1 783]
Affectation du report à nouveau N-1			(2 199)	2 199		0
Au 31/03/2015	524 279 556	26 214	9 286	43	(1 116)	34 428
Résultat de l'exercice				(2 418)		(2 418)
Autres éléments du résultat global				557		557
Au 31/03/2016	524 279 556	26 214	9 286	(2 375)	(559)	32 567

Notes annexes aux comptes consolidés

Sommaire

1.	PRINCIPES COMPTABLES	86
1.1.	Base de préparation des états financiers.....	86
1.2.	Nouvelles normes, amendements et interprétations applicables sur l'exercice	86
1.3.	Normes, amendements et interprétations avec application optionnelle.....	86
1.4.	Recours à des estimations et au jugement	86
1.5.	Méthodes de consolidation	87
1.6.	Date d'arrêté des comptes	87
1.7.	Éliminations de consolidation	87
1.8.	Transactions libellées en monnaies étrangères et conversion des états financiers	87
1.9.	Instruments financiers	88
1.9.1.	Couverture des risques de change	88
1.9.2.	Couvertures des risques de taux d'intérêts.....	88
1.10.	Secteurs opérationnels	89
1.11.	Immobilisations incorporelles	89
1.12.	Écarts d'acquisition (Goodwill).....	90
1.13.	Immobilisations corporelles.....	90
1.14.	Contrats de location	90
1.15.	Stocks et en-cours	91
1.16.	Créances clients et comptes rattachés.....	91
1.17.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	91
1.18.	Avantages du personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages.....	91
1.18.1.	Régimes de retraite	91
1.18.2.	Autres avantages à long terme	92
1.19.	Autres provisions.....	92
1.20.	Emprunts et dettes financières.....	93
1.21.	Constatation des produits.....	93
1.22.	Impôts sur les résultats	93
1.23.	Résultat par action	93
1.24.	Dépréciations d'actifs (pertes de valeur).....	93
1.25.	Tableau des flux de trésorerie	94
1.26.	Plan d'attribution d'actions gratuites.....	94
1.27.	Capital.....	94
1.28.	Evaluation à la juste valeur.....	94
2.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	95
3.	INFORMATION SECTORIELLE	96
3.1.	Base de préparation des états financiers.....	96
3.2.	Chiffre d'affaires par activité et zone géographique	96
3.3.	Postes du bilan.....	97
4.	TESTS DE VALEURS SUR ACTIFS IMMOBILISES	97
5.	ECARTS D'ACQUISITION	98
6.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	99
7.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100
8.	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	101
9.	ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	101
10.	STOCKS ET ENOURS	102
11.	CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES.....	102
12.	AUTRES CREANCES	103
13.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	103
14.	CAPITAUX PROPRES.....	103
15.	PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS	104
16.	REGIMES D'AVANTAGES SALARIAUX OFFERTS AUX EMPLOYES	104
17.	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	108
18.	INSTRUMENTS FINANCIERS	109
19.	FOURNISSEURS	110
20.	AUTRES PASSIFS COURANTS	111
21.	IMPOTS SUR LES SOCIETES ET IMPOTS DIFFERES	111
22.	COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER.....	113
23.	RESULTAT PAR ACTION.....	113
24.	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	114
25.	REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS.....	115
26.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	115
27.	FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION	117

28.	EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITE.....	118
29.	CHARGES OPERATIONNELLES PAR NATURE	119
30.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES	120
31.	INSTRUMENTS DERIVES.....	120
32.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	120

Sauf information contraires, les montants figurant dans les notes ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

Le Groupe S.T.Dupont fabrique ou fait fabriquer des articles de Luxe, et distribue ses produits dans le monde entier. La société mère est S.T.Dupont S.A., société anonyme située 92, boulevard du Montparnasse à Paris. La maison mère ultime du Groupe est la Société BroadGain Investments Ltd. Celle-ci est basée à Hong-Kong et est elle-même détenue par un Trust dont les bénéficiaires sont, entre autres, Monsieur Dickson Poon et des membres de sa famille.

La Société S.T.Dupont est cotée sur Euronext Paris S.A. (Compartiment C).

Le Directoire a arrêté les comptes de l'exercice 2015-2016 en date du 29 juin 2016.

1. PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe S.T.Dupont au 31 mars 2016 ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 1^{er} avril 2010. Ce référentiel est disponible sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et ont été arrêtés par le Directoire le 29 juin 2016. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 6 septembre 2016.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments financiers dérivés compris). Sauf indication contraire, ces normes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes du Groupe.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

La valeur d'utilité servant de base aux tests de dépréciation des actifs (corporels et incorporels) a été déterminée sur la base d'estimations des cash-flows futurs, déterminées à partir de la projection des données historiques ajustées des projets de développement connus à la date d'arrêté des comptes. Ces projets concernent, à la fois, le développement des réseaux de distribution et les nouvelles lignes qui seront lancées dans les années à venir. Elles ont, par nature, un caractère incertain et représentent les meilleures estimations de la Direction.

1.2. Nouvelles normes, amendements et interprétations applicables sur l'exercice

L'interprétation IFRIC 21 – Droits ou Taxes relatif à la comptabilisation d'un passif au titre d'un droit ou taxes exigibles, publiée en mai 2013, clarifie le fait générateur pour constater un passif relatif à une taxe autre que l'impôt sur les bénéfices lorsque l'obligation de payer intervient à une date spécifiée ou lors de l'atteinte d'un certain seuil d'activité. La comptabilisation de ces taxes n'est désormais plus étalement mais effectuée dès la survenance du fait générateur. L'application de l'interprétation IFRIC 21 n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du 31 mars 2016.

1.3. Normes, amendements et interprétations avec application optionnelle

Le Groupe n'applique, par anticipation, aucune des normes ou interprétations qui ne seront d'application obligatoire que pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017.

1.4. Recours à des estimations et au jugement

- La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.
- Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont détaillées dans les paragraphes suivants de l'annexe :
 - Notes 4, 5, 6 et 7 : tests de valeurs sur actifs immobilisés, écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles
 - Note 15 : provisions et passifs éventuels
 - Note 16 : retraites
 - Note 21 : impôts sur les sociétés et impôts différés

1.5. Méthodes de consolidation

Conformément à IFRS 10, États financiers consolidés, les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de toutes les entités que le Groupe contrôle directement ou indirectement, quel que soit son niveau de participation dans les capitaux propres de ces entités. Une entité est contrôlée dès lors que le Groupe détient le pouvoir sur cette entité, est exposé à, ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans cette entité, et lorsqu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influer sur le montant de ces rendements. La détermination du contrôle prend en compte l'existence de droits de vote potentiels s'ils sont substantifs, c'est-à-dire s'ils peuvent être exercés en temps utile lorsque les décisions sur les activités pertinentes de l'entité doivent être prises.

Les comptes des entreprises associées sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière comme par exemple celles dans lesquelles le Groupe est représenté au Conseil sans avoir le contrôle, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Les entreprises associées sont initialement évaluées au coût d'acquisition. Par la suite, la quote-part du Groupe dans les profits ou pertes est comptabilisée en résultat. La quote-part du Groupe dans les variations des autres éléments du résultat global est également reflétée dans les autres éléments du résultat global. L'écart d'acquisition lié à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

S.T.Dupont contrôle la majorité de ses filiales et a une influence notable sur STD Dupont Export LTD (Hong-Kong). S.T.Dupont n'a aucun contrôle conjoint, la norme IFRS 11 n'a pas d'impact sur le périmètre de consolidation du groupe.

Le périmètre de consolidation figure en note 2.

1.6. Date d'arrêté des comptes

La date d'arrêté des comptes de S.T.Dupont S.A. est le 31 mars de chaque année. La date d'arrêté des comptes des filiales est également le 31 mars.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels arrêtés à cette date.

1.7. Éliminations de consolidation

Lors de l'établissement des comptes consolidés, les transactions, les soldes et les résultats d'opérations intragroupe sont éliminés. Dans le cas de l'intégration globale, les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. Ces éliminations concernent de plus les résultats de cession intragroupe ainsi que l'annulation des provisions pour dépréciation de titres consolidés ou sur prêts aux filiales consolidées. Les dividendes et acomptes sur dividendes en provenance de sociétés consolidées sont annulés pour la détermination du résultat consolidé. La valeur comptable de la participation de S.T.Dupont S.A. dans ses filiales et la part de S.T.Dupont S.A. dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées.

1.8. Transactions libellées en monnaies étrangères et conversion des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie fonctionnelle dans laquelle l'entité opère. Les transactions libellées en devises étrangères sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

En conformité avec les paragraphes 15 et 32 de l'IAS 21, S.T.Dupont a déterminé les créances et dettes intragroupe libellées dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle de chaque entité et dont le remboursement n'est pas planifié dans un avenir prévisible. Les écarts de change portant sur les montants ainsi déterminés ont été comptabilisés en réserve de conversion.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro. La conversion des états financiers des sociétés établis en devises étrangères est effectuée d'après les principes suivants :

- au cours de clôture pour les comptes de bilan ;
- au cours moyen de la période (ce cours étant considéré comme représentatif du cours à la date de transaction) pour les postes du compte de résultat. En cas de transaction significative particulière, le cours retenu est celui du jour de cette transaction.

Le cours moyen est la moyenne des cours de clôture mensuels, pondérée par les chiffres d'affaires mensuels. L'écart de conversion, résultant d'une part de l'impact de la variation du taux de change entre l'ouverture et la clôture et, d'autre part, de l'utilisation de taux différents pour le compte de résultat et le bilan, est comptabilisé en tant que composante distincte des capitaux propres consolidés (autres éléments du résultat global) dans le poste « Réserves de conversion ».

Les taux de conversion des devises hors zone euro sont les suivants:

	Taux de clôture 31/03/16	Taux de clôture 31/03/15	Taux moyen 31/03/16	Taux moyen 31/03/15
1 franc suisse	0,9135381	0,9544048	0,9135381	0,9544048
1 yen	0,0078544	0,0076929	0,0075841	0,0073091
1 livre sterling	1,2684869	1,3678571	1,2684869	1,3678571
1 dollar US	0,8822526	0,9232143	0,8822526	0,9232143
1 dollar de Hong Kong	0,1137656	0,1190476	0,1171612	0,1030554
1 nouveau dollar de Taiwan	0,0273834	0,0295238	0,0273834	0,0295238
1 dollar de Singapour	0,6532423	0,6709524	0,6543204	0,6215344
1 ringgit de Malaisie	0,2243458	0,2486905	0,2243458	0,2486905
1 RMB [Chine]	0,1365188	0,1502381	0,1432851	0,1327735

1. La filiale suisse a comme seule activité la facturation d'une redevance pour une licence de parfum. Cette facturation intervient une fois par an au 31 mars. C'est la raison pour laquelle le taux moyen égale le taux de clôture.
2. La filiale américaine n'a aucune activité commerciale. D'une manière générale, le taux de change moyen est déterminé à partir des produits et des charges sur une base mensuelle. Dans la mesure où cette filiale ne remonte ses états financiers que deux fois par an, le taux moyen publié par la Banque de France a été retenu.

1.9. Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers comptabilisés à la date de clôture du bilan incluent les caisses, les soldes bancaires, les placements, les créances, les dettes fournisseurs, les emprunts et les instruments dérivés. Les méthodes spécifiques de comptabilisation retenues sont décrites dans la présentation des méthodes concernant chaque élément.

1.9.1. Couverture des risques de change

Le Groupe comprend plusieurs filiales de distribution qui facturent leurs clients dans leur devise commune. Cependant quelques relations commerciales spécifiques peuvent justifier une facturation en devises autres ; le risque de change résultant de ces transactions est apprécié et couvert dans le respect des règles de prudence.

S.T.Dupont S.A emploie différents instruments financiers dérivés pour couvrir ses quelques expositions, conformément à la charte des engagements financiers entérinée par la direction du Groupe ; l'utilisation éventuelle d'instruments dérivés n'aura jamais un caractère spéculatif, mais aura pour unique but de couvrir des opérations en cours ou futures afin d'assurer ou de figer des revenus en devises découlant des activités commerciales et industrielles du Groupe dans le cadre normal d'une bonne gestion.

L'exposition du Groupe S.T.Dupont au risque de change est détaillée dans le rapport de gestion ; au 31 mars 2016, le portefeuille d'opérations de change contient des ventes à termes, des swaps et des options de change ; elles sont toutes portées par la société S.T.Dupont S.A et leurs maturités n'excèdent pas 12 mois. Ces couvertures engagent le Groupe sur une position totale vendeuse de 5 175 milliers d'euros selon les cours de clôture au 31 mars 2016.

L'objectif de ces opérations de change est de couvrir des ventes en devises au sein du Groupe S.T.Dupont, selon les normes IFRS la comptabilité de couverture ne trouve pas à s'appliquer ; la variation de la juste valeur des instruments financiers est donc comptabilisée en compte de résultat. Au 31 mars 2016, cette variation de juste valeur génère un résultat comptable latent de +77 milliers d'euros et une position bilan débitrice de 70 milliers d'euros.

Cette variation de juste valeur est calculée sur des valorisations dites "Marked-To-Market" ; ces valorisations sont de niveau 2 car les opérations de change sont réalisées de gré à gré (i.e. non cotées sur un marché organisé), mais des données observables existent sur des marchés actifs pour des transactions similaires.

1.9.2. Couvertures des risques de taux d'intérêts

Lorsque le Groupe souscrit à de l'endettement court terme à taux variable, il peut être amené à se couvrir pour sécuriser son endettement ou bénéficier d'éventuelles détentes de taux par la mise en place de swaps ou d'options de taux.

Les instruments dérivés de change et de taux sont, conformément aux dispositions des normes IAS 39 et IAS 32, comptabilisés au bilan en juste valeur. Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les variations de valeur du dérivé sont rapportées au résultat de la période, venant ainsi ajuster les gains ou pertes latents reconnus sur l'instrument couvert à hauteur du risque couvert. Dans le cas de couverture de flux futurs, les variations de valeur du dérivé sont enregistrées en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Si les instruments dérivés ne sont pas qualifiés comptablement de couverture, les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat. Ils sont qualifiés de Cash-Flow Hedge.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2016, seul l'emprunt à moyen terme amortissable (pour un montant initial de 7 millions d'euros), compris dans le contrat de financement structuré mis en place le 30 juillet 2014, a fait l'objet d'une couverture via deux swaps de taux variable contre fixe, conformément aux obligations contractuelles. Cette couverture est détaillée au paragraphe 1.4.3.3.

1.10. Secteurs opérationnels

La norme IFRS 8 « secteurs opérationnels » requiert la présentation d'information sur les secteurs d'activités opérationnels du Groupe.

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Président du Directoire, principal décideur opérationnel du Groupe, pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance du Groupe.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec le référentiel comptable appliqué par le Groupe.

Les secteurs opérationnels se décomposent comme suit :

- Distribution contrôlée Europe
- Distribution contrôlée Asie
- Agents

La distribution contrôlée correspond aux ventes réalisées par l'intermédiaire de filiales.

Ces secteurs correspondent à des typologies de distribution et des responsabilités distinctes et sont placés sous la responsabilité de directions opérationnelles qui reportent directement au principal décideur opérationnel.

Le Groupe comprend également un secteur « licences, non affecté et éliminations » qui regroupe :

- les revenus de licence affectés à la marque
- les frais « corporate » ne pouvant être affectés aux secteurs et qui regroupent notamment les activités de développement produits, de marketing, de logistique ;
- les éliminations inter secteurs (Europe - Asie)

1.11. Immobilisations incorporelles

Ce sont les actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, qui sont détenus par le Groupe S.T.Dupont et destinés à la production ou à la fourniture de biens ou services, dont la durée d'utilisation prévue est supérieure à un exercice.

Le coût d'entrée des éléments incorporels acquis séparément répondant aux critères d'immobilisations correspond à leur prix d'achat, augmenté de tous les coûts directs engagés pour permettre à ces éléments de fonctionner selon leur objet. Pour les immobilisations générées en interne, le coût d'entrée correspond aux dépenses engagées directement attribuables qui génèrent des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité déterminée selon leur cycle ou leurs conditions d'exploitation :

Immobilisations incorporelles	Durée
Droit au bail	durée du bail
Moules et empreintes	3 ans
Frais de développement	3 ans
Frais de collection (prêt-à-porter)	6 mois
Logiciels	De 1 à 3 ans (si standard), de 5 à 10 ans (si spécifiques, ERP)

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur constatation.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan lorsqu'ils satisfont l'ensemble des critères de la norme IAS 38 à savoir :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet, sont démontrées ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles ;
- le Groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet, ou que son utilité en interne est démontrée.

Lorsque les critères de reconnaissance à l'actif, établis par IAS 38 Immobilisations incorporelles, ne sont pas satisfaits, les frais de développement sont comptabilisés en charge.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan lorsqu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs pour l'entreprise et amortis sur une durée de 3 ans.

1.12. Écarts d'acquisition (Goodwill)

Conformément à la norme IFRS 3 Révisée, la méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de nouvelles activités par le Groupe. Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur par le Groupe en échange du contrôle de l'acquise en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle. Les éléments du prix d'acquisition comprennent :

- les actifs remis au vendeur ;
- les passifs encourus ou éventuels ;
- les instruments de capitaux propres émis par le Groupe ; et
- les ajustements éventuels du prix d'acquisition.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus dans le poste « Autres charges », à l'exception :

- des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis en rémunération d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des capitaux propres, et
- des coûts liés aux dettes financières contractées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative un profit est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur, comme indiqué en note 4, lorsqu'un événement défavorable intervient et au moins une fois par an, au cours du quatrième trimestre.

1.13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique correspondant au prix d'achat augmenté des coûts directs. Le montant amortissable est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties linéairement en fonction de leur durée probable d'utilité économique.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée comme indiqué dans la note 1.25.

Immobilisations corporelles	Durée
Constructions	20-25 ans
Agencements, aménagements, installations liées à des constructions	20-25 ans
Mobilier	3-10 ans
Matériel et outillage	3-8 ans
Agencements, aménagements, installations	5-10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Matériel micro-informatique	3 ans

Les immobilisations en cours sont classées par type d'immobilisations. Les terrains ne sont pas amortis.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charge, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien immobilisé.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif ; le résultat de cette décomptabilisation est inscrit aux postes « Autres produits » ou « Autres charges » du compte de résultat consolidé selon que ce résultat se traduit par un gain ou par une perte.

1.14. Contrats de location

Les contrats de location sont considérés comme des contrats de location-financement dès lors qu'ils ont en substance pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques attachés à l'usage du bien loué, indépendamment de la propriété. Les biens correspondants sont comptabilisés en immobilisations en contrepartie d'une dette

financière sur la base de la valeur actuelle des loyers futurs ou sur la base de leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Ils sont amortis sur une durée identique à celle des immobilisations corporelles acquises en propre.

Les autres contrats sont classés en location simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges opérationnelles de façon linéaire sur la durée du contrat.

1.15. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition (ou de production) et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût d'acquisition ou de production est déterminé selon la méthode du coût standard avec incorporation des écarts entre coût standard et coût réel selon la méthode « premier entré - premier sorti ».

L'incorporation des écarts est fondée sur la capacité normale de production de l'entreprise.

Les stocks et en-cours sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur nette de réalisation à la clôture de l'exercice, laquelle représente le prix de vente estimé déduction faite des frais de vente.

1.16. Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement évaluées au coût amorti à l'aide d'une méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation est constituée par client lorsque la valeur d'inventaire des créances, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur comptabilisée. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en frais commerciaux.

1.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux liquidités, aux dépôts à court terme et aux placements financiers diminués des découverts bancaires.

Les dépôts à terme correspondent à des certificats de dépôts d'échéance inférieure à 3 mois ;

Les valeurs mobilières de placement en portefeuille ne sont que des parts de FCP monétaires classés « monétaires euro » au sens de la classification AMF ; à ce titre, ces OPCVM satisfont aux critères de la norme IAS 7 permettant leur qualification en équivalents de trésorerie ; en particulier, leur délai de recouvrement d'un jour, comme leur sensibilité inférieure à 0,25, confirment entre autres leur éligibilité.

Les placements financiers enregistrés en équivalents de trésorerie sont à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ces placements financiers sont évalués à leur juste valeur avec variations de juste valeur en compte de résultat à la date de clôture.

Les crédits spots et les lignes de trésorerie sont classés dans les emprunts et dettes financières courants.

1.18. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages.

Conformément à la législation et aux pratiques de chaque pays au sein duquel la société opère, S.T.Dupont participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant des pensions de retraite, d'autres prestations postérieures à l'emploi et d'autres avantages à long terme.

Le Groupe comptabilise les prestations postérieures à l'emploi (retraite) et autres avantages à long terme (primes d'ancienneté), conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel » révisée en juin 2011, en tenant compte de la nature des régimes applicables (régimes à cotisations définies, régimes à prestations définies) et des spécificités de chaque pays.

Dans certains pays, S.T.Dupont verse des cotisations aux organismes publics qui gèrent le coût des prestations de retraite. Ces cotisations sont passées en charge lors de leur versement. Dans d'autres pays, S.T.Dupont garantit des prestations définies à ses employés lors de leur départ en retraite.

1.18.1. Régimes de retraite

Les principaux régimes à prestations définies sont les suivants :

- En France, les indemnités de retraite légales sont exigibles lors du départ en retraite des employés et sont dues uniquement si les employés font partie de l'effectif de S.T.Dupont lors de leur départ en retraite. Ces indemnités sont déterminées en fonction du salaire de l'employé à la date de son départ en retraite et de son ancienneté dans le Groupe.
- Au Japon et en Belgique, S.T.Dupont garantit des indemnités de retraite.
- En Allemagne, S.T.Dupont gère un plan de retraite à prestations définies garantissant une rente viagère.
- En Italie, conformément aux réglementations locales, S.T.Dupont cumule des indemnités pour tous les employés (Trattamento di Fine Rapporto) jusqu'à leur départ de la société (retraite, licenciement ou préretraite). Cette indemnité augmente chaque année en fonction de l'ancienneté de chaque employé et d'un facteur lié à

l'inflation.

Les avantages offerts aux salariés du groupe relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'entreprise de tout engagement futur vis-à-vis des salariés. De ce fait, seules les cotisations payées ou dues au titre de l'année figurent dans les comptes du groupe. Les régimes à prestations définies se caractérisent par un montant de prestations à verser au salarié au moment de son départ à la retraite qui dépend en général d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de service, et le salaire.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont évalués, conformément à la norme IAS 19 Révisé, par des actuaires indépendants. La valeur actualisée de l'obligation est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées, en fonction des hypothèses actuarielles du groupe qui sont revues chaque année. Cette méthode consiste à attribuer une unité supplémentaire de droits à la prestation pour chaque période de service ; chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Le taux appliqué pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne de l'obligation de retraite concernée.

Depuis mars 2014, la société S.T.Dupont a opté pour la reconnaissance du coût normal en charge opérationnelle et le coût net d'intérêt en charge financière, alors que la pratique historique consistait à reconnaître l'ensemble de la charge en charge opérationnelle. L'impact comptabilisé en charge financière correspondant au coût d'actualisation du déficit comptabilisé est de - 72 milliers d'euros, et -216 milliers d'euros de coût normal en charge opérationnelle.

Les écarts actuariels correspondent à la variation de la valeur actualisée de l'obligation ou de la juste valeur des actifs, du fait d'écart entre les hypothèses démographiques et financières retenues dans le chiffrage et le niveau réel des variables démographiques et financières sur la période (effet d'expérience) et du fait des révisions des hypothèses actuarielles.

1.18.2. Autres avantages à long terme

Au Japon, le Groupe verse régulièrement des primes d'ancienneté aux employés actifs chaque fois qu'un employé atteint un certain niveau d'ancienneté (les primes d'ancienneté sont des voyages d'un montant fixe).

L'évaluation de l'ensemble des engagements est effectuée par un actuaire indépendant.

La valeur actuelle de l'obligation est calculée par un actuaire indépendant avec la méthode des unités de crédit projetées et elle est comptabilisée au Bilan. Le passif est inscrit au bilan au titre des autres avantages à long terme correspondant à la valeur actualisée de l'obligation à la clôture.

Les écarts actuariels pour ce type de régime sont directement reconnus en résultat.

1.19. Autres provisions

Des provisions sont comptabilisées à la clôture lorsque :

- Le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Notamment, le Groupe constate le passif estimé sur tous les produits encore sous garantie à la date de clôture. Cette provision est déterminée sur la base des taux de retour historiques des produits sous garantie.

En outre, une provision est constatée pour le passif estimé au titre des congés payés annuels, des congés basés sur l'ancienneté, ainsi que la réduction du temps de travail, résultant des services rendus par les employés jusqu'à la date de clôture.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que le Groupe a une obligation vis à vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Cette provision est destinée à couvrir l'ensemble des coûts estimés des restructurations dans l'ensemble des sociétés du Groupe (indemnités de licenciements, préretraites, préavis non effectués, coûts de formation des personnes devant partir) ainsi que les coûts de fermeture de boutiques.

Compte-tenu de son activité, le Groupe peut être amenée à comptabiliser une provision pour retour sur la base d'estimation effectuée par le management. Cette provision impacte le chiffre d'affaires, avec en contrepartie un reclassement du coût des produits vendus en stock. L'impact résultat est égal à la perte de marge brute du fait des retours de produits.

1.20. Emprunts et dettes financières

Ils sont évalués à l'origine à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables puis au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif.

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les dettes non courantes. Les emprunts et dettes financières à court terme, ainsi que la part remboursable à moins d'un an des emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les dettes courantes.

1.21. Constatation des produits

Le chiffre d'affaires net représente les ventes livrées du portefeuille de marques du Groupe qui est constitué par les produits fabriqués, de négoce et les accessoires s'y rattachant. Les ventes sont constatées dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les rabais, remises, ristournes et escompte de règlement sont classés en diminution du chiffre d'affaires.

Les redevances de licences sont comptabilisées sur la base des chiffres d'affaires déclarés.

Les autres produits des activités ordinaires comprennent exclusivement les redevances de marque.

1.22. Impôts sur les résultats

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice des différentes sociétés intégrées. L'impôt exigible et différé doit être comptabilisé en produit ou en charge et compris dans le résultat de l'exercice sauf s'il est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat, soit en autres éléments du résultat global, soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente. Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles existant à la clôture de l'exercice en tenant compte du taux d'impôt en vigueur à cette même date ou du taux connu pour les exercices à venir.

Les impositions différées antérieures, si elles subsistent, sont corrigées du dernier taux adopté ou quasi adopté à la date de clôture et dont il est prévu qu'il s'appliquera lorsque l'actif d'impôt différé sera recouvré ou le passif d'impôt différé réglé (méthode du report variable).

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable à court ou moyen terme.

Les impôts différés passifs ne sont pas comptabilisés pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales ou entreprises associées dans la mesure où :

- S.T.Dupont contrôle la date à laquelle la différence temporelle s'inversera ;
- la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible..

1.23. Résultat par action

En accord avec la norme IAS 33, le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions moyen pondéré en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé comme décrit ci-dessus, en tenant compte de l'impact maximal de la conversion de toutes les obligations convertibles et de la levée des options si la réalisation paraît probable compte tenu du cours de l'action par rapport au cours d'attribution de souscription. Ce calcul est effectué en tenant compte de l'annulation des frais financiers et de la dépréciation de la prime de remboursement et de l'effet d'impôt correspondant. Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le résultat par action ou d'augmenter la perte par action des activités ordinaires poursuivies.

1.24. Dépréciations d'actifs (pertes de valeur)

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisitions sont affectés à chacune des UGT ou groupe d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement.

Une UGT est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT correspondent à des zones géographiques, les plus significatives étant l'UGT France et l'UGT Hong-Kong / Chine à laquelle un goodwill de 3.6 millions d'euros est affecté.

La dépréciation de l'unité génératrice de trésorerie comprenant un écart d'acquisition est testée tous les ans ainsi que chaque fois qu'il y a indication que l'unité s'est dépréciée en comparant la valeur comptable de l'unité (y compris l'écart d'acquisition) et sa valeur recouvrable.

Si la valeur comptable de l'unité excède la valeur recouvrable, une perte de valeur de l'unité est répartie en réduction tout d'abord de la valeur comptable de l'écart d'acquisition, puis des autres actifs de l'unité au prorata de leur valeur comptable. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections à quatre ans de flux de trésorerie futurs attendus établis sur la base des budgets approuvés par la Direction et des plans à moyen terme et d'une valeur terminale. Ces flux de trésorerie ne tiennent pas compte des investissements de capacité futurs et des restructurations dans lesquelles le Groupe n'est pas engagé.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital. Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation aboutit à des valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en appliquant un taux avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou du groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale diminué des coûts de cession.

1.25. Tableau des flux de trésorerie

Les flux liés à l'activité d'exploitation du tableau de financement sont présentés selon la méthode indirecte définie par la norme IAS 7.

La trésorerie comprend les comptes de caisses, les dépôts à vue dans les banques, les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur) et les découverts bancaires.

1.26. Plan d'attribution d'actions gratuites

Conformément à la norme IFRS 2, les rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres sont comptabilisées par référence à la juste valeur des instruments attribués comme des charges de personnel. Les instruments accordés par le Groupe étant dénoués en instruments de capitaux propres, la juste valeur des instruments attribués est évaluée à la date de l'attribution, puis comptabilisée en charge sur la durée d'acquisition des droits, en fonction des caractéristiques des instruments en contrepartie des capitaux propres. L'atteinte des conditions de performance hors marché basées sur le résultat opérationnel attachées aux instruments accordés est prise en compte en ajustant à chaque clôture l'estimation du nombre d'instruments qui seront acquis in fine.

1.27. Capital

Les actions d'autocontrôle sont présentées en diminution des capitaux propres consolidés.

1.28. Evaluation à la juste valeur

Publiée conjointement par l'IASB et le FASB, IFRS 13 définit les règles de détermination de la juste valeur et requiert un niveau d'information sur la détermination de la juste valeur. Au 31 mars 2016, les actifs et passifs financiers valorisés à la juste valeur sont les suivants :

- Trésorerie et équivalent de trésorerie : se référer à la note 3.13.
- Instruments financiers pour couvrir le risque de change et de taux.
- Les lignes de crédits sont comptabilisées pour leur valeur de remboursement assimilée à la juste valeur, compte tenu de leur maturité très courte.

Compte tenu de l'échéance courte des opérations en portefeuille, l'impact lié à la prise en compte du risque de crédit dans la valorisation des instruments dérivés n'est pas significatif.

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	Pourcentage d'intérêt		Méthode	
	31/03/2016	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2015
S.T.Dupont S.A. (France)	-	-	Société mère	
S.T.Dupont S.p.A. (Italie)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont S.A. (Suisse)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Japan K.K. (Japon)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Deutschland GmbH (Allemagne)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Benelux (Belgique)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Finance (France)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Iberia (Espagne)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont, Inc. (Etats-Unis)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Marketing Ltd (Hong Kong)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Investment Pte Ltd (Singapour - succursale à Taïwan)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Marketing Shanghai Ltd (Chine)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont Export Ltd (Hong Kong)	25	25	MEE	MEE
S.T.Dupont Distribution Pte Ltd (Singapour)	100	100	IG	IG
S.T.Dupont (Malaisie) Sdn Bhd	100	100	IG	IG

IG : intégration globale - MEE : mise en équivalence

Il n'existe pas d'entités non consolidées ou d'entités ad hoc portant des actifs, passifs, activités ou engagements au bénéfice de S.T.Dupont.

Il n'existe aucun engagement d'achat ou de vente d'actions entre les actionnaires.

3. INFORMATION SECTORIELLE

3.1. Base de préparation des états financiers

Au 31/03/2016	Distribution Contrôlée Europe	Distribution Contrôlée Asie	Agents	Licences non affectées et Eliminations	Consolidé
Total Revenus	24 775	28 850	24 678	(2 480)	75 823
Chiffre d'affaires "produits"	16 968	28 850	24 678	14	70 510
Vente intra secteur	7 807			(7 807)	
Coûts des ventes	(12 245)	(16 603)	(11 955)	8 344	(32 459)
Marge brute	12 530	12 247	12 723	551	38 051
Frais de communication	(1 030)	(889)	(1 020)	(499)	(3 438)
Frais commerciaux	(5 637)	(13 450)	(2 875)	(265)	(22 227)
Frais généraux et administratifs	(1 377)	(2 862)	(581)	(10 993)	(15 813)
Revenus de licence				5 313	5 313
Autres produits et charges	(73)	(31)		(1 655)	(1 759)
Perte de valeur sur actifs (IAS 36)		(720)			(720)
Résultat opérationnel	4 413	(5 705)	8 247	(7 548)	(593)
Au 31/03/2015	Distribution Contrôlée Europe	Distribution Contrôlée Asie	Agents	Licences non affectées et Eliminations	Consolidé
Total Revenus	23 533	26 116	22 835	(2 908)	69 575
Chiffre d'affaires "produits"	15 282	26 116	22 835	19	64 252
Vente intra secteur	8 251			(8 251)	
Coûts des ventes	(12 387)	(16 260)	(11 590)	8 656	(31 582)
Marge brute	11 145	9 856	11 244	424	32 670
Frais de communication	(771)	(899)	(770)	(494)	(2 934)
Frais commerciaux	(5 217)	(12 384)	(2 466)	(203)	(20 270)
Frais généraux et administratifs	(1 549)	(2 534)	(926)	(9 676)	(14 685)
Revenus de licence				5 323	5 323
Autres produits et charges	(243)	64		(555)	(734)
Perte de valeur sur actifs (IAS 36)	(292)				(292)
Résultat opérationnel	3 074	(5 897)	7 082	(5 181)	(922)

3.2. Chiffre d'affaires par activité et zone géographique

[en milliers d'euros]	31/03/2016	31/03/2015
Chiffre d'affaires par activités		
Briquet & Stylos	39 924	35 782
Maroquinerie, accessoires & PAP	30 586	28 470
Total Ventes produits	70 510	64 252
Ventes pour les marchés les plus significatifs		
France	9 001	7 697
Hors France	61 509	56 555
<i>dont:</i>		
<i>Hong-Kong</i>	11 886	12 100
<i>Chine</i>	8 546	6 826

3.3. Postes du bilan

Sectoriel Clients Mars 2016 (en milliers d'euros)	Distribution Contrôlée Europe	Distribution Contrôlée Asie	Agents	Licences non affectées et Eliminations	Consolidé
Clients et comptes rattachés [Net]	9 116	2 388	2 841	744	15 089
Créances clients [Brutes]	9 751	2 355	3 013	744	15 863
Effets à recevoir	106	145	0	0	251
Provision pour dépréciation	(741)	(112)	(172)	0	(1 025)
Sectoriel Clients Mars 2015 (en milliers d'euros)	Distribution Contrôlée Europe	Distribution Contrôlée Asie	Agents	Licences non affectées et Eliminations	Consolidé
Clients et comptes rattachés [Net]	5 841	2 210	7 667	186	15 904
Créances clients [Brutes]	6 727	2 268	8 276	186	17 456
Effets à recevoir	248	139	0	0	386
Provision pour dépréciation	(1 134)	(196)	(609)	0	(1 938)

Un seul client dépasse le seuil de 10% du chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2016. Il s'agit d'un distributeur qui atteint 11% des ventes.

Au 31 mars 2016, les actifs immobilisés nets se répartissent de la façon suivante :

Immobilisations nettes (en milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
France	13 102	14 393
Autres pays	660	966

4. TESTS DE VALEURS SUR ACTIFS IMMOBILISES

En application de la norme IAS 36, le Groupe a été conduit à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable (valeur d'utilité) déterminée par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) dès lors que celle-ci comprend un écart d'acquisition ou qu'un indice de perte de valeur a été identifié.

Les hypothèses clés retenues pour l'estimation de la valeur recouvrable au 31 mars 2016 sont les suivantes :

- Détermination du chiffre d'affaires prévisionnel sur 4 ans sur la base d'une analyse détaillée par marché croisée avec une analyse par activité prenant en compte les projets de lancement des nouveaux produits connus à ce jour ainsi qu'une estimation de l'impact sur les collections existantes ;
- Evolution des taux de marge prévisionnels au regard notamment du mix produit et des prix de transfert ;
- Estimation des frais généraux sur la base des tendances constatées ;
- Estimation des investissements et du besoin en fonds de roulement sur la base des plans de développement (investissements) et de la variation du chiffre d'affaires (BFR).

Goodwill Hong Kong

Sur l'exercice 2015-2016, un test de dépréciation a été réalisé sur la base du cash-flow prévisionnel de l'entité de Hong-Kong. Ces cash-flows prévisionnels ont été actualisés en utilisant un coût moyen pondéré du capital (WACC) de 7,7% et un taux de croissance à l'infini de 1%. En cas d'augmentation du taux de WACC de 1%, la valeur d'utilité déterminée lors du test de valeur au 31 mars 2016, resterait supérieure à la valeur comptable de l'UGT constitué par la filiale de Hong Kong.

Dépréciation d'actifs Chine

Un test de dépréciation a été réalisé pour la Chine. Ce test a donné lieu à une dépréciation d'immobilisations de la filiale chinoise sur l'exercice pour un montant de 720 K€.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les autres UGT.

5. ECARTS D'ACQUISITION

(En milliers d'euros)	STD MARKETING HONG KONG	STD DISTRIBUTION PTE S'PORE	STD BHD MALAYSIA	STD IBERIA	TOTAL
VALEURS BRUTES					
au 31/03/2014	2 941	34	23	492	3 490
Ecart de conversion	795	5	3		803
au 31/03/2015	3 736	39	26	492	4 293
Ecart de conversion	(165)	(1)	(3)		(169)
au 31/03/2016	3 571	38	23	492	4 124

(En milliers d'euros)	STD MARKETING HONG KONG	STD DISTRIBUTION PTE S'PORE	STD BHD MALAYSIA	STD IBERIA	TOTAL
DEPRECIATIONS					
au 31/03/2014	0	(33)	(23)	(200)	(256)
Perte de valeur (IAS 36)				(292)	(292)
Ecart de conversion	-	(5)	(3)		(8)
au 31/03/2015	0	(38)	(26)	(492)	(556)
Perte de valeur (IAS 36)					
Ecart de conversion	-		3		3
au 31/03/2016	0	(38)	(23)	(492)	(553)

(En milliers d'euros)	STD MARKETING HONG KONG	STD DISTRIBUTION PTE S'PORE	STD BHD MALAYSIA	STD IBERIA	TOTAL
VALEUR NETTE					
au 31/03/2015	3 736	1	0	0	3 737
au 31/03/2016	3 571	0	0	0	3 571

Les écarts d'acquisition font l'objet de test de valeur annuels ou dès lors qu'un indice de perte de valeur a été identifié.

Pour rappel, au 31 mars 2016, dans le cadre de la norme IAS36, le Groupe a été conduit à comparer la valeur comptable de ses actifs à la valeur recouvrable déterminée par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes au 31 mars 2016.

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers d'euros)	Brevets	Droit au Bail	Frais de développement	Autres (*)	Total
VALEUR BRUTE					
au 31/03/2014	86	3 590	1 204	4 951	9 831
Acquisitions			51	246	297
Cessions					
Effet de change					
au 31/03/2015	86	3 590	1 255	5 197	10 128
Acquisitions			6	513	519
Cessions					
Effet de change					
au 31/03/2016	86	3 590	1 261	5 710	10 647
 AMORTISSEMENTS CUMULES					
au 31/03/2014	(84)	(3 508)	(1 081)	(4 614)	(9 288)
Dotations		(9)	(87)	(159)	(255)
Reprises					
Effet de change				2	2
au 31/03/2015	(84)	(3 517)	(1 168)	(4 771)	(9 541)
Dotations		(9)	(60)	(166)	(235)
Reprises					
Effet de change				1	1
au 31/03/2016	(84)	(3 526)	(1 228)	(4 937)	(9 775)
 DEPRECiations					
au 31/03/2014			0	0	0
Effet de change				0	0
au 31/03/2015			0	0	0
Effet de change				0	0
au 31/03/2016			0	0	0
 VALEUR NETTE COMPTABLE					
au 31/03/2015	2	73	87	426	587
au 31/03/2016	2	64	33	773	872

* les « Autres immobilisations incorporelles » correspondent essentiellement à des logiciels.

Les « Brevets, marques, savoir-faire » correspondent essentiellement à des marques achetées soit dans un objectif de protection juridique, soit pour une exploitation ultérieure. Ils sont totalement amortis.

Le « Droit au bail » correspond principalement à la boutique de l'avenue Montaigne à Paris et a été amorti sur la durée du bail.

Les « Frais de Recherche et Développement » comprennent les frais engagés pour la conception et la fabrication de nouvelles lignes de produits ou de nouvelles technologies s'y rapportant (amortis sur 3 ans), et les frais de collection de l'activité prêt-à-porter masculin (amortis sur 6 mois).

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc-tions	Agen-cements	Instal-lations	Autres	Total
VALEUR BRUTE						
au 31/03/2014	162	7 992	9 440	20 944	7 951	46 489
Acquisitions			447	173	665	1 285
Acquisitions contrats de location long terme					60	60
Cessions ou mise au rebut			(655)	(10)	(622)	(1 287)
Sortie d'un contrat de location long terme					(33)	(33)
Effet de change			401	26	500	927
au 31/03/2015	162	7 992	9 633	21 133	8 521	47 441
Acquisitions			918	111	364	1 393
Acquisitions contrats de location long terme					119	119
Cessions ou mise au rebut			(310)		(86)	(396)
Sortie d'un contrat de location long terme					(136)	(136)
Effet de change			(155)	(12)	(77)	(244)
au 31/03/2016	162	7 992	10 086	21 232	8 705	48 177
AMORTISSEMENTS CUMULES						
au 31/03/2014	(3 063)	(6 843)	(14 054)	(5 852)	(29 811)	
Dotations		(163)	(738)	(751)	(737)	[2 389]
Dotation sur leasing LT					(295)	[295]
Cessions ou mise au rebut			370		492	862
Reprise sur leasing LT					33	33
Effet de change			(291)	(12)	(413)	(716)
au 31/03/2015	(3 226)	(7 502)	(14 817)	(6 772)	(32 317)	
Dotations		(163)	(738)	(752)	(589)	[2 242]
Dotation sur leasing LT					(363)	[363]
Cessions ou mise au rebut			293		65	358
Reprise sur leasing LT					136	136
Effet de change			71	(3)	95	163
au 31/03/2016	(3 389)	(7 876)	(15 572)	(7 428)	(34 265)	
DEPRECiations						
au 31/03/2014	0	0	0	0	0	0
Dotations			(182)	(11)	(161)	(354)
Effet de change						
au 31/03/2015	0	0	(182)	(11)	(161)	(354)
Dotations (*)			(630)	(49)	(41)	(720)
Effet de change			62	12	(22)	52
au 31/03/2016	0	0	(750)	(48)	(224)	(1 022)
Valeur Nette Comptable						
au 31/03/2015	162	4 766	1 949	6 305	1 588	14 771
au 31/03/2016	162	4 603	1 460	5 612	1 053	12 890

Les acquisitions d'immobilisations corporelles correspondent essentiellement aux immobilisations de S.T.Dupont S.A. et des filiales en Asie, notamment Hong-Kong (338 milliers d'euros), Chine (566 milliers d'euros), Japon (56 milliers d'euros).

(*) Dépréciation Chine - voir note 4 des comptes consolidés.

Le poste « Autres immobilisations corporelles » comprend :

- d'une part du mobilier de bureau, des agencements divers, et meubles de présentoirs,
- d'autre part des « immobilisations financées par des contrats de location financement ».

Au 31 mars 2016 les « immobilisations financées par des contrats de location financement » se répartissent en :

(En milliers d'Euros)	Total
Valeur brute	2 499
Amortissements	(2 075)
Dépréciation (IAS 36)	
Valeur nette	424

Les immobilisations financées par crédit-bail concernent essentiellement des véhicules et des machines industrielles acquis dans le cadre de contrats d'une durée de 3 à 5 ans.

Les informations relatives au crédit-bail sont notifiées dans la note 26.

8. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Hong Kong Export	7	7
Valeur d'équivalence	7	7

La société Hong-Kong Export est détenue à 75 % par D and D International B.V. et à 25 % par S.T Dupont SA.

9. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Autres immobilisations financières	1 779	1 450
Instruments financiers	0	0
Actifs financiers non courants	1 779	1 450

Les immobilisations financières représentent quasi exclusivement des dépôts de garantie versés aux bailleurs des boutiques.

10. STOCKS ET EN COURS

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Matières Premières	3 144	3 264
Produits et en-cours / semi ouvrés	5 282	5 376
Marchandises et Produits finis	18 559	17 547
Pièces détachées et consommables	607	655
Total Valeur Brute	27 592	26 843
Matières Premières	(1 106)	(1 378)
Produits et en-cours / semi ouvrés	(1 484)	(1 753)
Marchandises et Produits finis	(1 141)	(1 887)
Pièces détachées et consommables	(266)	(318)
Total provision pour dépréciation	(3 997)	(5 336)
Matières Premières	2 038	1 886
Produits et en-cours / semi ouvrés	3 798	3 623
Marchandises et Produits finis	17 419	15 660
Pièces détachées et consommables	341	337
Total Valeur Nette	23 596	21 506

Au 31 mars 2016, le stock net augmente de 2,1 millions d'euros, en majorité sur les produits finis (1,8 million d'euros). Cette augmentation résulte principalement de la préparation du lancement des nouvelles séries limitées de l'exercice 2016-2017.

Par ailleurs, la provision pour dépréciation de stock baisse grâce au rajeunissement du stock.

11. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHEES

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Clients	15 012	17 193
Effets à recevoir	251	386
Créances avec les parties liées	902	263
dont:		
- Bondwood Investment	423	119
- Dickson Concept Ltd Retail division	0	0
- Dickson Interior Design Ltd	0	0
- Dickson Macaud Ltd	0	0
- Dickson Trading Taiwan	0	0
- Harvey Nichols(HK) - retail	18	15
- Harvey Nichols(UK) - wholesale	0	0
- Harvey Nichols(HK) - wholesale	0	0
- Ambroise China Ltd	301	47
- Dickson Trading (Asia) Company Ltd	63	63
- Dickson Concept Ltd	2	0
- Dickson Concept Ltd (Japan)	27	13
- Leading Way Apparel	17	0
- D Marketing Japan k.k	0	1
- Fashion développement division	51	0
- Autres	0	6
Total valeur brute	16 114	17 842
Provision pour Dépréciation des Clients	(1 025)	(1 938)
Total valeur nette	15 089	15 904

La diminution du poste « clients » résulte principalement d'une facturation de fin période plus faible qu'à la fin de l'exercice 2014-2015. L'affacturage n'a pas d'incidence sur le poste Clients dans la mesure où il n'entraîne pas de transfert du risque client.

Au 31 mars 2016, le total des créances clients non encore échues s'élève à 12 756 milliers d'euros et les créances échues depuis plus de 6 mois représentent 1 482 milliers d'euros contre 1 014 milliers d'euros au 31 mars 2015. Cette variation est en partie liée au passage en perte et à des règlements de clients provisionnés.

12. AUTRES CREANCES

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Charges constatées d'avance	678	525
Taxes sur la valeur ajoutée	694	564
Autres prêts et avances	1 455	936
Autres	2 007	2 820
Total	4 834	4 845

Au 31 mars 2016 le poste « Autres » inclut, notamment le fond de pension de la filiale allemande pour 526 milliers d'euros, les royalties à recevoir pour 427 milliers d'euros.

13. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Dépôts à terme	0	0
Valeurs mobilières de placement	0	0
Comptes courants bancaires	5 413	6 049
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	5 413	6 049
Découverts bancaires constatés en passifs financiers courants	(127)	(1 622)
Trésorerie selon TFT	5 286	4 428

14. CAPITAUX PROPRES

Au 31 mars 2016, le capital de S.T.Dupont S.A. s'élève à 26 213 977,80 euros réparti en 524 279 556 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euro. Au 31 mars 2016, la société ne détient aucune action propre S.T.Dupont .

15. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

(En milliers d'euros)	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provisions pour retour	Provisions pour restructuration	Total provisions courantes	Provisions pour retraites et autres avantages à long terme	Total
Au 31/03/2014	337	1 162		412	1 911	6 318	8 229
Dotations	268	473	472		1 213	112	1 326
Reprises utilisées	(337)	(374)		(412)	(1 123)	(575)	(1 697)
Reprise non utilisées		(248)				(248)	(248)
Gains et pertes actuariels					0	501	501
Autres mouvements(*)		(485)			(485)		(485)
Effet de change						12	62
Au 31/03/2015	268	529	472	0	1 269	6 370	7 639
Dotations	181	393			574	293	867
Reprises utilisées	(268)	(381)			(649)	(478)	(1 127)
Reprise non utilisées		(273)			(273)		(273)
Gains et pertes actuariels					0	(618)	(618)
Effet de change					(1)	1	
Au 31/03/2016	181	267	472	0	920	5 568	6 488

Provisions

Les provisions sont composées de :

-Provisions pour garantie : Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des produits vendus en France et à l'étranger. Cette provision est calculée semestriellement sur une base statistique du nombre de retours de produits neufs.

-Provisions pour litiges

Les provisions pour risques comprennent les provisions liées au change. La provision pour contrôle fiscal a été reprise à la clôture de l'exercice suite au paiement du redressement que la Société continue de contester (voir note 21 « Impôt sur les sociétés et impôts différés »).

Provisions pour retour : Une provision pour retour a été constituée en fin d'exercice pour faire face aux conséquences d'un retour de marchandise avec un client coréen.

-Provisions pour retraite : Les provisions pour retraites et autres avantages à long terme concernent l'ensemble du groupe et respectent les normes IFRS en vigueur.

16. REGIMES D'AVANTAGES SALARIAUX OFFERTS AUX EMPLOYES

Conformément à la législation et aux pratiques de chaque pays au sein duquel la société opère, S.T.Dupont participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant des pensions de retraite, d'autres prestations postérieures à l'emploi et d'autres avantages à long terme comme décrit en note 1.18.2.

Régimes à prestations définies

Les montants comptabilisés au bilan sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31.03.2016	31.03.2015	31.03.2014
Régimes postérieurs à l'emploi	(5 534)	(6 347)	(6 298)
Autres avantages à long terme	(34)	(23)	(20)
Total d'engagement pour les avantages au personnel	(5 568)	(6 370)	(6 318)

L'évolution des provisions au cours des exercices clos au 31 mars est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31.03.2016	31.03.2015	31.03.2014
En début d'exercice	(6 370)	(6 318)	(6 999)
Produit /([Charge] de retraite	(288)	(59)	295
<i>dont opérationnel(l)e</i>	(216)	99	468
<i>dont financier(e)</i>	(72)	(158)	(173)
Cotisations de l'employeur	-	-	7
Prestations payées	478	525	337
Effet de change	(4)	(17)	11
Impact OCI	618	(501)	17
Autres	(2)	-	14
A la date de clôture	(5 568)	(6 370)	(6 318)

Le tableau suivant présente le rapprochement de la dette actuarielle, de la juste valeur des actifs de couverture et de la couverture financière pour les exercices clos au 31 mars 2016, 2015 et 2014 :

<i>En milliers d'euros</i>	Régimes postérieurs à l'emploi		
	31.03.2016	31.03.2015	31.03.2014
Evolution de la dette actuarielle			
Dette actuarielle en début d'exercice	(6 630)	(6 574)	(7 240)
Coûts des services rendus	(216)	(216)	(222)
Charge d'intérêt sur la dette actuarielle	(75)	(165)	(180)
Cotisations des participants au plan	(3)	-	-
Modification de régimes		-	-
Acquisitions / Cessions		-	-
Réduction / Liquidation		315	693
Gains et (pertes) actuariel(l)e)s	813	(501)	17
<i>Hypothèses financières</i>	255	(1 126)	(13)
<i>Hypothèses démographiques</i>	35		
<i>Ecart d'expérience</i>	523	625	30
Prestations payées	474	525	337
Autres (y compris effet de change)	-	(14)	25
Dette actuarielle en fin de période	[5 632]	(6 630)	(6 574)
Dont prestations de retraite	[5 632]	(6 630)	(6 574)
Dont prestations médicales	-	-	-
Evolution de la juste valeur des actifs du plan	31.03.2016	31.03.2015	31.03.2014
Juste valeur en début d'exercice	283	276	261
Produit d'intérêts sur les actifs du plan	3	7	7
Rendement sur les actifs excluant le montant inclus dans le produit des intérêts		-	1
Cotisations de l'employeur	4	-	7
Cotisations des participants au plan	2		
Prestations payées			
Liquidation			
Transfert			
Autres (y compris effet de change)	(195)	-	
Juste valeur en fin d'exercice	97	283	276
Dont prestations de retraite	97	283	276
Dont prestations médicales	-	-	-
Couverture financière des régimes	31.03.2016	31.03.2015	31.03.2014
Valeur actualisée des obligations financées	(183)	(512)	(416)
Juste valeur des actifs du régime	97	283	276
Sous-Total	(86)	(229)	(140)
Valeur actualisée des obligations non financées	(5 326)	(6 118)	(6 158)
Montant net comptabilisé	(5 412)	(6 347)	(6 298)
Dont prestations de retraite	(5 412)	(6 347)	(6 298)
Dont prestations médicales	(0)	(0)	(0)

Les écarts actuariels liés à l'expérience se décomposent comme suit :

Régimes postérieurs à l'emploi					
Couverture financière des régimes	31.03.2016	31.03.2015	31.03.2014	31.03.2013	31.03.2012
Valeur actualisée des obligations	(5 632)	(6 630)	(6 574)	(7 240)	(6 508)
Juste valeur des actifs du régime	97	283	276	261	236
Déficit / (Excédent)	(5 535)	(6 347)	(6 298)	(6 979)	(6 272)
Gains / (pertes) des passifs liés aux hypothèses actuarielles :					
En Montant	255	(1 126)	(27)	65	138
En %	-4,61%	17,74%	-0,4%	0,9%	2,1%
Gains / (pertes) des actifs liés à l'expérience :					
En Montant	523	625	1	9	(21)
En %	-9,45%	-9,85%	0,3%	3,5%	-8,8%

La répartition par zone géographique de la dette actuarielle et des actifs de couverture des régimes postérieurs à l'emploi en fin d'exercice est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>			
Dette actuarielle en fin d'exercice	31.03.2016	31.03.2015	31.03.2014
France	(2 944)	(3 437)	(4 169)
Allemagne	(2 244)	(2 410)	(1 757)
Autres pays européens	(335)	(687)	(563)
Sociétés asiatiques	(109)	(96)	(85)
Total	(5 632)	(6 630)	(6 574)
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice	31.03.2016	31.03.2015	31.03.2014
France	-	-	-
Allemagne	-	-	-
Autres pays européens	(97)	(283)	(276)
Sociétés asiatiques	-	-	-
Total	(97)	(283)	(276)

Les montants enregistrés au compte de résultat représentent, une charge de 288 k€ pour l'exercice clos au 31 mars 2016, une charge de 59 k€ pour l'exercice clos au 31 mars 2015, un produit de (298) k€ pour l'exercice clos au 31 mars 2014.

<i>En milliers d'euros</i>	Régimes postérieurs à l'emploi		
	31.03.2016	31.03.2015	31.03.2014
Charge de retraite			
Coût des services rendus	216	216	222
Charges d'intérêt de la dette actuarielle	75	165	180
Produit d'intérêt sur les actifs	(3)	(7)	(7)
Effets des liquidations/réductions de régimes		(315)	(693)
Autres		-	-
Total	288	59	(298)

S.T.Dupont gère un régime de retraite préfinancé en Belgique, qui est investi auprès d'une compagnie d'assurance. La répartition, au 31 mars 2016 de la valeur des actifs de couverture par catégorie d'actifs est présentée ci-dessous :

	Actions	Obligations	Immobilier	Contrat d'assurance	Total
Belgique	0%	0%	0%	100%	100%

Les taux moyens pondérés des hypothèses utilisées pour les exercices clos au 31 mars 2016, 2015 et 2014 sont les suivants :

Régime postérieur à l'emploi		31.03.2016	31.03.2015	31.03.2014
Taux d'actualisation moyen		1,69%	1,16%	2,58%
<i>France</i>		1,45%	1,00%	2,30%
<i>Allemagne</i>		2,10%	1,40%	3,30%
<i>Autres pays européens</i>		1,60%	1,20%	2,60%
<i>Sociétés asiatiques</i>		0,20%	0,40%	0,40%
Taux moyen d'augmentation des salaires		2,70%	2,70%	2,70%

Le taux d'actualisation retenu pour le calcul de l'engagement est basé sur le taux de rendement des obligations d'entreprise de première catégorie pour des durées comparables à celle des engagements concernés. Le taux a été déterminé en considérant des indices de marché de taux des obligations notées AA disponibles au 31 mars 2016.

Les cotisations attendues au titre de l'exercice 2016/2017 pour le régime belge sont de 6k€.

17. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Emprunts et dettes non courants et instruments financiers associés

(en milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
(ACTIF) / PASSIF		
Emprunts et dettes financières non courants	5 483	7 102
dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)	57	51
Sonr instruments financiers de couverture de la dette courante (actif)		
Emprunts et dettes financières non courants après couverture	5 483	7 102
Autres dettes financières à moyen terme	5 298	6 626
Dettes financières des contrats de location financement	185	476
Emprunts et dettes financières non courants après couverture	5 483	7 102

La juste valeur des lignes de crédit moyen et long terme est assimilée à leur valeur de remboursement compte tenu de leur indexation à taux variable et de leur mise en place sur l'exercice.

Au 31 mars 2016, la part de dette moyen terme amortissable incluse dans l'accord de crédit structuré du Groupe est soumise au respect de covenants : (1) Ratio de leverage (dette financière / EBITDA), (2) Cash-flow libre / service de la dette, (3) BFR / dettes financières à court terme. Au 31 mars 2016, tous ces covenants sont respectés.

Actifs et passifs financiers courants

Au 31 mars 2016, les dettes financières courantes consistent principalement en des emprunts bancaires qui portent intérêt à des taux voisins du marché.

(en milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
(ACTIF) / PASSIF		
Dettes financières courantes et découverts bancaires (*)	2 012	1 725
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes	5 254	2 700
<i>Autres dettes financières à moyen terme</i>	4 916	2 400
<i>Dettes financières sur location financement</i>	338	300
Dettes financières courantes	7 266	4 425
Autres passifs financiers courants		
Dépôts courants supérieurs à 3 mois		
Autres instruments financiers actifs courants		
Actifs financiers courants	0	0
Dettes financières courantes et actifs et passifs financiers associés nets	7 266	4 425

(*) Comprend notamment des découvertes bancaires pour 127 milliers d'euros, et 1 825 milliers d'euros au titre de l'affacturage contre 104 milliers d'euros au 31 mars 2015.

Ratio d'endettement

Pour ses besoins de gestion interne et de communication externe, le Groupe évalue un ratio d'endettement rapportant sa dette financière nette à ses capitaux propres.

Le ratio dette nette sur capitaux propres est calculé de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
(ACTIF) / PASSIF		
Dettes financières courantes	7 266	4 425
Dettes financières non courantes	5 483	7 102
Trésorerie et équivalents de trésorerie	[5 413]	[6 049]
Dettes/Ressources financières nettes	7 336	5 478
Capitaux propres - part du Groupe	32 567	34 428
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-
Capitaux propres retraités	32 567	34 428
Ratio dette nette sur capitaux propres	22,5%	15,9%

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

en milliers d'euros	31/03/2016			Ventilation par classe d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers	1 779	1 779			1 779		
Créances clients	15 089	15 089			15 089		
Autres créances	4 834	4 834			4 834		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 413	5 413	5 413				
Actifs	27 115	27 115	5 413		21 702		
Emprunts et dettes financières	12 225	12 225				12 220	57
Emprunts sur location financement	524	524					524
Fournisseurs	9 682	9 682			9 682		
Autres passifs courants	7 404	7 404			7 404		
Passifs	29 835	29 835			17 086	12 744	57

31/03/2015

Ventilation par classe d'instruments

en milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers	1 450	1 450			1 450		
Créances clients	15 904	15 904			15 904		
Autres créances	4 845	4 845			4 845		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 049	6 049	6 049				
Actifs	28 248	28 248	6 049		22 199		
Emprunts et dettes financières	10 751	10 751				10 700	51
Emprunts sur location financement	776	776				776	
Fournisseurs	8 297	8 297			8 297		
Autres dettes courantes	7 260	7 260			7 260		
Passifs	27 084	27 084			15 557	11 476	51

Actifs financiers classés en « Juste valeur par résultat »

La juste valeur de la « Trésorerie et des équivalents de trésorerie » est assimilée à leur valeur comptable compte tenu de leur maturité très courte.

Actifs financiers et passifs financiers classés en « Prêts, créances et autres dettes »

La juste valeur des « Actifs financiers », « Crédits clients », « Autres créances », « Fournisseurs » et « Autres dettes courantes » est assimilée à leur valeur au bilan, y compris des éventuelles dépréciations, compte tenu de leurs échéances courtes de paiement.

Passifs financiers classés en « Dettes au coût amorti »

La juste valeur des emprunts et dettes financières à taux fixe et taux variable est déterminée pour chaque emprunt par actualisation des flux de trésorerie futurs en retenant les courbes de taux d'intérêt obligataire à la clôture de l'exercice et avec prise en compte du spread correspondant à la classe de risque du Groupe.

La valeur comptable des concours bancaires courants constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

19. FOURNISSEURS

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Fournisseurs et comptes rattachés	9 260	6 989
Effets à payer	0	0
Dettes avec sociétés liées :	422	1 308
dont:		
- Dickson Concepts Ltd	17	0
- Dickson Communication	0	0
- Dickson Concepts (wholesale)	245	74
- Dickson Warehousing Ltd	60	3
- Ever Success Management Ltd	39	15
- Dickson Interior Design Ltd	42	0
- Dickson communication Ltd	7	0
- Dickson concept Beijing	11	0
- Leading Way Apparel Shanghai	0	1 216
- Autres	0	0
Total	9 682	8 297

La variation des comptes fournisseurs provient notamment des achats de production à Faverges pour assurer le lancement de la nouvelle collection.

20. AUTRES PASSIFS COURANTS

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Dettes sociales	3 053	3 183
Taxe sur la valeur ajoutée	531	662
Produits Constatés d'avance	79	167
Intérêts à payer	13	9
Autres	3 728	3 240
Total	7 404	7 260

Les autres dettes au 31 mars 2016 comprennent notamment la valeur des dérivés de swap de change et d'intérêts (63 milliers d'euros), des dettes sur frais de publicité et de promotion (405 milliers d'euros), des honoraires (290 milliers d'euros), des dettes locatives (565 milliers d'euros), des dettes sociales (143 milliers d'euros). Au 31 mars 2015, les dettes sur frais de publicité et de promotion représentaient 338 milliers d'euros, les honoraires 250 milliers d'euros.

21. IMPOTS SUR LES SOCIETES ET IMPOTS DIFFERES

Charge d'impôt sur le résultat

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Impôts courants	(643)	(359)
Impôts différés	0	(503)
Total	(643)	(861)

Analyse de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Résultat courant avant impôts	(1 775)	(1 668)
Taux d'impôt théorique en France	34.43%	34.43%
Impôt selon le taux théorique	611	574
Différence sur imposition à l'étranger	(309)	(135)
Incidence des changements de taux		
Charges et produits non imposables	1 202	258
Utilisation des déficits reportables		
Actifs d'impôts non constatés	(1 825)	(938)
Crédits d'impôts et remboursements		
Impôts forfaitaires et régularisations	(322)	(620)
Total	(643)	(861)

Impôts courants

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Actifs d'impôts courants		
Actifs d'impôts courants recouvrables à moins d'un an	1 051	631
Total actifs d'impôts courants	1 051	631
Passifs d'impôts courants		
Passifs d'impôts courants à moins d'un an	(212)	(336)
Total passifs d'impôts courants	(212)	(336)

Un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008/2009 2009/2010 et 2010/2011 s'est terminé en août 2013 par une proposition de rectification concernant les prix de transfert et le taux de redevance de licence appliqués à l'une des filiales de la société. La société a émis ses observations en mars 2014, dont l'administration a tenu compte dans sa notification émise en avril 2014, diminuant de moitié le redressement, pour un montant maximal de 1.2 millions d'euros en impact d'impôts et 4.9 millions

d'impact sur les déficits fiscaux reportés. La société a ensuite saisi la Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires, qui a émis l'avis le 14 avril 2015, de baisser de 50% les redressements sur les prix de transfert pour les fixer à 247 milliers d'euros, et de les maintenir à 616 milliers d'euros sur les redevances de licence. L'administration a suivi cet avis et mis en recouvrement ces montants en octobre 2015. La société a émis des réclamations contentieuses dans un courrier daté du 31/03/2016, et entend produire un mémoire introductif d'instance devant le tribunal administratif si ses réclamations contentieuses devaient être rejetées par l'administration.

L'impôt actif courant inclut une créance suite à la mise en recouvrement d'octobre 2015.

Cette créance a été partiellement dépréciée à hauteur de la meilleure estimation du risque de non recouvrabilité.

Impôts différés

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Actifs d'impôts différés		
Actifs d'impôts différés recouvrables à moins d'un an	0	0
Total actifs d'impôts différés	0	0
Passifs d'impôts différés		
Passifs d'impôts différés à moins d'un an	0	0
Total passifs d'impôts différés	0	0

Variation des impôts différés

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Solde d'impôts différés actifs ouverture	0	537
Solde d'impôts différés passifs ouverture	0	(136)
Solde net d'impôts différés ouverture	0	401
Variation au compte de résultat	0	(455)
Variation de change	0	54
Solde en fin de période	0	0
Dont :		
Impôts différés actif	0	0
Impôts différés passif	0	0

Les reports déficitaires ordinaires du Groupe représentent un actif d'impôts différés non constaté de 33 764 milliers d'euros au 31 mars 2016 (34 461 milliers d'euros au 31 mars 2015). Le report fiscal déficitaire est reportable sur les résultats futurs sans limite de durée.

22. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	24	29
Coût de l'endettement financier brut	(463)	(460)
Dont :		
Charges financières sur emprunts	(334)	(307)
Charges financières sur contrat de location financement	(39)	(64)
Charges financières sur contrat d'affacturage	(90)	(89)
Coût de l'endettement financier Net	(439)	(431)
 Autres Produits et charges financières	 (743)	 (316)
Dont :		
Gains (pertes) de change(*)	(653)	(33)
Produits (charges) sur instruments dérivés	77	(86)
Coût net d'intérêt relatif aux engagements sociaux	(72)	(158)
Autres produits (charges) financiers	(95)	(38)
 Total	 (1 182)	 (746)

(*) Les gains et (pertes) de change liés aux transactions en devises étrangères :

L'impact de change des transactions en devises étrangères correspond à une charge de -788 milliers d'euros, dont nous avons reclasé -135 milliers d'euros en capitaux propres. Ce reclassement correspond au résultat de change latent relatif aux créances considérées comme du financement permanent (créances échues depuis plus de 180 jours), pour les sociétés STD Japon, STD Singapore, STD Taiwan.

23. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net - part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Détail du résultat dilué par action IAS 33.70 :

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions après effet de la dilution.

	31/03/2016	31/03/2015
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	(2 418)	(2 530)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	524 279 556	524 279 556
Résultat net par action (en euros)	(0,005)	(0,005)
Résultat net dilué par action (en euros)	(0,005)	(0,005)

24. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

(En milliers d'euros)	Montant des transactions de la période (charges)/produits	Montant bilanriel créance/(dette)
<u>Revenus de licences</u>		
Bondwood Investments	1 349	0
<u>Contrats de services</u>		
Dickson Concept Ltd	(18)	(17)
Dickson Concept Ltd Retail division		
Dickson Concept Ltd Wholesale division	(209)	(245)
Dickson Warehousing Ltd	(59)	(60)
Ever Sucess Management Ltd	(26)	(39)
Precision Watch Company Ltd	0	0
Dickson Interior Design Ltd	(43)	(42)
Dickson Communication Ltd	(8)	(7)
Top Strength Ventures Ltd	0	0
Dickson Concept (Beijing) Ltd	(22)	(11)
Dickson Trading (Taiwan)	0	0
Dickson Macau Ltd	(5)	0
Harvey Nichols (HK)-retail	4	18
Ambroise China Ltd	264	301
Dickson Concept (Retailed Ltd)	2	2
Fashion development division	81	51
Dickson Concept Ltd (Japan)	0	27
D. Marketing Japan K.K	0	0
Bondwood Investments Ltd	(450)	1 107
Leading Way Apparel Shanghai Ltd	(29)	1 104
<u>Achats</u>		
Bondwood Investments Ltd	(705)	(684)
Leading Way Apparel Shanghai Ltd	(885)	(1 087)
<u>Ventes</u>		
Dickson Trading (Asia) Company Ltd	0	63
Total	(758)	480

Les transactions avec les parties liées sont effectuées à des prix de marché. Il n'existe aucune transaction avec des parties liées relative à des personnes physiques. L'ensemble des parties liées appartient au Groupe Dickson Concept Ltd, contrôlé par Mr Dickson Poon, actionnaire majoritaire de la société S.T.Dupont S.A. par le biais de BroadGain Investments Ltd.

25. REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Membres du Directoire (Rémunérations dues)

(En milliers d'euros)	2015-2016	2014-2015
Rémunérations dues	739	849
Options attribuées	0	0
Actions attribuées	0	0
Total	739	849

L'engagement net comptabilisé au 31 mars 2016 au titre des avantages post-emploi est de 110 milliers d'euros (95 milliers d'euros au 31 mars 2015).

En outre, Monsieur Alain Crevet, Président du Directoire, bénéficie d'une indemnité contractuelle s'il est mis fin à son mandat. Cette indemnité est fonction de son ancienneté et des résultats consolidés. Elle représente 6 mois de rémunération brute.

La composition du Directoire ayant changé au cours de l'exercice, les deux périodes ne sont pas comparables.

Membres du Conseil de Surveillance

M. Moufarrige, M. Tissot-Dupont et Mme Fournier ont perçu 4 575 euros chacun en jetons de présence au titre de l'exercice, montant identique à l'exercice précédent.

Madame Sharon Flood, Président du Conseil de Surveillance, ne perçoit pas de jetons de présence.

26. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 mars 2016 (en milliers d'euros)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Garanties de passif sur cession	0	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0	0
Engagements reçus	0	0	0	0
Engagements liés au périmètre du groupe consolidé	0	0	0	0
Cautions et garanties données sur emprunts	(24 324)	(2 224)	0	(22 100)
Autres garanties données	0	0	0	0
Soldes disponibles sur lignes de crédit	8 692	6 692	2 000	0
Autres engagements reçus	1 000	1 000	0	0
Engagements liés au financement du groupe	(14 632)	5 468	2 000	(22 100)
Cautions en douane données	0	0	0	0
Contrats de location simple	(14 741)	(2 744)	(10 675)	(1 322)
Engagements d'achats	0	0	0	0
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	0	0	0	0
Autres garanties données	0	0	0	0
Engagements reçus	0	0	0	0
Engagements liés aux activités opérationnelles de l'émetteur	(14 741)	(2 744)	(10 675)	(1 322)

Les cautions et garanties données sur emprunts ou dépôts de garantie sont relatives aux emprunts ou aux lignes de crédit utilisées ou non de :

- S.T.Dupont Italia S.p.A (1 214 milliers d'euros),
- S.T.Dupont Marketing Ltd. (910 milliers d'euros),
- S.T.Dupont Iberia (100 milliers d'euros),
- S.T.Dupont SA (22 100 milliers d'euros).

Les autres engagements reçus sont constitués d'une ligne de crédit mobilisable auprès de la société d'affacturage (1 000 milliers d'euros).

Au 31 mars 2015 (en milliers d'euros)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Garanties de passif sur cession	0	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0	0
Engagements reçus	0	0	0	0
Engagements liés au périmètre du groupe consolidé	0	0	0	0
Cautions et garanties données sur emprunts	(24 366)	(2 266)	0	(22 100)
Autres garanties données	0	0	0	0
Soldes disponibles sur lignes de crédit	7 928	3 928	4 000	
Autres engagements reçus	1 700	1 700	0	0
Engagements liés au financement du groupe	(14 738)	3 362	4 000	(22 100)
Cautions en douane données	0	0	0	0
Contrats de location simple	(14 739)	(5 064)	(8 158)	(1 517)
Engagements d'achats	0	0	0	0
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	0	0	0	0
Autres garanties données	0	0	0	0
Engagements reçus	0	0	0	0
Engagements liés aux activités opérationnelles de l'émetteur	(14 739)	(5 064)	(8 158)	(1 517)

• **Obligations contractuelles**

Les dettes non courantes sont celles incluses au bilan social. La part à moins d'un an des dettes non courantes est incluse, elle, dans la rubrique « Dettes courantes » du bilan.

Les contrats de location correspondent aux engagements pris relativement aux bâtiments, aux boutiques et aux matériels et véhicules.

Les engagements d'achat sont des obligations régies contractuellement d'acheter des immobilisations. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour l'entreprise. Toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiés par contrat.

• **Garanties données sur emprunts**

Elles sont de 2 ordres :

- Le Groupe garantit la dette bancaire de certaines filiales consolidées. Ces engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations ; considérant le caractère court terme des facilités accordées et/ou le format utilisé pour chaque cautionnement (lettre de confort ou garantie à première demande), le Groupe ne considère être engagé à ce titre qu'à moins d'un an. Les banques bénéficiaires peuvent se prévaloir des confortes reçus et/ou appeler ces garanties en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles ; ces garanties ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Le montant total de ces cautions et garanties s'élève à 2 224 milliers d'euros au 31 mars 2016,
- Le 30 juillet 2014 le Groupe a souscrit un crédit syndiqué ; cet emprunt fait l'objet de garanties classiques pour une opération structurée :
 - nantissement d'une partie du stock de produits finis (à hauteur de 4 000 milliers d'euros),
 - nantissement du fonds de commerce de la Boutique de l'avenue Montaigne à Paris (à hauteur de 18 000 milliers d'euros).
 - respect des ratios suivants :
 - Cash-flow libre : qui désigne sur le périmètre de consolidation du Groupe, le rapport égal au cash-flow Libre divisé par le service de la dette.
 - Leverage : qui désigne sur le périmètre de consolidation du Groupe, le rapport égal aux dettes financières nettes divisé par l'EBITDA.
 - Besoin en fond de roulement (BFR) : qui désigne sur le périmètre de consolidation du Groupe, le rapport égal au besoin en fonds de roulement divisé par les dettes financières court terme nettes.

NB : le financement alloué par la BPI le 30 juillet 2014 ne porte pas de covenant, il bénéficie d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie pour les prêts de Renforcement de Haut de Bilan ; cette garantie n'est pas valorisée dans le tableau ci-dessus.

Au 31 mars 2016 le montant total de ces cautions et garanties s'élève à 22,1 millions d'euros.

- Autres engagements reçus

Les autres engagements reçus concernent une lettre d'intention émise par Broad Gain Investments Limited en garantie d'une société d'affacturage, avec laquelle la Société a contracté une ligne de financement découlant d'un contrat d'affacturage confidentiel pour 1 000 milliers d'euros.

27. FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION

Schéma de financement du Groupe

Quelques filiales bénéficient encore de lignes de crédit, mais depuis deux ans le financement du Groupe S.T.Dupont est centralisé et principalement assuré par S.T.Dupont S.A (au 31 mars 75% des lignes sont concentrées sur la seule société française – Cf. détails note 28 : S.T.Dupont S.A lève des fonds auprès des institutions bancaires (établissements classiques et société d'affacturage), finance principalement son Centre Industriel situé à Faverges (74 – Haute-Savoie), puis ses activités de siège (commerciaux et fonctions de support), et, le cas échéant, ses filiales de distribution au travers du crédit inter-compagnies (en cas de tension sur leur trésorerie, les filiales peuvent profiter d'une extension de crédit auprès de leur fournisseur, S.T.Dupont S.A).

Impact de la saisonnalité de l'activité

Le décalage temporel entre les décaissements et les encaissements de flux liés à l'activité courante, génère un besoin en fonds de roulement (« BFR ») qui doit être financé hors exploitation.

Chez S.T.Dupont ce besoin est structurellement alourdi par la saisonnalité de l'activité : normalement les ventes sont fortes au quatrième trimestre calendaire, tandis que les achats et la production permettant d'assurer ces ventes sont engagés dès le deuxième trimestre calendaire ; cet effet ciseaux peut générer des tensions sur la trésorerie du Groupe.

L'affacturage (mobilisation du poste clients auprès d'un établissement de crédit pour financer l'exploitation du créancier permet de financer une partie de ce besoin ; en complément, l'accord de financement structuré conclu le 30 juillet 2014 comprend la possibilité de tirer sur une ligne de crédit revolving à court terme, dont le montant tirable est maximal (7 millions d'euros) au premier semestre de l'exercice.

Revue des stocks et des achats

Au-delà des encaissements générés par les ventes, les deux autres composantes du BFR ont également été analysées : un effort a été porté sur le contrôle et la réduction des stocks, au Centre Industriel comme en filiales ; il concerne les produits finis mais également les matières premières, les composants et les encours. Dans cette optique, le renforcement de la fonction ordonnancement du Centre Industriel doit permettre la réduction des achats et des stocks tout en optimisant la mise à disposition des produits commandés. Enfin un strict contrôle des engagements de dépenses a été mis en place afin de respecter scrupuleusement les dépenses budgétées.

Prévisions de trésorerie du Groupe

Les prévisions de trésorerie du Groupe sont établies à partir des prévisionnels de ventes et des budgets d'exploitation en tenant compte des modes d'encaissement et de décaissement des différentes natures de charges et de produits. Ces prévisions, ainsi que les plans d'affaires à moyen terme, ont permis de calibrer les besoins de financement du Groupe à moyen terme, mis en œuvre au travers de l'accord de financement structuré décrit à la suite.

Crédit revolving complémentaire contracté en mars 2016

Le Groupe a souscrit en mars 2016 une ligne revolving auprès de la branche hongkongaise du Crédit Agricole pour un maximum de 30 millions de HK dollars (3 413 milliers d'euros) ; dans les perturbations rencontrées sur le marché chinois cette ligne a permis à notre filiale locale de financer un accroissement de son stock et de ses dettes d'exploitation.

28. EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITE

Les tableaux ci-après présentent l'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe à la clôture des exercices 2015-2016 et 2015-2014:

ACTIF /(PASSIF)

Au 31 mars 2016 (en milliers d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes		(5 483)		(5 483)
Dettes financières courantes	(7 266)			(7 266)
Provisions pour risques et charges	(920)			(920)
Actifs financiers courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 413			5 413
Montant net	(2 773)	(5 483)		(8 256)

Au 31 mars 2015 (en milliers d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes		(7 102)		(7 102)
Dettes financières courantes	(4 425)			(4 425)
Provisions pour risques et charges	(1 269)			(1 269)
Actifs financiers courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 049			6 049
Montant net	355	(7 102)		(6 747)

En complément de la capacité d'autofinancement générée par l'exploitation et qui ressort à 1,0 million d'euros au 31 mars 2016, le Groupe S.T.Dupont bénéficie de lignes de crédit court terme lui permettant de constituer une réserve de liquidités.

Lignes de crédit	Au 31 mars 2016	utilisation	Solde disponible
Lignes confirmées	18 998	10 463	8 535
Lignes non confirmées	201	44	157
Total	19 200	10 508	8 692

Au 31 mars 2016, le Groupe dispose de lignes de crédit pour un montant total de 19 200 milliers d'euros qui se décomposent comme suit :

- **Lignes de crédit confirmées :**
 - 2 lignes de caisse au bénéfice de S.T.Dupont S.p.A. pour 175 milliers d'euros, non utilisées au 31 mars 2016
 - 2 ligne de crédit au bénéfice de S.T.Dupont Marketing Limited (Hong-Kong) avec des limites de 8 000 milliers de dollars de Hong-Kong (910 milliers d'euros) et 30 000 milliers de dollars de Hong-Kong (3 413 milliers d'euros), respectivement utilisées à hauteur de 8 000 milliers de dollars de Hong-Kong (910 milliers d'euros) et 23 200 milliers de dollars de Hong-Kong (2 639 milliers d'euros) au 31 mars 2016.
 - Un crédit syndiqué souscrit par 5 banques au bénéfice de S.T.Dupont S.A., comprenant 3 lignes :
 - Un prêt de consolidation d'un nominal de 7 000 milliers d'euros remboursable trimestriellement selon un échéancier linéaire ; au 31 mars 2016 le montant restant à rembourser est de 4 900 milliers d'euros,
 - Un revolving mobilisable sous forme de billets de trésorerie jusque 7 000 milliers d'euros, non utilisé au 31 mars 2016,
 - Deux lignes de financement d'investissements de croissance (achat de Boutiques) de 2 000 milliers d'euros chacune, non utilisées au 31 mars 2016.

- Un Prêt Croissance accordé à S.T.Dupont S.A. par la Banque Publique d'Investissement de 2 000 milliers d'euros intégralement tiré au 31 mars 2016 dont 100 milliers d'euros gagés.
- **Lignes de crédit non confirmées :**
- Deux autorisations de découvert au bénéfice de S.T.Dupont S.p.A. contre remise anticipée d'effets à hauteur du tirage maximum escompté (685 milliers d'euros) utilisées à hauteur de 44 milliers d'euros au 31 mars 2016.

Le crédit syndiqué de S.T.Dupont S.A. fait l'objet de garanties classiques pour une opération structurée (nantissement de fonds de commerce et de stocks de produits finis). Il est également assujetti au respect des ratios suivants :

- Cash-flow libre : qui désigne sur le périmètre de consolidation du Groupe, le rapport égal au cash-flow Libre divisé par le service de la dette.
- Leverage : qui désigne sur le périmètre de consolidation du Groupe, le rapport égal aux dettes financières nettes divisé par l'EBITDA.
- Besoin en fond de roulement (BFR) : qui désigne sur le périmètre de consolidation du Groupe, le rapport égal au besoin en fonds de roulement divisé par les dettes financières court terme nettes.

Le financement alloué par la BPI le 30 juillet 2014 ne porte pas de covenant, et il bénéficie d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie pour les prêts de Renforcement de Haut de Bilan.

Les autres lignes accordées aux entités du Groupe S.T.Dupont ne comportent aucun covenant financier, autres que l'interdiction de réduire le capital social de STD Marketing Limited (Hong-Kong) et le respect de la réglementation bancaire.

Les taux appliqués aux tirages effectués sur ces facilités sont tous variables, et sous la forme d'un taux de marché domestique plus marge.

Les lignes confirmées sont sujettes à révision périodique de la part des banques créancières, et dans tous les cas au plus tard courant janvier 2017 pour la ligne accordée à S.T.Dupont Marketing Limited pour 8 000 milliers de dollars de Hong-Kong (910 milliers d'euros).

Par ailleurs, les conditions du contrat d'affacturage conclu avec la société Eurofactor ont peu évolué depuis novembre 2012 : les règles de dotation des comptes de rétention ont été revues en faveur de S.T.Dupont S.A.; mais le plafond de financement reste à 8 000 milliers d'euros, l'encours de factures financiables tient toujours compte des arriérés jusqu'à 30 jours (créances sur clients domestiques) ou 60 jours (créances sur clients export) après la date d'échéance contractuelle (contre 45 jours avec le précédent contrat) ; enfin l'encours de factures financiables n'est pas sensible aux agréments alloués par l'assureur-crédit.

29. CHARGES OPERATIONNELLES PAR NATURE

Le Résultat opérationnel incorpore notamment les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Charges liées au personnel	25 665	24 892
<i>dont :</i>		
<i>Traitements et salaires</i>	17 917	17 331
<i>Charges sociales</i>	7 532	7 345
<i>Charges de retraite</i>	216	216
Frais de Marketing	3 392	2 897
Loyers	7 143	6 240

30. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	31/03/2016			31/03/2015
	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits
Litiges	(73)	0	(378)	135
Restructuration	(241)	0	(615)	559
Résultat sur cession d'immobilisation/mises au rebut	(31)	0	(115)	0
Autres (*)	(1 469)	55	(462)	141
Total	(1 814)	55	(1 570)	835

* comprend principalement des coûts de conseils externes non récurrents

31. INSTRUMENTS DERIVES

Pour couvrir certains risques de marché, S.T.Dupont S.A. a recours à des instruments dérivés ; ces transactions de gré à gré sont souscrites avec des contreparties bancaires de premier rang.

32. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 8 juin 2016, trois conventions ont été conclues avec Bondwood Investments Limited, société ayant son siège social à Hong-Kong et filiale du groupe DCIL [Dickson Concepts International Limited] dont l'actionnaire majoritaire, Monsieur Dickson Poon, est également actionnaire majoritaire de S.T.Dupont S.A.. Ces conventions ont reçu l'approbation du conseil de surveillance de S.T.Dupont S.A. le 30 mai 2016.

Ces conventions, à savoir un contrat de distribution exclusive et deux contrats de licence, constituent un ensemble contractuel pour la distribution des produits S.T.Dupont S.A. en Chine, plus amplement décrit ci-dessous.

La mise en place de ces conventions répond à la nécessité de s'adapter aux changements importants intervenus sur le marché chinois au cours des 18 derniers mois et au ralentissement de l'économie chinoise observé depuis fin 2014, lequel a fortement affecté l'industrie du luxe.

Les nouvelles conventions ont vocation, à dynamiser le réseau de distribution, à rendre le marché chinois à nouveau profitable pour S.T.Dupont S.A. et à résorber les besoins de liquidités apparus sous l'ancienne structure.

1. Contrat de distribution exclusive

Ce contrat de distribution exclusive est consenti pour le territoire de la République populaire de Chine (hors Hong-Kong). Il est conclu pour une durée de trois ans et débutera le 1^{er} juin 2016 pour prendre fin le 31 mai 2019. Suivant accord des parties, l'accord pourra être renouvelé pour deux périodes de deux ans.

Ce contrat de distribution exclusive porte sur les accessoires de luxe (briquets, articles pour fumeurs, stylos, maroquinerie, ceintures ainsi que les accessoires pour hommes) fabriqués et commercialisés par la société S.T.Dupont »

2. Licences de marque

Les deux autres conventions conclues avec l'approbation du conseil de surveillance sont des contrats de licence de la marque « S.T.Dupont » au profit de la société Bondwood Investments Limited.

La première licence porte sur la fabrication et la commercialisation des articles de prêt à porter et de maroquinerie. La seconde licence porte sur la fabrication et la commercialisation de chaussures.

Ces deux licences permettent à la société Bondwood Investments Limited d'ouvrir et d'exploiter des points de vente sur le territoire de la République populaire de Chine. Elles remplacent l'actuelle sous-licence consentie par S.T.Dupont Marketing Limited, une filiale de la société S.T.Dupont S.A., à Bondwood Investments Limited conclue le 20 mars 2015 pour une période de trois ans commençant le 1^{er} avril 2015 et qui devait se terminer le 31 mars 2018.

2.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 mars 2016)

Aux Actionnaires

ST DUPONT

92 Boulevard du Montparnasse
75014 PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ST DUPONT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans les notes 1.24 et 4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes ci-dessus donnent une information appropriée.
- S'agissant des risques et litiges, nous avons examiné les procédures en vigueur permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous nous sommes assurés que les provisions et passifs éventuels identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures sont décrits de façon appropriée dans les notes 15 et 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 8 juillet 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

S & W ASSOCIES

Camille Phelizon

Iris Ouaknine

3. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE S.T.DUPONT S.A..

3.1. Comptes annuels au 31 mars 2016

Compte de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2016	31/03/2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net	25	51 042	47 829
Autres produits d'exploitation	26	10 356	8 871
Total produits d'exploitation		61 398	56 700
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats et variations de stocks de marchandises et matières premières		(13 550)	(12 663)
Autres achats et charges externes		(19 528)	(16 224)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1 339)	(1 208)
Salaires et charges sociales		(16 816)	(17 314)
Dotations aux amortissements et provisions		(8 267)	(8 316)
Autres charges		(1 427)	(1 320)
Total charges d'exploitation		(60 927)	(57 045)
RESULTAT D'EXPLOITATION			
Produits financiers		2 670	2 609
Charges financières		(1 755)	(2 000)
RESULTAT FINANCIER	21	915	609
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			
Produits exceptionnels		638	914
Charges exceptionnelles		(718)	(1 292)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(80)	(377)
Impôts sur les bénéfices	27	29	(45)
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 335	(159)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Bilan

ACTIF (En milliers d'euros)	Notes	Brut	31/03/2016		31/03/2015
			Amortissement Provisions	Net	
I. ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	3	10 243	9 373	870	584
Immobilisations corporelles	4	38 380	26 716	11 664	12 997
Immobilisations financières	5	19 447	8 017	11 430	11 313
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		68 070	44 106	23 964	24 894
II. ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	6	18 381	3 378	15 003	12 442
Créances clients et comptes rattachés	7	21 577	13 191	8 386	8 566
Autres créances	8	10 072	300	9 772	11 371
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	9	1 058	0	1 058	973
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		51 088	16 869	34 219	33 352
Comptes de régularisation actif	11	946		946	854
TOTAL DE L'ACTIF		120 104	60 975	59 129	59 100

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

PASSIF (En milliers d'euros)	Notes	31/03/2016	31/03/2015
III. CAPITAUX PROPRES			
Capital	12	26 214	26 214
Primes d'émission, de fusion et d'apport	13	6 414	6 414
Réserves	14	(885)	31
Résultat de l'exercice	14	1 335	(159)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		33 078	32 500
IV. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES			
	15	4 212	4 334
V. DETTES À PLUS D'UN AN			
Emprunts et dettes financières	16	5 400	7 800
TOTAL DES DETTES A PLUS D'UN AN		5 400	7 800
VI. DETTES A MOINS D'UN AN			
Emprunts et dettes financières	16	2 778	2 781
Fournisseurs et comptes rattachés	17	8 886	6 440
Dettes fiscales et sociales	18	3 177	3 670
Autres dettes	19	1 313	963
TOTAL DES DETTES A MOINS D'UN AN		16 154	13 854
Comptes de régularisation passif	20	285	612
TOTAL DU PASSIF		59 129	59 100

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
I. OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Capacité d'autofinancement	3 644	3 759
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(196)	(6 413)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	3 448	(2 654)
II. Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(828)	(666)
Variation des immobilisations financières	(131)	(6)
Cession d'immobilisations	0	0
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	(959)	(672)
III. Opérations de financement		
Dividende	0	(1 783)
Remboursement d'emprunts et dettes financières	(4 814)	(4 000)
Emprunts contractés sur l'exercice	2 435	9 265
Augmentation de Capital	0	0
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	(2 379)	3 482
Variation nette de la trésorerie	110	156
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	900	744
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 010	900

Évolution des capitaux propres

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Capitaux propres à l'ouverture	32 500	34 442
Variation Capitaux Propres	(757)	(1 783)
Résultat de l'exercice	1 335	(159)
CAPITAUX PROPRES A LA CLOTURE	33 078	32 500

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Sommaire - S.T.Dupont S.A. Notes Annexes aux comptes annuels

1.	Faits Marquants.....	128
2.	Principes comptables	132
3.	Immobilisations incorporelles	138
4.	Immobilisations corporelles	140
5.	Immobilisations financières.....	142
6.	Stocks et en-cours.....	143
7.	Créances clients et comptes rattachés	143
8.	Autres créances.....	144
9.	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	144
10.	Actions auto-détenues	144
11.	Comptes de régularisation actif	145
12.	Capital social	145
13.	Primes.....	145
14.	Réserves et résultat de l'exercice	145
15.	Provisions pour risques et charges et passifs eventuels	146
16.	Emprunts et dettes financières.....	147
17.	Fournisseurs et comptes rattachés	147
18.	Dettes fiscales et sociales.....	148
19.	Autres dettes	148
20.	Comptes de régularisation passif.....	148
21.	Résultat financier	148
22.	Éléments exceptionnels.....	148
23.	Exposition aux risques de taux et de change	149
24.	Engagements hors bilan et obligations contractuelles	152
25.	Chiffres d'affaires par zone géographique	154
26.	Autres produits d'exploitation	154
27.	Impôts sur les bénéfices.....	154
28.	Éléments concernant les entreprises liées	155
29.	Effectif moyen.....	155
30.	Rémunération allouée aux organes de direction	155
31.	Événements postérieurs à la clôture	156
32.	Tableau des filiales et participations.....	157
33.	Identité de la Société consolidante.....	157

1. FAITS MARQUANTS 2015-2016

1.1. Evolution de l'activité

L'activité de S.T.Dupont S.A. se concentre sur la production de produits durs (briquets, instruments à écrire et accessoires) pour l'ensemble des sociétés du Groupe et sur la commercialisation de l'ensemble des produits de la gamme pour la France et certains marchés export en livraison directe.

- Analyse du compte de résultat

Le chiffre d'affaires net ressort à 51 millions d'euros, soit une hausse de +6,7 % par rapport à l'exercice précédent, portée tant par le marché français, malgré un fléchissement sur la fin de l'exercice suite aux attentats de novembre, que par l'export vers la Corée, les Etats-Unis, et les filiales européennes.

Les autres produits d'exploitation augmentent également de 1,5 millions d'euros (+16,7%), dont 1,3 millions d'euros de reprise de provisions, essentiellement sur les stocks. L'augmentation globale des produits d'exploitation de 8,3% dépasse de 1,5 points celle des charges d'exploitation (+6,8%).

Parmi les charges d'exploitation, les consommations de matières premières et marchandises augmentent de 7% par rapport à l'exercice précédent (11,2% pour les marchandises et 3,3% pour les matières premières).

L'ensemble des postes « autres achats et charges externes » et « autres charges » augmente de 19,4 %, par le recours accru à des conseils externes.

Les frais de personnel baissent de -2,9 %, en raison de la réduction des effectifs du centre industriel.

Les dotations aux amortissements et provisions restent stables à 8,3 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation de l'exercice se rétablit ainsi à +0,5 million d'euros contre une perte de -0,3 million d'euros l'exercice précédent.

Le résultat financier de +0,9 million d'euros, est également en hausse de +0,3 million d'euros grâce à un résultat de change favorable.

Le résultat exceptionnel s'améliore de +0,3 million d'euros pour s'établir à -0,1 million d'euros.

Le résultat net de S.T.Dupont S.A. ressort ainsi en un gain de +1,3 millions d'euros, contre une perte de -0,2 millions d'euros l'exercice précédent.

Dépenses de caractère somptuaire :

Les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 87 976 euros.

- Analyse de la structure financière

La structure financière évolue de la manière suivante:

- La capacité d'autofinancement ressort à 3,6 millions d'euros à fin mars 2016, stable par rapport à mars 2015 où elle s'établissait à +3,7 millions d'euros.
- La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation s'est réduite à -0,2 millions d'euros contre -6,4 millions l'exercice précédent, le financement de la réserve factor s'élevant à 1,9 millions d'euros en mars 2016 contre 0,1 million en mars 2015.
- Les décaissements nets liés aux flux d'investissement, en hausse par rapport à l'exercice précédent, s'établissent à -0,9 million d'euros, principalement du fait de la refonte du site internet démarrée sur l'exercice.
- La variation de la trésorerie issue des opérations de financement est négative de -2,4 millions d'euros, contre +3,5 millions sur l'exercice précédent, au cours duquel le financement structuré avait été mis en place.

Au total, la trésorerie s'améliore de +0,1 million d'euros sur l'exercice.

- Analyse du bilan

Les principales variations sont les suivantes :

- La forte activité de production en fin d'exercice et la meilleure rotation des produits se traduit par une hausse des stocks de +2,6 millions d'euros qui s'élèvent à 15,0 millions d'euros.
- Les créances clients ressortent à 8,4 millions d'euros au 31 mars 2016, soit une baisse de -0,2 million sur l'exercice.
- Les autres créances baissent de 1,6 millions d'euros essentiellement du fait du financement de la réserve du factor au 31 mars 2016.
- Les disponibilités et valeurs mobilières de placement ressortent à 1,1 million d'euros à fin mars 2015, en augmentation de +0,1 million d'euros.

- Les emprunts et dettes financières long terme baissent de -2,4 millions d'euros tandis que les dettes à court terme restent stables (note 16).
- Le poste fournisseurs est en hausse de 2,4 millions d'euros principalement expliquée par la forte activité de production en d'exercice.

Suivi des dettes fournisseurs

Dans le cadre de la loi LME, la durée de crédit a été limitée de manière significative. Compte tenu de ses sources d'approvisionnement, la société n'a pratiquement pas bénéficié d'accords dérogatoires et, au contraire, a dû accorder à ses clients français une durée de crédit supérieure à celle fixée par la loi LME du fait de l'accord de la fédération B.J.O.

La synthèse des dettes fournisseurs échues et non échues est la suivante :

en milliers d'euros (au 31 mars 2016)	Echu	Non Echu	Total
Dettes fournisseurs	2 517	3 588	6 105
Autres éléments (factures non parvenues)			2 781
Total Fournisseurs	2 517	3 588	8 886
<hr/>			
en milliers d'euros (au 31 mars 2015)	Echu	Non Echu	Echu
Dettes fournisseurs	1 813	1 931	3 744
Autres éléments (factures non parvenues)			2 696
Total Fournisseurs	1 813	1 931	6 440

1.2. Délégations données au Directoire en vue d'augmenter le capital social

Les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Mixte du 10 septembre 2015 au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, sont les suivantes :

Nature des autorisations	Montant nominal maximal autorisé de l'augmentation de capital	Date d'échéance
Augmentation de capital par émission, avec droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce (9 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	5 000 000 €	10 novembre 2017
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, par offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription, conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce (10 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	5 000 000 €	10 novembre 2017
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier, conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce (11 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	5 000 000 €	10 novembre 2017
Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport, conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce (12 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	5 000 000 €	10 novembre 2017
Autorisation en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans les conditions des 10 ^e et 11 ^e résolutions, pour fixer, dans la limite de 10 % du capital, le prix d'émission selon des modalités fixées par l'assemblée générale, conformément à l'article L. 225-36 du Code de commerce (13 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	Dans la limite de 10 % du capital social	10 novembre 2017
Autorisation d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des 9 ^e , 10 ^e , 11 ^e et 13 ^e résolutions, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce (14 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	5 000 000 €	10 novembre 2017
Autorisation d'émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société en cas d'offre publique d'échange initiée par la société, conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-148 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce (15 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	5 000 000 €	10 novembre 2017
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en rémunération d'apports en nature, conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 225-147 du Code de commerce (16 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	Dans la limite de 10 % du capital social	10 novembre 2017
Augmentation de capital par émission de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et II et L. 228-138-1 du Code de commerce (17 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	500 000 €	10 novembre 2017
Attribution d'options d'achat d'actions (18 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	Dans la limite de 2 % du montant du capital social à la date de l'AGM du 10/09/2015	10 novembre 2018

Attribution d'options de souscription d'actions (19 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	Dans la limite de 7 % du montant du capital social à la date de l'AGM du 10/09/2015	10 novembre 2018
Attribution gratuite d'actions (20 ^e résolution AGM du 10/09/2015)	Dans la limite de 5 % du montant du capital social à la date de l'AGM du 10/09/2015	10 novembre 2018

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Général

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des nouvelles règles relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, exposées ci-après ;
- continuité d'exploitation ;
- indépendance des exercices.

Les principes et méthodes de comptabilisation sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice précédent, à l'exception du changement opéré sur l'exercice quant à l'évaluation de la provision pour indemnité de départ à la retraite. L'évaluation se fait dorénavant selon la norme IAS19 comme dans les comptes consolidés.

Les comptes sont établis conformément au règlement ANC n°2014-03 et aux principes comptables généralement admis en France.

La préparation des comptes annuels nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

La date d'arrêté des comptes de S.T.Dupont S.A. est le 31 mars de chaque année.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport.

Ce sont les actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, qui sont détenus par S.T.Dupont S.A. Ceux-ci sont utilisés à des fins de production ou de fourniture des biens ou services dont la durée d'utilisation prévue est supérieure à un exercice.

Le coût d'entrée des éléments incorporels répondant aux critères d'immobilisation correspond à leur prix d'achat, augmenté de tous les coûts directs engagés pour permettre à ces éléments de fonctionner selon leur objet.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité déterminée selon leur cycle ou leurs conditions d'exploitation.

<u>Immobilisations incorporelles</u>	<u>Durée</u>
Droit au bail	durée du bail
Frais de collection prêt à porter	6 mois
Moules et empreintes	3 ans
Frais de développement	3 ans
Logiciels	de 1 à 3 ans (si standard), de 5 à 10 ans (si spécifiques, ERP)

La Société a appliqué à compter du 1er avril 2005 le règlement CRC n° 2004-6 relatif à la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs et le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les droits au bail sont amortis sur la durée du bail, à compter de l'entrée dans les lieux avec effet rétroactif au 1er avril 2005. Auparavant ils ne faisaient pas l'objet d'amortissement (une provision pour dépréciation était constituée dans le cas où leur valeur probable de réalisation déterminée sur la base de rapports d'experts devenait inférieure à leur valeur comptable).

Les frais de collection de l'activité prêt-à-porter masculin sont constatés en immobilisations incorporelles et amortis sur 6 mois.

Les frais de moules et empreintes assimilables à des frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur trois ans.

La Société est amenée à tester la valeur recouvrable de ses actifs incorporels, dès lors qu'apparaissent des indices de pertes de valeur les affectant et, qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, de tester annuellement la valeur recouvrable de toute immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée et de toute immobilisation incorporelle qui n'est pas encore mise en service.

Une dépréciation, ou une reprise, est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée probable d'utilité économique :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation
Constructions	20 - 25 ans
Agencements, aménagements, installations liées à des constructions	20 - 25 ans
Mobilier	3 - 10 ans
Matériel et outillage	3 - 8 ans
Agencements, aménagements, installations	5 - 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Matériel micro- informatique	3 ans

La Société est amenée à tester la valeur recouvrable de ses actifs corporels, dès lors qu'apparaissent des indices de pertes de valeur les affectant.

Une dépréciation, ou une reprise, est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif, dès lors qu'apparaissent des indicateurs de perte ou de reprise de valeur les affectant.

2.4 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont passés en charges au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan lorsqu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs pour l'entreprise et amortis sur une durée de 3 ans.

2.5 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (ou de leur valeur réévaluée) ou de leur valeur d'usage.

Cette dernière est déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la Société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation sont comptabilisées en charges financières. Les reprises sur provisions sont comptabilisées en produits financiers.

2.6 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition ou de production, et de leur valeur vénale (valeur nette de réalisation ou coût de remplacement). Le coût d'acquisition ou de production est déterminé selon la méthode du coût standard avec incorporation des écarts sur la base "premier entré-premier sorti". L'incorporation des écarts est fondée sur la capacité normale de production de l'entreprise. Les stocks et en-cours sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La Société procède à une reprise totale de la provision de l'exercice précédent pour re-doter la provision de l'exercice.

2.7 Créances clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée par client lorsque la valeur d'inventaire des créances, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur comptabilisée. Les opérations avec la société de factoring sont comptabilisées en autres créances et autres dettes.

2.8 Autres dettes

Le CICE a été institué par l'article 66 de la Loi du 29 décembre 2012, au bénéfice des entreprises imposées à l'IS (impôt sur les sociétés) ou à l'IR (impôt sur le revenu) sur la base de leur bénéfice réel. Il s'applique aux rémunérations soumises aux cotisations de sécurité sociale versées à partir du 1er janvier 2013 et dont le montant annuel n'excède pas deux fois et demi le SMIC ; il s'agit du SMIC calculé sur la base de la durée légale du travail, augmenté des heures supplémentaires ou complémentaires mais sans prise en compte des majorations auxquelles elles donnent droit.

Le CICE se calcule par année civile, indépendamment de la date de clôture des comptes de l'entreprise. Il peut être imputé sur l'impôt (IS ou IR) au moment du paiement du solde de celui-ci, ou en cas d'insuffisance d'impôt, être remboursé à la société au bout de 3 ans. La société préfinance le CICE auprès de la BPI (note 18).

2.9 Dépôts à terme et valeurs mobilières de placement

Les dépôts à terme correspondent à des certificats de dépôts d'échéance inférieure à 3 mois, et les valeurs mobilières de placement ne comprennent que des parts de FCP monétaires libellés en euros.

2.10 Disponibilités

Les disponibilités correspondent aux liquidités non diminuées des découverts bancaires.

2.11 Comptes de régularisation

Ils correspondent pour l'essentiel aux charges et produits constatés d'avance sur l'exercice et compte d'écart de change.

2.12 Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties aux taux en vigueur à la date de chacune des transactions. Les créances et dettes libellées en devises sont converties en euros sur la base des taux en vigueur à la date de clôture.

Les écarts résultant de cette actualisation sont portés en "écarts de conversion" au bilan. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques calculée après neutralisation des opérations faisant l'objet d'une couverture de change. Les gains de change latents, par contre, ne sont pas comptabilisés en produits financiers dans le compte de résultat.

2.13 Provision pour garantie

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des produits vendus en France et à l'étranger. Cette provision est ajustée annuellement sur la base des taux de retour historiques des produits vendus.

2.14 Autres provisions

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que la Société a une obligation vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Cette provision est destinée à couvrir l'ensemble des coûts estimés des restructurations (indemnités de licenciements, préretraites, préavis non effectués, coûts de formation des personnes devant partir) ainsi que les coûts de fermeture de boutiques.

Dès lors qu'un litige avec un tiers identifié existe, une provision pour risques est comptabilisée sur la base d'une estimation du montant du risque correspondant à partir des éléments dont le Groupe dispose au moment de l'arrêté des comptes.

Compte-tenu de son activité, la Société peut être amenée à comptabiliser une provision pour retour sur la base d'estimation effectuée par le management.

2.15 Note sur le changement de méthode comptable - Engagements vis-à-vis du personnel

- A l'ouverture de l'exercice, la société a décidé d'appliquer la méthode 2 de la Recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 pour l'évaluation de ses engagements de retraite et avantages similaires.

Le choix de cette méthode 2 constitue un changement de méthode dans la mesure où jusqu'en 31 mars 2015, l'entité comptabilisait ses engagements de retraite et avantages similaires selon une méthode actuarielle avec reconnaissance des écarts actuariels selon le corridor.

En pratique, les changements générés par la nouvelle méthode sont :

	Méthode antérieure	ANC 2013-02 Méthode 2
Ecart actuaire	Corridor	Immédiatement en résultat
Rendement des actifs	Taux de rendement attendu fond	du Taux d'actualisation retenu pour la dette
Coût des services passés (droits non encore acquis)	En résultat de manière étalée	Immédiatement en résultat

- Au titre de la première application de la nouvelle Rec. ANC 2013-02, la société a comptabilisé, pour l'ensemble de ses régimes de retraite et avantages similaires, la totalité des écarts actuariels et du coût des services passés non comptabilisés à l'ouverture de l'exercice (1^{er} avril 2015) directement en « report à nouveau », à savoir :

(en millions d'euros)	Report à Nouveau	Provision
Ecart actuaire (débit)/crédit	(356)	356
Coût des services passés (débit)/crédit	(401)	401
Total	(757)	757

L'application de cette recommandation s'est traduite à l'ouverture de l'exercice par une augmentation de 757 milliers d'euros de l'évaluation de cet engagement de la provision, et une diminution corrélative des capitaux propres d'ouverture.

- Informations pro forma sur l'exercice clos le 31 mars 2015 retraité selon la nouvelle méthode..

	31/03/2016	Pro forma retraité Clôture 31/03/2015
<u>Bilan</u>		
Capitaux propres	33 078	31 743
Provision	2 944	3 437
<u>Compte de résultat</u>		
Dotations aux amortissements et provisions N-1	(8 267)	(8 107)

L'utilisation de cette méthode aurait entraîné un produit de 36 milliers d'euros contre une charge de 173 milliers d'euros comptabilisée dans les comptes clos au 31 mars 2015.

Engagements de retraite

A leur départ, les employés de la Société perçoivent une indemnité conforme à la loi et aux conventions collectives de la Société.

La couverture des droits acquis par le personnel en matière d'indemnités de départ à la retraite est confiée à une compagnie d'assurance qui supporte les coûts entraînés par le départ des personnes.

Le coût des engagements de retraite est pris en charge dans le compte de résultat afin de répartir le coût régulièrement sur la carrière des employés.

2.16 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers annuels implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

Les principales hypothèses retenues par la Société sont détaillées dans les paragraphes suivants de l'annexe : Notes 3, 4, 5, 8 et 15 qui correspondent successivement aux immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles, immobilisations financières, autres créances et provisions pour risques et charges et passifs éventuels.

2.17 Financement de l'exploitation

Schéma de financement du Groupe

S.T.Dupont S.A. lève des fonds auprès des institutions bancaires (établissements classiques et société d'affacturage) pour financer :

- son centre industriel situé à Faverges (74 – Haute-Savoie),
- ses activités de siège (commerciaux et fonctions de support),
- ses filiales de distribution au travers du crédit inter-compagnies (en cas de tension sur leur trésorerie, les filiales peuvent profiter d'une extension de crédit auprès de leur fournisseur, S.T.Dupont S.A).

Le financement du Groupe S.T.Dupont est donc centralisé autour de S.T.Dupont S.A : au 31 mars plus de 75% des lignes du Groupe sont concentrées sur cette société.

Prévisions de trésorerie de S.T.Dupont S.A :

Les prévisions de trésorerie de S.T.Dupont S.A sont donc établies à partir :

- du plan de charge du centre industriel,
- des prévisionnels de ventes (France et export) et de coûts fixes de la société,
- des charges d'exploitation des filiales.

Ainsi sont déterminées les prévisions de trésorerie de S.T.Dupont S.A ; rapportées aux lignes de crédit en place, on en déduit les besoins de financement.

Impact de la saisonnalité de l'activité

Au sein de S.T.Dupont le besoin en fonds de roulement est régulièrement alourdi par la forte saisonnalité de l'activité : normalement les ventes sont fortes au quatrième trimestre calendaire, tandis que les achats et la production permettant d'assurer ces ventes sont engagés dès le deuxième trimestre calendaire ; cet effet ciseaux peut générer des tensions sur la trésorerie de la société S.T.Dupont S.A chaque année entre avril et septembre.

Types de financements en place :

Affacturage :

Depuis plusieurs années la société S.T.Dupont S.A dispose d'un contrat d'affacturage lui permettant de bénéficier d'avances de trésorerie sur ses encaissements clients. Ce contrat porte, après restrictions, sur la quasi-totalité des créances domestiques et export libellées en euros et dollars US, hors créances intra-groupe et non limitées par la couverture d'assurance. Contractuellement ce financement peut s'étendre jusqu'à 8 000 milliers d'euros en fonction des créances clients mobilisées ; en moyenne sur l'exercice 2015-16 il a représenté environ 2 200 milliers d'euros.

Concours bancaires :

Après le solde de l'emprunt obligataire au 31 mars 2014, le Groupe a restructuré sa dette en juillet 2014 :

- Émission d'un crédit syndiqué souscrit par 5 banques au bénéfice de S.T.Dupont S.A., comprenant 3 lignes :
 - Un prêt de consolidation de 7 000 milliers d'euros intégralement tiré dès la signature et amorti linéairement : 4 900 milliers d'euros au 31 mars 2016,
 - Un revolving mobilisable sous forme de billets de trésorerie jusque 7 000 milliers d'euros, non utilisé au 31 mars 2016,
 - Deux lignes de financement d'investissements de croissance (achat de Boutiques) de 2 000 milliers d'euros chacune, non utilisées au 31 mars 2016.
- Un Prêt Croissance accordé à S.T.Dupont S.A. par la Banque Publique d'Investissement intégralement tiré dès la signature : 2 000 milliers d'euros au 31 mars 2016, dont 100 milliers d'euros gagés.

Le crédit syndiqué de S.T.Dupont S.A. fait l'objet de garanties classiques pour une opération structurée (nantissemement de fonds de commerce et de stocks de produits finis). Il est également assujetti au respect des ratios suivants :

- Cash-flow libre : qui désigne sur le périmètre de consolidation du Groupe, le rapport égal au cash-flow Libre divisé par le service de la dette.
- Leverage : qui désigne sur le périmètre de consolidation du Groupe, le rapport égal aux dettes financières nettes divisé par l'EBITDA.
- Besoin en fond de roulement (BFR) : qui désigne sur le périmètre de consolidation du Groupe, le rapport égal au besoin en fonds de roulement divisé par les dettes financières court terme nettes.

Le financement alloué par la BPI le 30 juillet 2014 ne porte pas de covenant, et il bénéficie d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie pour les prêts de Renforcement de Haut de Bilan.

Les lignes confirmées sont sujettes à révision périodique de la part des banques créancières, hors crédit structuré dont la maturité est de 5 ans sous réserve de respect des covenants annuels.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Frais d'Établissement	59	59
Marques	85	85
Droits au bail	3 590	3 590
Frais de Développement	1 022	1 017
Autres immobilisations incorporelles	5 487	4 973
TOTAL VALEUR BRUTE	10 243	9 724
Frais d'Établissement	(59)	(59)
Marques	(85)	(85)
Droits au bail	(3 527)	(3 518)
Frais de Développement	(991)	(931)
Autres immobilisations incorporelles	(4 711)	(4 547)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(9 373)	(9 140)
Frais d'Établissement	0	0
Marques	0	0
Droits au bail	0	0
Frais de Développement	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL DEPRECIATIONS	0	0
Frais d'Établissement	0	0
Marques	0	0
Droits au bail	63	72
Frais de Développement	31	86
Autres immobilisations incorporelles	776	426
TOTAL VALEUR NETTE	870	584

Les « Marques » correspondent essentiellement à des marques achetées soit dans un objectif de protection juridique, soit pour une exploitation ultérieure et font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

Le poste « Droit au bail » comprend principalement la boutique avenue Montaigne, à Paris.

Les « Frais de Développement » comprennent les frais engagés pour la conception et la fabrication de nouvelles lignes de produits ou de nouvelles technologies s'y rapportant ainsi que les frais de collection de l'activité prêt-à-porter masculin.

Les « Autres immobilisations incorporelles » correspondent essentiellement à des logiciels.

Conformément aux règles comptables en vigueur, la société a été conduite à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable (valeur d'utilité), ainsi qu'indiqué en note 2.3, ce qui a conduit à ne pas passer de dépréciation d'actifs.

Immobilisations incorporelles par mouvement

(En milliers d'euros)	Frais Ets	Marques	Droit au Bail	Frais de Recherche	Autres	Total
VALEUR BRUTE						
au 31/03/2015	59	85	3 590	1 016	4 973	9 724
Acquisitions	0	0	0	5	164	169
Cessions	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	350	350
au 31/03/2016	59	85	3 590	1 021	5 487	10 243
 (En milliers d'euros)						
AMORTISSEMENTS CUMULES						
au 31/03/2015	(59)	(85)	(3 518)	(931)	(4 547)	(9 140)
Dotations	0	0	(9)	(60)	(164)	(233)
Reprises	0	0	0	0	0	0
au 31/03/2016	(59)	(85)	(3 527)	(991)	(4 711)	(9 373)
 (En milliers d'euros)						
DEPRECIATIONS						
au 31/03/2015	0	0	0	0	0	0
Reprise de Pertes de valeur comptabilisées en produits						
au 31/03/2016	0	0	0	0	0	0
 (En milliers d'euros)						
VALEUR NETTE COMPTABLE						
au 31/03/2015	0	0	72	85	426	584
au 31/03/2016	0	0	63	30	776	870

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Terrains	162	162
Constructions	6 297	6 297
Agencements	6 588	6 587
Installations techniques, Matériels et Outils Industriels	19 866	19 761
Autres Immobilisations	5 390	5 248
Immobilisations corporelles en cours	77	16
TOTAL VALEUR BRUTE	38 380	38 071
Terrains	0	0
Constructions	(3 389)	(3 226)
Agencements	(4 478)	(4 118)
Installations techniques, Matériels et Outils Industriels	(14 469)	(13 734)
Autres Immobilisations	(4 380)	(3 996)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(26 716)	(25 074)
Terrains	162	162
Constructions	2 908	3 071
Agencements	2 110	2 469
Installations techniques, Matériels et Outils Industriels	5 397	6 027
Autres Immobilisations	1 010	1 252
Immobilisations corporelles en cours	77	16
TOTAL VALEUR NETTE	11 664	12 997

La valeur brute des immobilisations augmente du fait des investissements sur le site de production et dans les boutiques. Les « Autres immobilisations corporelles » comprennent essentiellement du mobilier, des agencements divers et des meubles de présentoirs en France.

Immobilisations corporelles par mouvement

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc-tions	Agencsts Construct.	Mat & Out Indus	Inst Agcts & Autres	Total
VALEUR BRUTE						
au 31/03/2015	162	6 297	6 587	19 764	5 261	38 071
Acquisitions	0	0	1	102	194	297
Cessions ou mise au rebut	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	12	12
au 31/03/2016	162	6 297	6 588	19 866	5 467	38 380
 AMORTISSEMENTS CUMULES						
au 31/03/2015	0	(3 226)	(4 118)	(13 733)	(3 996)	(25 074)
Dotations	0	(163)	(360)	(735)	(384)	(1 642)
Reprises suite à cession ou mise au rebut	0	0	0	0	0	0
au 31/03/2016	0	(3 389)	(4 478)	(14 468)	(4 380)	(26 716)
 DEPRECiations						
au 31/03/2015	0	0	0	0	0	0
Dotations						
Reprises suite à cession ou mise au rebut						
au 31/03/2016	0	0	0	0	0	0
 VALEUR NETTE COMPTABLE						
au 31/03/2015	162	3 071	2 469	6 031	1 265	12 997
au 31/03/2016	162	2 908	2 110	5 398	1 087	11 664

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Titres de Participation	18 134	18 134
Créances rattachées à des Participations	667	785
Autres immobilisations financières	646	390
TOTAL VALEUR BRUTE	19 447	19 309
Dépréciations des titres de Participation	{8 017}	{7 996}
TOTAL DEPRECIATIONS	{8 017}	{7 996}
Titres de Participation	10 117	10 138
Créances rattachées à des Participations	667	785
Autres immobilisations financières	646	390
TOTAL VALEUR NETTE	11 430	11 313

Les autres immobilisations financières comprennent les dépôts de garantie pour 646 milliers d'euros versés aux bailleurs des locaux loués.

Les provisions pour dépréciation des titres s'élèvent au 31 mars 2016 à 8 017 milliers d'euros, dont 2 292 milliers d'euros pour STD Investments Pte Ltd à Singapour, 2 080 milliers d'euros pour S.T.Dupont Deutschland GmbH en Allemagne, 1 498 milliers d'euros pour S.T.Dupont Inc., aux USA et 728 milliers d'euros pour STD Iberia (note 32).

6. STOCKS ET EN-COURS

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Matières premières	3 037	3 168
Produits en-cours / semi-ouvrés	5 282	5 376
Marchandises et Produits finis	9 400	7 366
Pièces détachées et consommables	662	742
TOTAL VALEUR BRUTE	18 381	16 652
Provision pour Dépréciation	(3 378)	(4 210)
TOTAL VALEUR NETTE	15 003	12 442

Sur l'exercice les stocks bruts ont progressé en valeur brute, avec une forte activité de production en fin d'exercice liée aux lancements de produits sur l'exercice 2016-2017.

La société applique une politique de dépréciation progressive sur les matières, composants et produits finis, en fonction de leur durée de détention. Le taux de dépréciation des stocks baisse à 18,4% au 31 mars 2016 contre 25,3% au 31 mars 2015 grâce à la meilleure rotation des produits.

7. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Clients et comptes rattachés	21 574	19 887
Effets à recevoir	3	38
TOTAL VALEUR BRUTE	21 577	19 925
Provision pour Dépréciation	(13 191)	(11 359)
TOTAL VALEUR NETTE	8 386	8 566

Les provisions pour dépréciation des créances clients et comptes rattachés concernent principalement les créances sur les filiales (respectivement 12 865 et 10 422 milliers d'euros au 31 mars 2016 et 2015).

L'état des échéances des créances se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Moins d'un an	21 577	19 925
Plus d'un an	0	0
TOTAL	21 577	19 925

La variation des créances brutes provient principalement de l'augmentation des créances sur les filiales (respectivement 18 022 et 15 809 milliers d'euros au 31 mars 2016 et 2015).

8. AUTRES CREANCES

Les autres créances s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Etat, Impôt sur les bénéfices	1 104	153
Etat, TVA récupérable	540	450
Avances et Acomptes sur commandes	1 139	671
Affacturage	6 002	8 493
Autres	1 287	1 604
TOTAL VALEUR BRUTE	10 072	11 371
Provision Autres Débiteurs	(300)	0
TOTAL VALEUR NETTE	9 772	11 371

L'affacturage concerne, notamment, le montant des créances cédées mais non tirées en rétention (1 317 milliers d'euros), et les retenues de garanties (832 milliers d'euros), ainsi que de la réserve disponible.

Contrôle Fiscal

Un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008/2009 2009/2010 et 2010/2011 s'est terminé en août 2013 par une proposition de rectification concernant les prix de transfert et le taux de redevance de licence appliqués à l'une des filiales de la société. La société a émis ses observations en mars 2014, dont l'administration a tenu compte dans sa notification émise en avril 2014, diminuant de moitié le redressement, pour un montant maximal de 1.2 millions d'euros en impact d'impôts et 4.9 millions d'impact sur les déficits fiscaux reportés. La société a ensuite saisi la Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires, qui a émis l'avis le 14 avril 2015, de baisser de 50% les redressements sur les prix de transfert pour les fixer à 247 milliers d'euros, et de les maintenir à 616 milliers d'euros sur les redevances de licence. L'administration a suivi cet avis et mis en recouvrement ces montants en octobre 2015. La société a émis des réclamations contentieuses dans un courrier daté du 31/03/2016, et entend produire un mémoire introductif d'instance devant le tribunal administratif si ses réclamations contentieuses devaient être rejetées par l'administration.

L'impôt actif courant inclut une créance suite à la mise en recouvrement d'octobre 2015.

Cette créance a été partiellement dépréciée à hauteur de la meilleure estimation du risque de non recouvrabilité.

9. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Ce poste s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Certificats de dépôts et parts de FCP	0	0
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0	0
Comptes courants bancaires	1 058	973
TOTAL VALEUR BRUTE	1 058	973
Provisions	0	0
TOTAL VALEUR NETTE	1 058	973

10. ACTIONS AUTO-DETENUES

Il n'existe pas d'actions auto-détenues au 31 mars 2016.

11. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Charges constatées d'avance	670	656
Écart de conversion actif	276	198
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	946	854

12. CAPITAL SOCIAL

	31/03/2016	31/03/2015
Capital (en milliers d'euros)	26 214	26 214
Valeur nominale (en euros)	0,05	0,05
Nombre d'actions	524 279 556	524 279 556

Au 31 mars 2016, le capital social de S.T.Dupont S.A. s'élève à 26 213 977,80 euros et se décompose en 524 279 556 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euros chacune.

13. PRIMES

L'analyse des primes est la suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Primes d'émission	6 414	6 414
TOTAL	6 414	6 414

14. RESERVES ET RESULTAT DE L'EXERCICE

Ce poste se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Réserve légale	31	31
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	(916)	0
Total des Réserves	(885)	31
Résultat de l'exercice	1 335	(159)
TOTAL	450	(127)

15. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET PASSIFS EVENTUELS

(En milliers d'euros)	Provisions pour garantie	Provisions pour mise en œuvre du plan d'affaires	Provisions pour autres risques	Provisions pour retour	Provisions pour retraites et autres engagements et avantages	Total provisions
Au 31/03/2014	337	193	896		2 995	4 420
Dotations	268	50	672	472	278	1 740
Reprises utilisées	[337]	0	[624]		[434]	[1 395]
Reprises non utilisées	0	[24]	[248]		[159]	[431]
Au 31/03/2015	268	219	696	472	2 680	4 334
Impact du changement de méthode, voir Note 2.15					757	757
Dotations	181	2	669		262	1 114
Reprises utilisées	[268]		[580]		[406]	[1 254]
Reprises non utilisées		[116]	[274]		[349]	[739]
Au 31/03/2016	181	105	511	472	2 944	4 212

Provisions

Provisions pour garantie : Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des produits vendus en France et à l'étranger. Cette provision est calculée semestriellement sur une base statistique du nombre de retours de produits neufs.

Provisions pour mises en oeuvre du plan d'affaires : Cette provision correspond à divers litiges et actions de restructuration.

Provisions pour autres risques : Les provisions pour risques comprennent notamment les provisions liées au change et les provisions pour situation nette négative des filiales. La provision pour contrôle fiscal a été reprise à la clôture de l'exercice, suite au paiement du redressement que la société continue de contester (voir note 8 « autres créances »).

Provisions pour retour: Cette provision a été constituée en fin d'exercice précédent pour faire face aux conséquences d'un retour de marchandise avec un client coréen, le coût de revient de ces produits ayant été réintégré en valeur de stock.

Engagements de retraites et avantages similaires :

A leur départ, les employés de la Société perçoivent une indemnité conforme à la loi et aux conventions collectives de la Société.

La couverture des droits acquis par le personnel en matière d'indemnités de départ à la retraite est confiée à une compagnie d'assurance qui supporte les coûts entraînés par le départ des personnes.

L'engagement évalué selon la recommandation de l'ANC 2013-02 - Méthode 2 s'établit à 2 944 milliers d'euros au 31 mars 2016 contre 3 437 milliers d'euros au 31 mars 2015. Dans le cadre de l'application de cette recommandation STD a décidé de reconnaître intégralement les écarts actuariels générés durant l'exercice dans le compte de résultat.

La variation s'explique, notamment, par les départs intervenus sur le site de Faverges.

Le taux d'actualisation retenu pour le calcul de l'engagement est basé sur le taux de rendement des obligations d'entreprise de 1^{ère} catégorie pour des durées comparables à celles des engagements concernés. Le taux a été déterminé en considérant des indices de marché de taux des obligations notées AA disponibles au 31 mars 2016. Le taux utilisé au 31 mars 2016 est de 1,45% (contre 1,00% au 31 mars 2015).

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31.03.2016</i>
Evolution de la dette actuarielle	31.03.2016
Dette actuarielle en début d'exercice	[3 437]
Coûts des services rendus	(176)
Charge d'intérêt sur la dette actuarielle	(35)
Cotisations des participants au plan	0
Modification de régimes	
Acquisitions / Cessions	
Réduction / Liquidation	
Gains et (pertes) actuariel(l)e)s	298
<i>Hypothèses financières</i>	<i>117</i>
<i>Hypothèses démographiques</i>	<i>35</i>
<i>Ecart d'expérience</i>	<i>197</i>
Prestations payées	406
Autres (y compris effet de change)	
Dette actuarielle en fin de période	(2 944)

16. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Découverts bancaires	48	73
Autres dettes financières	8 130	10 508
TOTAL	8 178	10 581

L'évolution des autres dettes financières au 31 mars 2016 s'expliquent principalement par le remboursement du prêt de consolidation de -1,4 millions d'euros et de la ligne revolving de 1 million d'euros mis en place l'exercice précédent.

Les emprunts et dettes financières se ventilent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Court Terme	2 778	2 781
Long Terme	5 400	7 800
TOTAL	8 178	10 581

17. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes sont à moins d'un an et se ventilent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Fournisseurs et comptes rattachés	8 886	6 440
Effets à payer sur biens et services	0	
TOTAL	8 886	6 440
(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Court Terme	8 886	6 440
TOTAL	8 886	6 440

L'augmentation du poste fournisseurs et comptes rattachés s'explique par la hausse des achats liée à une reprise de la production au dernier trimestre de l'exercice qui se cumule avec la hausse des échus en fin d'exercice.

18. DETTES FISCALES ET SOCIALES

Ce poste se ventile de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Dettes fiscales	406	568
Dettes sociales	2 771	3 102
TOTAL	3 177	3 670

Le montant du CICE inscrit dans les comptes au 31 mars s'élève respectivement à 302 et 343 milliers d'euros en 2016 et 2015.
Il couvre les crédits d'impôt de l'année civile écoulée et du premier trimestre de l'année civile en cours.

L'entreprise S.T.Dupont en concertation avec le comité d'entreprise indique que le montant du CICE 2013 a été investi dans le recrutement et la formation de ses collaborateurs.

19. AUTRES DETTES

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	46	25
Autres dettes	1 267	937
TOTAL	1 313	963

Les autres dettes correspondent principalement aux rabais, remises et ristournes et aux commissions à payer au titre des engagements commerciaux.

20. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Ce compte comprend les écarts de conversion passif pour 285 milliers d'euros au 31 mars 2016.

21. RESULTAT FINANCIER

Au 31 mars 2016, le résultat financier ressort à 915 milliers d'euros contre 609 milliers d'euros au 31 mars 2015.

Les produits financiers ressortent à 2 670 milliers d'euros et incluent principalement les dividendes reçus des filiales + 1 253 milliers d'euros et les gains de change sur les opérations commerciales +1 181 milliers d'euros.

Les charges financières ressortent à - 1 755 milliers d'euros dont -1 034 milliers d'euros de pertes de change réalisées.

22. ELEMENTS EXCEPTIONNELS

Le détail des charges et produits exceptionnels se décompose comme suit :

Produits exceptionnels	31/03/2016	31/03/2015
Reprise de provisions sur autres immobilisations	0	0
Cession immobilisations/ Subvention Equipements	0	0
Reprises de provisions	354	501
Autres (*)	(16)	413
Total	338	914
Charges exceptionnelles		
Valeur comptable des immobilisations cédées	0	0
Perte sur créances	0	0
Provisions pour risques	393	945
Dotation exceptionnelle aux amortissements	0	0
Autres (*)	25	346
Perte sur cessions Actions		0
Total	418	1 292

(*) Ces comptes comprennent sur l'exercice précédent 300 milliers d'euros de perte et de remboursement d'assurance suite à un sinistre.

23. EXPOSITION AUX RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Seuls les éléments spécifiques à la société S.T Dupont S.A sont détaillés ci-dessous.

23.1 Sensibilité aux paramètres d'environnement

Les résultats de S.T.Dupont S.A. sont sensibles à différents facteurs dont le plus significatif est l'instabilité des cours de change, du fait de la présence internationale du Groupe.

La proportion du chiffre d'affaires net de S.T.Dupont S.A. réalisée en monnaie autre que l'euro représentait 30 % du CA en 2015-2016. Une appréciation de l'euro de 1 % contre devises étrangères engendrerait des baisses d'environ 144 milliers d'euros du chiffre d'affaires net de la société.

Les résultats de S.T.Dupont S.A. sont également sensibles à la conjoncture économique. Les périodes de faible activité économique ou de crise sont en effet susceptibles d'engendrer un ralentissement ou une baisse de la demande sur le marché du luxe. La société pourrait en conséquence se trouver avec des niveaux de stocks trop importants et donc dans l'obligation de réduire sa production (de tels événements impactant la profitabilité et la trésorerie de la société).

23.2 Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, S.T.Dupont S.A. peut utiliser des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux et du change.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers obéit à des règles strictes définies par la Direction du Groupe, et qui prévoient un suivi systématique des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités de S.T.Dupont S.A. peuvent faire l'objet de dépôts auprès d'établissements financiers de premier rang, ou d'achat de certificats de dépôt émis par ceux-ci. L'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt se fait au travers des départements « salle des marchés » de ces établissements financiers.

Des lignes de change ouvertes auprès de 4 établissements bancaires de premier rang ont permis à S.T Dupont de couvrir son risque de change, tant en dollars de Hong-Kong contre euros, qu'en yens contre euros. L'exposition de la Société au risque de change est détaillée en section 23.6 « Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change » ci-après.

23.3 Gestion du risque de change

Depuis octobre 2011, S.T.Dupont détient des lignes de change qui évoluent en fonction des exercices et des accords bancaires. L'ensemble de ces lignes permet au Groupe de couvrir une partie de son risque de change, tant en dollars de Hong-Kong contre euros, qu'en yens contre euros. Une analyse détaillée est fournie en paragraphe 1.4.3.3. Risque de marché.

23.4 Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante de la trésorerie est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction du Groupe (maintenir une liquidité maximale, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe des taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois.

Il n'existe pas d'opération de couverture de taux à court terme en cours au 31 mars 2016.

23.5 Gestion du risque de taux sur la dette à long terme.

Le 30 juillet 2014 l'émission d'une ligne de dette à 5 ans (indexée sur l'euribor 3 mois) exposait S.T.Dupont à un risque de taux ; pour le couvrir intégralement, le 1er août 2014 S.T.Dupont souscrivait à 2 swaps de taux payeurs à taux fixe et receveurs d'un taux variable (selon le même index Euribor 3 mois et le même échéancier amortissable linéairement sur 5 ans que la dette sous-jacente) : la position nette de S.T.Dupont est donc emprunteuse à taux fixe sur les 5 ans du crédit syndiqué.

Au 31 mars 2016, S.T.Dupont porte 2 swaps de taux pour un montant cumulé net de 4 900 milliers d'euros.

23.6 Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

L'impact sur le coût de la dette nette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt, en prenant l'hypothèse que le montant total de la dette à taux variable reste stable, est le suivant :

Exercice (en milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Coût de la dette nette	(387)	(406)
Translation des taux d'intérêt de :		
+ 10 points de base	(4)	(5)
- 10 points de base	4	5
+ 100 points de base	(39)	(53)
- 100 points de base	39	53

Au 31 mars 2016 (en milliers d'euros)	USD	JPY	CHF	HKD	GBP	Autres devises
Total actifs	2 488	41	32	900	269	0
Créances commerciales	2 457	40	17	899	125	-
Trésorerie	31	1	15	1	145	-
Total passifs	(1 828)	(1)	(18)	(593)	(286)	(34)
Dettes commerciales	(992)	(1)	(18)	(593)	(286)	(34)
Affacturage	(836)	-	-	-	-	-
Trésorerie	-	-	-	-	-	-
Position nette avant gestion	660	39	13	308	(16)	(34)
Position hors bilan	-	(39)	(13)	(308)	16	-
Position nette après gestion	660	-	-	-	-	(34)

Au 31 mars 2015 (en milliers d'euros)	USD	JPY	CHF	HKD	GBP	Autres devises
Total actifs	1 777	37	87	1 786	182	0
Créances commerciales	1 776	37	0	1 012	139	0
Trésorerie	2	0	87	774	43	0
Total passifs	(512)	(1)	(20)	(320)	(50)	(1)
Dettes commerciales	(288)	(1)	(20)	(320)	(50)	(1)
Affacturage	(223)	0	0	0	0	0
Trésorerie	(0)	0	0	0	0	0
Position nette avant gestion	1 266	36	67	1 466	132	(1)
Position hors bilan	0	0	0	(937)	0	0
Position nette après gestion	1 266	36	67	529	132	(1)

S.T.Dupont S.A. apprécie la solidité financière de toute contrepartie bancaire avec laquelle elle souhaite travailler, et juge du risque potentiellement encouru par le Groupe et lié à des concentrations significatives.

Le risque de contrepartie porte également sur les placements de trésorerie et les opérations de produits dérivés de change ou de taux. Les placements de trésorerie sont soit engagés directement sur des titres de créances de contreparties financières validées, soit dans des OPCVM dont les gestionnaires privilégient les maturités courtes sur des émetteurs bancaires afin de diminuer les risques, assurant la liquidité et la sécurité du portefeuille. En outre, les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec des contreparties bancaires de premier plan.

Dès lors, S.T.Dupont S.A. considère être faiblement exposé au risque de contrepartie.

23.7 Risques relatifs aux marchés boursiers

S.T.Dupont S.A. ne détient pas de participations dans des sociétés cotées ni d'actions d'autocontrôle au 31 mars 2016.

23.8 Risques de liquidité

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs financiers de S.T.Dupont S.A. à la clôture des exercices 2015-2016 et 2014-2015:

ACTIF / (PASSIF)				
Au 31 mars 2016 (en milliers d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes après couverture		(5 400)		(5 400)
Dettes financières à moins d'un an	(2 778)			(2 778)
Actions auto-détenues	0			0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 058)			(1 058)
Montant net	(3 836)	(5 400)	0	(9 236)

ACTIF / (PASSIF)				
Au 31 mars 2015 (en milliers d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes après couverture	0	(7 800)		(7 800)
Dettes financières à moins d'un an	(2 781)			(2 781)
Actions auto-détenues	0			0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	973			973
Montant net	(1 808)	(7 800)	0	(9 608)

23.9 Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

S.T.Dupont S.A. est exposée au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles. Son exposition maximum est représentée par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

ACTIF / (PASSIF) (en milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Prêts et avances	667	671
Clients et comptes rattachés (Valeur brute)	21 577	19 925
Autres créances d'exploitation	10 072	10 700
Total	32 316	31 296

Le montant des dépréciations sur les clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation est fourni respectivement dans les notes 7 et 8.

Les autres créances d'exploitation au 31 mars 2016 se composent principalement de créances sur l'état, d'un compte courant avec la filiale STD Investment Pte Ltd à Singapour (600 milliers d'euros), des redevances (118 milliers d'euros), et de l'encours de créances cédées au factor (7 778 milliers d'euros).

Le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales au 31 mars 2016.

La Société a mis en place une procédure de gestion et une méthode de provisionnement incluant notamment :

- la mise en place de plafond d'encours (révisable), comportant différents processus d'autorisation pour d'éventuels dépassements de ce plafond ;
- le recours à une police d'assurance et/ou l'obtention de garanties spécifiques (lettre de crédit, cautions) ;
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec un processus de relance ;
- un provisionnement comptabilisé client par client en fonction des retards de paiement et des habitudes de paiement locales.

24. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 mars 2016 (en milliers d'euros)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Garanties de passif sur cession	0	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0	0
Engagements reçus	0	0	0	0
Engagements liés au périmètre du groupe consolidé	0	0	0	0
Cautions et garanties données sur emprunts	(24 324)	(2 224)	0	(22 100)
Autres garanties données	(9 570)	(9 570)	0	0
Soldes disponibles sur lignes de crédit	7 500	5 500	2 000	
Autres engagements reçus	1 000	1 000	0	0
Engagements liés au financement du groupe	(25 394)	(5 294)	2 000	(22 100)
Cautions en douane données	0	0	0	0
Contrats de location simple	(14 741)	(2 744)	(10 675)	(1 322)
Engagements d'achats	0	0	0	0
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	0	0	0	0
Autres garanties données	0	0	0	0
Engagements reçus	0	0	0	0
Engagements liés aux activités opérationnelles de l'émetteur	(14 741)	(2 744)	(10 675)	(1 322)

Les cautions et garanties données sur emprunts ou dépôts de garantie sont relatives aux emprunts ou aux lignes de crédit utilisées ou non de :

- S.T.Dupont Italia S.p.A (1 214 milliers d'euros),
- S.T.Dupont Marketing Ltd. (910 milliers d'euros),
- S.T.Dupont Iberia (100 milliers d'euros),
- S.T.Dupont S.A. (22 100 milliers d'euros).

Les autres engagements reçus sont relatifs à :

- une ligne de crédit mobilisable auprès de la société d'affacturage (1 000 milliers d'euros).

Couvertures de change en cours au 31 mars 2016

L'exposition du Groupe S.T.Dupont au risque de change est détaillée dans le rapport de gestion (paragraphe 1.4.3.3 « Risques de marché ») ; toutes les opérations de couverture de ce risque sont portées par la société S.T.Dupont S.A. ; elles se composent de ventes à termes, de swaps et d'options de change.

Au 31 mars 2016, ces couvertures engagent la société sur des positions vendeuses de, principalement, 490 millions de yens (3 849 milliers d'euros) et 7 650 milliers de HK dollars (870 milliers d'euros selon les cours de clôture au 31 mars 2016) ; le portefeuille des opérations de change avait une valeur de +70 milliers d'euros.

Au 31 mars 2015 (en milliers d'euros)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Garanties de passif sur cession	0	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0	0
Engagements reçus	0	0	0	0
Engagements liés au périmètre du groupe consolidé	0	0	0	0
Cautions et garanties données sur emprunts	(24 366)	(2 266)	0	(22 100)
Autres garanties données	(6 728)	(6 728)	0	0
Soldes disponibles sur lignes de crédit	6 500	2 500	4 000	0
Autres engagements reçus	1 700	1 700	0	0
Engagements liés au financement du groupe	(22 894)	(4 794)	4 000	(22 100)
Cautions en douane données	0	0	0	0
Contrats de location simple	(14 739)	(5 064)	(8 158)	(1 517)
Engagements d'achats	0	0	0	0
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	0	0	0	0
Autres garanties données	0	0	0	0
Engagements reçus	0	0	0	0
Engagements liés aux activités opérationnelles de l'émetteur	(14 739)	(5 064)	(8 158)	(1 517)

- Obligations contractuelles

Les dettes non courantes sont celles incluses au bilan social. La part à moins d'un an des dettes non courantes est incluse, elle, dans la rubrique « Dettes courantes » du bilan.

Les contrats de location correspondent aux engagements pris relativement aux bâtiments, aux boutiques et aux matériels et véhicules.

Les obligations d'achat sont des obligations régies contractuellement d'acheter des immobilisations. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour l'entreprise. Toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiés par contrat.

- Garanties données sur emprunts

Elles sont de 2 ordres :

- Le Groupe garantit la dette bancaire de certaines filiales consolidées. Ces engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations ; considérant le caractère court terme des facilités accordées et/ou le format utilisé pour chaque cautionnement (lettre de confort ou garantie à première demande), le Groupe ne considère être engagé à ce titre qu'à moins d'un an. Les banques bénéficiaires peuvent se prévaloir des comforts reçus et/ou appeler ces garanties en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles ; ces garanties ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Le montant total de ces cautions et garanties s'élève à 2 224 milliers d'euros au 31 mars 2016,
- Le 30 juillet 2014 le Groupe a souscrit un crédit syndiqué ; cet emprunt fait l'objet de garanties classiques pour une opération structurée :
 - nantissement d'une partie du stock de produits finis (à hauteur de 4 000 milliers d'euros),
 - nantissement du fonds de commerce de la Boutique de l'avenue Montaigne à Paris (à hauteur de 18 000 milliers d'euros).
 - respect des ratios suivants :
 - Cash-flow libre : qui désigne sur le périmètre de consolidation du Groupe, le rapport égal au cash-flow Libre divisé par le service de la dette.
 - Leverage : qui désigne sur le périmètre de consolidation du Groupe, le rapport égal aux dettes financières nettes divisé par l'EBITDA.
 - Besoin en fond de roulement (BFR) : qui désigne sur le périmètre de consolidation du Groupe, le rapport égal au besoin en fonds de roulement divisé par les dettes financières court terme nettes.

NB : le financement alloué par la BPI le 30 juillet 2014 ne porte pas de covenant, il bénéficie d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie pour les prêts de Renforcement de Haut de Bilan ; cette garantie n'est pas valorisée dans le tableau ci-dessus.

Au 31 mars 2016 le montant total de ces cautions et garanties s'élève à 18 millions d'euros.

- Autres garanties données

Dans le cadre de ses opérations courantes et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, S.T.Dupont S.A. peut prendre part à des accords avec des tiers, filiales incluses. Ces engagements sont pris à des fins commerciales, ou pour d'autres contrats opérationnels. Au 31 mars 2016, les engagements de cette nature sont :

- la lettre de subordination signée avec S.T.Dupont Deutschland GmbH, aux termes de laquelle S.T.Dupont S.A. a accepté de subordonner le paiement par la filiale de créances devenues exigibles (à hauteur de 3 005 milliers d'euros) au retour à une meilleure situation financière,
- des lettres de support au profit de ses filiales allemandes, italiennes, belges, malaisiennes et singapouriennes pour un montant total de 6 565 milliers d'euros.

- Autres engagements reçus

Les autres engagements reçus concernent une lettre d'intention émise par Broad Gain Investments Limited en garantie d'une avance de trésorerie accordée par une société d'affacturage, avec laquelle la Société a contracté un contrat d'affacturage confidentiel pour 1 000 milliers d'euros.

25. CHIFFRES D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
France	10 026	9 265
Export	41 016	38 564
TOTAL	51 042	47 829

26. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation augmentent de 1,5 millions d'euros (+16,7%), dont 1,4 millions d'euros de reprise de provisions, sur les stocks et les créances douteuses.

27. IMPOTS SUR LES BENEFICES

27.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(En milliers d'euros)	Montant avant impôts	Impôts	Montant après impôts
Résultat courant	1 386	29	1 415
Résultat exceptionnel	(80)	0	(80)
Impôts sur les bénéfices	0		0
Résultat de l'exercice	1 306	29	1 335

27.2 Situation fiscale différée

La Société bénéficie de déficits reportables à hauteur de 76,9 millions d'euros au 31 mars 2016

28. ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

(En milliers d'euros)	31/03/2016	31/03/2015
Participations	10 111	10 132
Prêts	667	786
Créances clients et comptes rattachés	5 639	5 950
Autres créances	7 87	814
Provisions pour risques	105	219
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	1 307	1 276
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	953	638
Autres dettes	9	0
Charges & (Produits) Financiers	(1 233)	(1 182)

Les entreprises liées sont les sociétés consolidées par intégration globale dans les comptes consolidés du groupe ainsi que les sociétés appartenant au Groupe Broad Gain et Dickson.

29. EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen inscrit de la Société S.T.Dupont S.A. est le suivant :

	31/03/2016	31/03/2015
S.T.Dupont S.A.	281	308
<i>Dont :</i>		
<i>Cadres</i>	77	76
<i>Agents de maîtrise- VRP</i>	6	4
<i>ETAC-ETA-Ouvriers</i>	198	228

30. REMUNERATION ALLOUEE AUX ORGANES DE DIRECTION

La rémunération des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance est déterminée avec l'objectif d'être en adéquation avec le marché pour des groupes comparables.

En ce qui concerne le Directoire, cette rémunération est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable permettant ainsi à l'action personnelle des dirigeants de contribuer à la progression des résultats du Groupe. La partie variable est assise sur l'atteinte de l'objectif de résultat budgétaire.

30.1 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2015-2016

M. Tissot-Dupont, M. Moufarrige et Mme Fournier ont perçu 4 575 euros chacun en jetons de présence au titre de l'exercice. Le Président du Conseil de Surveillance ne perçoit pas de jetons de présence.

30.2 Rémunération des membres du Directoire allouées au titre de l'exercice 2014-2015 et 2015-2016

En Euros	Exercice 2015-2016				
	Fixe	Variable	Av nature	Mandat	Total
Alain Crevet	0	0	25 561	330 000	358 561
Nicolas Duchemin (1)	108 088	0	843	3 050	111 981
Eric Sampré	173 705	9 000	5 004	3 050	190 759
Hanh Guzelian (2)	33 846	10 000	526	0	44 372
Michel Ade (2)	26 666	5 800	846	0	33 312

(1) M. Nicolas Duchemin membre du Directoire jusqu'au 11/12/2015

(2) Mme Guzélian et M. Michel Adé membres du Directoire depuis le 28/01/2016

En Euros	Exercice 2014-2015				
	Fixe	Variable	Av nature	Mandat	Total
Alain Crevet	0	0	19 041	330 000	349 041
Nicolas Duchemin*	153 050	0	5 076	3 050	161 176
Thierry Lemaire***	133 500	15 000		3 050	151 550
Eric Sampré **	170 352	12 000	5 004	3 050	190 406

*N. Duchemin à partir du 30/01/2014.

** M. Eric Sampré à partir du 31/01/2013.

*** M. Thierry Lemaire à partir du 31/01/2013 et jusqu'au 21 janvier 2015

Les avantages en nature correspondant à la mise à disposition d'une voiture de fonction et à la garantie sociale des dirigeants représentent 16 921 euros pour Monsieur Alain Crevet.

31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 8 juin 2016, trois conventions ont été conclues avec Bondwood Investments Limited, société ayant son siège social à Hong-Kong et filiale du groupe DCIL [Dickson Concepts International Limited] dont l'actionnaire majoritaire, Monsieur Dickson Poon, est également actionnaire majoritaire de S.T.Dupont S.A.. Ces conventions ont reçu l'approbation du conseil de surveillance de S.T.Dupont S.A. le 30 mai 2016.

Ces conventions, à savoir un contrat de distribution exclusive et deux contrats de licence, constituent un ensemble contractuel pour la distribution des produits S.T.Dupont S.A. en Chine, plus amplement décrit ci-dessous.

La mise en place de ces conventions répond à la nécessité de s'adapter aux changements importants intervenus sur le marché chinois au cours des 18 derniers mois et au ralentissement de l'économie chinoise observé depuis fin 2014, lequel a fortement affecté l'industrie du luxe.

Les nouvelles conventions ont vocation, à dynamiser le réseau de distribution, à rendre le marché chinois à nouveau profitable pour S.T.Dupont S.A. et à résorber les besoins de liquidités apparus sous l'ancienne structure.

1. Contrat de distribution exclusive

Ce contrat de distribution exclusive est consenti pour le territoire de la République populaire de Chine (hors Hong-Kong). Il est conclu pour une durée de trois ans et débutera le 1^{er} juin 2016 pour prendre fin le 31 mai 2019. Suivant accord des parties, l'accord pourra être renouvelé pour deux périodes de deux ans.

Ce contrat de distribution exclusive porte sur les accessoires de luxe (briquets, articles pour fumeurs, stylos, maroquinerie, ceintures ainsi que les accessoires pour hommes) fabriqués et commercialisés par la société S.T.Dupont »

2. Licences de marque

Les deux autres conventions conclues avec l'approbation du conseil de surveillance sont des contrats de licence de la marque « S.T.Dupont » au profit de la société Bondwood Investments Limited.

La première licence porte sur la fabrication et la commercialisation des articles de prêt à porter et de maroquinerie. La seconde licence porte sur la fabrication et la commercialisation de chaussures.

Ces deux licences permettent à la société Bondwood Investments Limited d'ouvrir et d'exploiter des points de vente sur le territoire de la République populaire de Chine. Elles remplacent l'actuelle sous-licence consentie par S.T.Dupont Marketing Limited, une filiale de la société S.T.Dupont S.A., à Bondwood Investments Limited conclue le 20 mars 2015 pour une période de trois ans commençant le 1^{er} avril 2015 et qui devait se terminer le 31 mars 2018.

32. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations Etrangères	Capital	Réserves après retraitement (débit) / crédit	Quote-part du capital détenue	Valeur brute d'inventaire des titres détenus	Valeur nette d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires de la période	Résultats de la période	Dividendes encaissés par la société au cours de la période
			en %	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)
I- Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur excède 1% du capital de S.T.Dupont S.A.										
1) Filiales [50% au moins du capital détenu par S.T.Dupont S.A.]										
S.T.Dupont SpA Italie - Milan	120 000 €	109 527 €	100%	156 697	27 000			1 214 000	1 436 610	[168 165]
S.T.Dupont KK Japon - Tokyo	50 000 000 JPY	50 836 615 JPY	100%					7 606 846	262 680 €	
S.T.Dupont GmbH ALLEMAGNE - Cologne	102 300 €	[1 869 051] €	100%	2 080 148	0		6 767 740	2 828 938	[1 240 681] €	
S.T.Dupont Benelux BELGIQUE - Bruxelles	513 000 €	[2 922 969] €	100%	512 925	0		2 564 287	913 943	[22 729] €	
S.T.Dupont Marketing Ltd HONG KONG - Kowloon	12 780 000 HKD 1 453 924 €	86 755 691 HKD 9 869 813 €	100%	9 892 848	9 892 848		910 125	16 555 220	[1 208 440]	
STD Singapour Pte SINGAPOUR - Singapour	3 834 884 SGD 2 505 108 €	[1 552 891] SGD (1 014 414) €	100%	2 292 026	0		-		[116 816] €	
S.T.Dupont Inc USA- New York	1 630 648 USD 1 438 643 €	[1 302 223] USD (1 148 890) €	100%	1 498 057	0		-	-	[5 357] €	
STD Dupont Distribution Pte SINGAPOUR - Singapour	1 385 000 SGD 904 741 €	[1 725 736] SGD (1 127 324) €	100%	347 188	0	328 644	752 140	[93 933] €		
S.T.Dupont Malaisia SDN BHD MALAISIE - Malaisie	2 MYR 0 €	[27 303] MYR (6 125) €	100%	435 584	7 276		-	0	[7 908] €	
S.T.Dupont Iberia ESPAGNE - Madrid	1 172 791 €	[2 385 169] €	100%	728 028	0	667 247	100 000	1 334 830	[2 745 578] €	
II- Renseignement globaux concernant les autres filiales et participations [filiales non reprises au paragraphe I-]										
a) Filiales Françaises				38 112	38 112		-	-	-	-
b) Filiales Etrangères				17 580	17 580		-	-	1 234 809	1 234 809

Les cours et devises sont communiqués dans la note 1.9 des comptes consolidés.

33. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La Société consolidante établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels ci-dessus sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale

BROAD GAIN Investments Limited
East Ocean Center
98 Granville Road
Kowloon
Hong Kong

3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 mars 2016)

Aux Actionnaires

ST DUPONT

92, boulevard du Montparnasse
75014 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ST DUPONT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans la note 2.15 de l'annexe aux comptes annuels.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

S'agissant des risques et litiges, nous avons examiné les procédures en vigueur permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous nous sommes assurés que les provisions et les passifs éventuels identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures sont décrits de façon appropriée dans les notes 8 et 15 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 8 juillet 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

S & W ASSOCIES

Camille Phelizon

Iris Ouaknine

4. AUTRES INFORMATIONS A CARACTERE JURIDIQUE

4.1. Responsable du document de référence et du contrôle des comptes

4.1.1. Déclaration du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion dont le contenu est présenté aux pages 5 à 79 du Document de Référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières consolidées et annuelles relatives à l'exercice clos le 31 mars 2014 présentées dans le document de référence n° D.14-0827 déposé auprès de l'AMF le 31 juillet 2014 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant respectivement en page 121-122 et 158-159 dudit document, et qui contient respectivement deux et une observations.

Les informations financières consolidées et annuelles relatives à l'exercice clos le 31 mars 2015 présentées dans le document de référence n° D.15-0822 déposé auprès de l'AMF le 03 août 2015 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant respectivement en page 142-143 et 178-179 dudit document, et qui ne contient aucune observation.

Les informations financières consolidées et annuelles relatives à l'exercice clos le 31 mars 2016 présentées dans le présent Document de Référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant respectivement en page 121-122 et 158-159 dudit document, et qui contient respectivement aucune observation et une observation.

Fait à Paris,
Le 8 juillet 2016

Monsieur Alain Crevet
Président du Directoire, et responsable du document de référence

4.1.2. Responsable du contrôle des comptes

Cf. rapport de gestion section 1.3.5 « Responsable du contrôle des comptes ».

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Le Cabinet SW est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

4.1.3. Responsable de l'information financière

Hanh Guzelian,
Relations Investisseurs
Tél. : (33) (0)1 53 91 30 11
e-mail : invest@st-dupont.com

4.1.4. Documents accessibles au public

Les documents relatifs au groupe S.T.Dupont qui, en application de la législation sur les sociétés commerciales, sont mis à la disposition des actionnaires et du public peuvent être consultés au siège de la Société :

S.T.Dupont
Hanh Guzelian
Relations Investisseurs
92, bd du Montparnasse
75014 Paris

Sont par ailleurs disponibles sur le site internet de la Société (sous la rubrique Finance du site principal www.st-dupont.com) les documents suivants : chiffres clés, rapports annuels, communiqués de presse.

Documents accessibles au public

Date	Contenu du communiqué
23/04/2015	MODIFICATION DU CALENDRIER DE PUBLICATION
24/04/2015	CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL 2014-2015
18/06/2015	MODIFICATION DU CALENDRIER DE PUBLICATION
08/07/2015	REPORT DE PUBLICATION DES RESULTATS CONSOLIDES ANNUELS
09/07/2015	RESULTATS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015
30/07/2015	RESULTATS CONSOLIDES DU 1er TRIMESTRE 2015-2016 (1er trimestre)
04/08/2015	MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014-2015
06/08/2015	ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 SEPTEMBRE 2015 - AVIS DE REUNION PREALABLE - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES
25/11/2015	MODIFICATION DU CALENDRIER DE PUBLICATION
03/12/2015	RESULTATS AU 30 SEPTEMBRE 2015 (1er semestre de l'exercice)
18/12/2015	Mise à disposition du Rapport semestriel au 30 septembre 2015
28/01/2016	INFORMATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2015 (3ème trimestre 2015-2016)
30/03/2016	MODIFICATION DU CALENDRIER DE PUBLICATION
08/04/2016	MODIFICATION DU CALENDRIER DE PUBLICATION
21/04/2016	CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL 2015-2016
10/06/2016	Nouvelles conventions
29/06/2016	RESULTATS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

Calendrier prévisionnel des publications

6 septembre 2016 : Assemblée générale 2015-2016
 Fin novembre 2016 : Résultat 1er semestre 2016-2017
 Fin avril 2017 : Chiffre d'affaires annuel 2016-2017
 Fin juin 2017 : Résultats annuels 2016-2017
 Septembre 2017 : Assemblée générale 2016-2017

4.2. Autres informations à caractère juridique

4.2.1. Histoire et évolution de la Société

Dénomination sociale

S.T.Dupont

Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 572 230 829.

Code NAF

366E.

Date de constitution et durée

S.T.Dupont est une société française. Elle a été constituée le 6 octobre 1934 sous forme de Société à Responsabilité Limitée et a été transformée en Société Anonyme à Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 mars 1965, puis en Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 avril 1978. Sa durée est de 99 ans, soit jusqu'au 6 octobre 2033, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Siège social

92, boulevard du Montparnasse – 75014 Paris – Téléphone : 01 53 91 30 00.

Forme juridique

Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code du commerce et par le décret du 23 mars 1967.

Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Commissaires aux Comptes

La Société a, conformément à la loi, nommé deux Commissaires aux Comptes.

Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la Société

Les statuts, comptes et rapports et les procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social de la Société.

4.2.2. Acte constitutif et statuts

4.2.2.1. Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous les pays, directement et indirectement, pour son propre compte ou pour le compte de tiers :

- La fabrication, la vente, la distribution et la promotion d'objets en métaux précieux et de tous les articles de luxe, tels qu'objets de maroquinerie, textiles, horlogerie, cristallerie, joaillerie ou orfèvrerie, articles de prêt-à-porter ou haute couture, articles de voyage, instruments à écrire, objets pour fumeurs, notamment briquets, etc.
- L'assistance aux entreprises dont l'activité comprend l'industrie et le commerce d'articles similaires, qu'ils soient de luxe ou non, notamment "jetables",
- Toute assistance technologique en relation avec l'exploitation des brevets de la Société par des tiers,
- La conception et la réalisation de machines, organes de machines, outillages et appareillages et notamment hydrauliques et pneumatiques et de leurs annexes, en particulier de tous dispositifs de commande de réglage et de contrôle,
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et marques concernant ces activités,
- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe,

et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

4.2.2.2. Organes de Direction et de Contrôle

Les membres du Conseil de Surveillance doivent détenir au moins une action de la Société.

Directoire

La Société est dirigée par un Directoire placé sous l'autorité du Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont des personnes physiques qui peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont nommés pour 4 ans par le Conseil de Surveillance et révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ou par le Conseil de Surveillance. Ils sont toujours rééligibles mais la limite d'âge est fixée à 65 ans.

Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées doivent désigner un représentant permanent. Ils sont nommés pour 4 ans et la limite d'âge est fixée à 80 ans.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

En cas de vacance, le Conseil de Surveillance peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoires qui sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

4.2.2.3. Assemblées Générales

Convocation et réunion des Assemblées Générales (article 31 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Directoire ou, par le Conseil de Surveillance soit, à défaut, par toute personne légalement habilitée à cet effet.

Les formes et délais de convocation des Assemblées Générales qui peuvent être transmises par un moyen électronique de télécommunication sont régis par la loi. L'avis de convocation doit notamment fixer l'ordre du jour ainsi que le lieu de réunion, qui peut être le siège social ou tout autre lieu.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

Admission aux Assemblées – Pouvoirs (article 33 des statuts)

1. Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

2. Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

3. Tout actionnaire peut également, dans les conditions et modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, voter par correspondance ou adresser à la Société une procuration sans indication de mandat, avant l'assemblée, en transmettant à la Société un formulaire, selon le cas, de vote par correspondance ou de procuration.

4. Tout actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français peut se faire représenter par un intermédiaire inscrit, dans les conditions légales et réglementaires.

L'intermédiaire inscrit peut, en vertu d'un mandat général de gestion, transmettre pour une assemblée le vote ou le pouvoir de l'actionnaire qu'il représente.

5. Les décisions des assemblées générales peuvent être prises, sur décision du Directoire publiée dans l'avis de réunion et/ou de convocation, par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des actionnaires et garantissant leur participation effective, dans les conditions et limites fixées par la loi.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents les actionnaires qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dans les conditions et limites fixées par la loi.

Droit de vote (article 35 des statuts)

1. Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés comportant la mention d'attestation de dépôt des titres et reçus par la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

2. Dans les Assemblées Générales, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire à compter du jour de l'introduction des actions de la Société à la cote d'Euronext Paris S.A., ou postérieurement à celui-ci. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, et que les actions à raison desquelles elles ont été attribuées bénéficiaient du droit de vote double.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

3. Le vote en Assemblée Générale s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires.

Autres

Les statuts ne contiennent pas de dispositions plus strictes que celles prévues par la loi, notamment en ce qui concerne la modification des droits des actionnaires, le changement du contrôle de la Société ou les modifications du capital.

4.2.2.4. Droits, priviléges et restrictions attachées aux actions

Droit de vote double

En vertu de l'article 35 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire à compter du 6 décembre 1996 (Assemblée Générale mixte du 8 octobre 1996), date de l'admission à la cote d'Euronext Paris S.A. des actions S.T.Dupont.

Conformément à l'article L. 225-124 du Code de Commerce : *"Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double attribué en application de l'article L. 225-123. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré accessible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus audit article. La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celle-ci l'ont institué."*

Limitation des droits de vote

En vertu de l'article 35 des statuts, dans les Assemblées Générales, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation.

4.2.2.5. Répartition statutaire des bénéfices (article 41 des statuts)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi.

Ainsi, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

4.2.2.6. Mise en paiement des dividendes (article 42 des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. La même option peut être ouverte dans le cas de paiements d'acomptes sur dividendes. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Directoire. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

4.2.2.7. Conditions de modification du capital

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de clause de convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

4.2.2.8. Franchissement de seuils

En dehors de l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des Marchés Financiers de la détention de certaines fractions du capital, il n'existe pas d'obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuil.

4.3. Autres informations sur le capital et l'actionnariat

4.3.1. Capital social

4.3.1.1. Capital souscrit et nombre d'actions

Au 31 mars 2016, D and D International B.V. détient 79,6 % du capital social et 87,1 % des droits de vote de la Société.

Evolution du capital au cours de cinq dernières années :

Année fiscale	Opérations	Nominal des actions	Prime d'émission et de conversion	Capital	Nombre d'actions créées	Nombre cumulé d'actions
31/03/2012	Conversion d'obligation	0,05	551 896,95	21 280 177,80	793 000	425 603 556
31/03/2013	Conversion d'obligation	0,05	566 696,95	21 287 577,80	148 000	425 751 556
31/03/2014	Conversion OCEANE	0,05	10 395 083,00	26 213 977,80	98 528 000	524 279 556
31/03/2015		0,05	6 413 800,16	26 213 977,80	0	524 279 556
31/03/2016		0,05	6 413 800,16	26 213 977,80	0	524 279 556

Les montants sont exprimés en euros

4.3.1.2. Titres non représentatifs de capital

Il n'existe aucun titre non représentatif de capital

4.3.1.3. Titres auto-détenus

L'Assemblée Générale Mixte du 10 septembre 2015 a autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de sa tenue, à acheter dans les conditions et modalités permises par la loi, et notamment en vue de régulariser le cours des actions de la Société, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social, étant précisé que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peuvent être effectués par tous moyens ; le prix d'achat maximum ne devra pas excéder 1,00 euro, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital et/ou sur le montant nominal des actions, et lesdites actions pourront recevoir toute affectation permise par la loi et notamment pourront être annulées.

Les modalités de ce programme de rachat ont été initialement décrites dans la note d'opération publiée par la Société dans le rapport annuel 2014-2015.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de renouveler cette autorisation selon des modalités équivalentes.

4.3.1.4. Titres donnant accès au capital

Il n'existe aucun titre donnant accès au capital.

4.3.1.5. Nantissement des actions et des actifs

Les lignes de crédit sont garanties par un nantissement du stock de produits finis à hauteur de 4 millions d'euros et du droit au bail de notre boutique Avenue Montaigne à hauteur de 18 millions d'euros.

4.3.2. Capital social

4.3.2.1. Historique du capital social et de l'actionnariat sur les trois derniers exercices

Actionnaires	Situation au 31/03/2016				Situation au 31/03/2015				Situation au 31/03/2014			
	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
D and D International B.V.	417 400 383	79,6	733 904 473	87,1	415 710 259	79,3	717 232 907	86,7	413 392 090	78	705 705 456	86,2
Membres du Conseil de Surveillance dont:	396 851		396 852		364 052		364 254		88 702		88 903	
Mr J. Wan ⁽¹⁾					1		2		1	-	2	
Mr Tissot-Dupont ⁽²⁾					1 000		1 200		1 000	-	1 200	
Mr M. Moufarrige	121 001		121 002		73 001		73 002		73 001	-	73 001	
Mr C. Viros ⁽³⁾					14 700		14 700		14 700		14 700	
Mme S. Flood ⁽⁴⁾	275 350		275 350		275 350		275 350					
Mme M. Fournier ⁽⁵⁾	500		500									
Membres du Directoire dont :	2 341 028	0,4	3 187 120	0,4	2 341 028	0,4	3 387 120	0,4	2 500 911	0,4	3 547 859	0,4
M. A. Crevet	2 159 283		3 205 375		2 159 283		3 205 375		2 159 283		3 205 375	
M. T. Lemaire ⁽⁶⁾									159 883		160 739	
M. E. Sampré	181 745		181 745		181 745		181 745		181 745		181 745	
M. N. Duchemin ⁽⁷⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mme H. Guzelian ⁽⁸⁾	-	-	-	-								
M. M. Adé ⁽⁹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Auto Détenues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Public	104 141 294	19,9	104 544 743	12,4	104 189 294	20,2	106 205 151	12,8	108 297 853	20,6	108 897 801	14,8
Total	524 279 556	100,0	842 233 188	100,0	524 219 673	100,0	827 189 432	100,0	524 279 556	100,0	818 340 019	100

- (1) Démission le 12/09/2014
- (2) Démission le 15 septembre 2014
- (3) Nomination le 12 septembre 2014
- (4) Démission le 21 janvier 2015
- (5) Nomination le 24 avril 2015
- (6) Nomination le 28 janvier 2016
- (7) Nomination le 28 janvier 2016
- (8) Décédé le 17 février 2016
- (9) Démission le 11 décembre 2015

4.3.2.2. Données récentes concernant l'actionnariat

Actionnariat à la date de dépôt

L'actionnariat de référence du Groupe n'a pas été modifié depuis le 31 mars 2013. A la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire, autre que D&D International B.V., possédant plus de 5% des actions ou des droits de vote.

Actionnariat des salariés

Les salariés autres que les membres du Directoire n'ont pas de participation au capital en tant que tel. Dans le cadre des autorisations données en vue d'augmenter le capital, des autorisations spécifiques sont prévues pour les salariés.

4.3.2.3. Participation des membres des organes de direction et de surveillance dans le capital

Cette information est détaillée dans le rapport de gestion en section 1.5.1.4 « Actionnariat de S.T.Dupont »

4.3.2.4. Actions d'autocontrôle

Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle détenu par la Société ou au sein de ses filiales.

4.4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise

4.4.1. Conformité du groupe S.T.Dupont aux règles de gouvernement d'entreprise

A partir de l'exercice 2014-2015,, compte tenu de ses spécificités et en particulier de la composition de son actionnariat, la Société a décidé de ne plus se référer au code AFEP-MEDEF, mais au code Middlenext de décembre 2009 plus adapté à sa structure. Il est précisé que le Conseil de Surveillance a pris connaissance des éléments de ce Code présentés dans la rubrique « Points de vigilance ». Ce code peut être consulté sur le site Middlenext : <http://www.middlenext.com>

En raison de sa taille la société a écarté certaines dispositions du Code, et en particulier la création d'un comité d'audit, d'un comité des rémunérations, d'un comité de sélection ou des nominations. Compte tenu des compétences de ses membres dans ces domaines, le Conseil de Surveillance assure les fonctions dévolues à ces comités spécialisés.

Ce rapport peut être consulté sur le site de Middlenext : <http://www.middlenext.com>

Des informations complémentaires sont disponibles en section 1.3 « Gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion et 4.2 « Autres informations de caractère juridique » du présent document.

La Société n'envisage pas, pour le moment, de mettre en place un Comité d'audit ou des rémunérations. La Société estime que la taille de sa structure ne requiert pas, pour le moment, la mise en place de tels Comités. Les diverses expériences des membres du Conseil de Surveillance lui permette de jouer collectivement le rôle de ces comité d'audit.

4.4.2. Autres informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance

4.4.2.1. Adresses professionnelles, expertises, expériences des mandataires sociaux

Membres du Directoire au 31 mars 2016

Monsieur Alain Crevet, Président

Monsieur Alain Crevet (HEC) a commencé sa carrière au sein du Groupe Procter & Gamble avant de rejoindre la Société Parfums Givenchy SA (2000) en tant que PDG puis la Société l'Atelier des Rêves (2004) en tant que DG.

Monsieur Eric Sampré

Monsieur Eric Sampré (ESSEC) a commencé sa carrière chez Waterman dans des fonctions de ventes et de marketing. Il a poursuivi en tant que Directeur de Ventes de l'activité sport du groupe Dunlop, puis Directeur Commercial de la société Rousseau.

Madame Hanh Guzelian

Madame Hanh Guzelian (ESSEC et DEC) a débuté sa carrière en tant qu'auditeur chez Ernst & Young avant d'occuper des fonctions financières au Monde, chez Alcan et plus récemment au sein du Groupe Rémy Cointreau.

Monsieur Michel Adé

Monsieur Michel Adé (IEP Strasbourg et Neoma Business School) a débuté sa carrière chez Arjo Wiggins avant de rejoindre le Groupe Richemont en Espagne. Il occupait précédemment le poste de Directeur Général de Montblanc France.

L'ensemble des membres du Directoire a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

Membres du Conseil de Surveillance au 31 mars 2016

Madame Sharon Flood

Madame Sharon Flood, BSC de l'université de Bath et MBA de l'INSEAD a été notamment CFO de John Lewis Department Stores et Directrice Financière de Sun European Partners.

Madame Marie Fournier

Madame Marie Fournier a été Responsable des licences de la société Christian Dior, puis Directrice des Licences et du Développement International de la société Emanuel Ungaro, dont elle est actuellement Directeur Général Délégué.

Monsieur Mounir Moufarrige

Monsieur Moufarrige a exercé diverses fonctions de Direction au sein du Groupe Richemont et notamment la fonction de Président de la maison de couture Chloé. Il a fondé la société France Luxury Group et a été également président de la société Emmanuel Ungaro.

L'ensemble des membres du Conseil de Surveillance a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

4.4.2.2. Liens familiaux entre les mandataires sociaux

A la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil de Surveillance n'a de liens familiaux avec un mandataire social, n'a été commissaire aux comptes dans le groupe.

4.4.2.3. Condamnation pour fraude prononcée à l'encontre des membres des organes de direction ou de surveillance

À la connaissance de la Société, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années au moins à l'encontre de l'un des membres des organes de direction et de surveillance du Groupe.

4.4.2.4. Faillite, mise sous séquestre ou liquidation des membres des organes de direction et de surveillance

À la connaissance de la Société, aucun des membres des organes de direction ou de surveillance du Groupe n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

4.4.2.5. Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre les membres des organes de direction ou de surveillance

À la connaissance de la Société, aucune incrimination ou sanction publique officielle n'a été prononcée au cours des cinq dernières années au moins contre l'un des membres des organes de direction ou de surveillance du Groupe par des autorités statutaires ou réglementaires.

4.4.2.6. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

4.4.2.7. Restrictions au transfert des actions de S.T.Dupont par les dirigeants

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de restrictions au transfert des actions de S.T.Dupont par les dirigeants.

4.4.2.8. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versements de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de système de retraite complémentaire. Au 31 mars 2016, les sommes provisionnées au titre de la retraite des membres du Directoire (comprises dans la provision pour retraite globale) s'élèvent à 110 milliers d'euros.

4.4.2.9. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes de direction ou de surveillance

Il n'existe pas de prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes de direction ou de surveillance.

4.4.2.10. Information sur les contrats de services des mandataires

Il n'existe pas de contrats de services conclus entre les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance et la Société ou ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

4.4.3. Opérations avec les parties liées

Dans la note 24 « transactions avec les parties liées » des comptes consolidés, le Groupe indique le montant des transactions de l'exercice 2015-2016 avec des sociétés liées, ainsi que la position bilancielle des créances et dettes à la clôture.

1. Pour trois de ses filiales en Asie - S.T.Dupont Distribution Pte Ltd, S.T.Dupont Marketing Ltd et S.T.Dupont (Malaysia) Sdn Bhd – afin de bénéficier de coûts de structures optimum, le Groupe a signé des contrats de Management Fees avec des sociétés du Groupe de l'actionnaire majoritaire. Ces contrats couvrent généralement des prestations administratives de gestion et de distribution.
2. S.T.Dupont Marketing Ltd a signé, au cours de l'exercice 2002-2003, avec Dickson Concept Ltd, un contrat particulier de mise à disposition de personnel pour certaines fonctions, ceci afin d'optimiser les ressources disponibles et de diminuer les coûts.

3. Un contrat de licence pour la fabrication et la commercialisation de prêt-à-porter et de maroquinerie sur le territoire chinois existe entre la filiale S.T.Dupont Marketing Ltd et Bondwood Investment, pour lequel le Groupe S.T.Dupont reçoit des montants de royalties significatifs.
4. Au Japon, la filiale fournit les mêmes prestations que celles décrites au paragraphe (1) ci-dessus pour une société liée.
5. Des relations commerciales existent avec des sociétés liées aux conditions normales du marché et de façon tout à fait comparable avec des tiers.
6. Des contrats de service fees ont été mis en place entre S.T.Dupont S.A. et l'ensemble de ses filiales détenues à 100 %, directement ou indirectement.

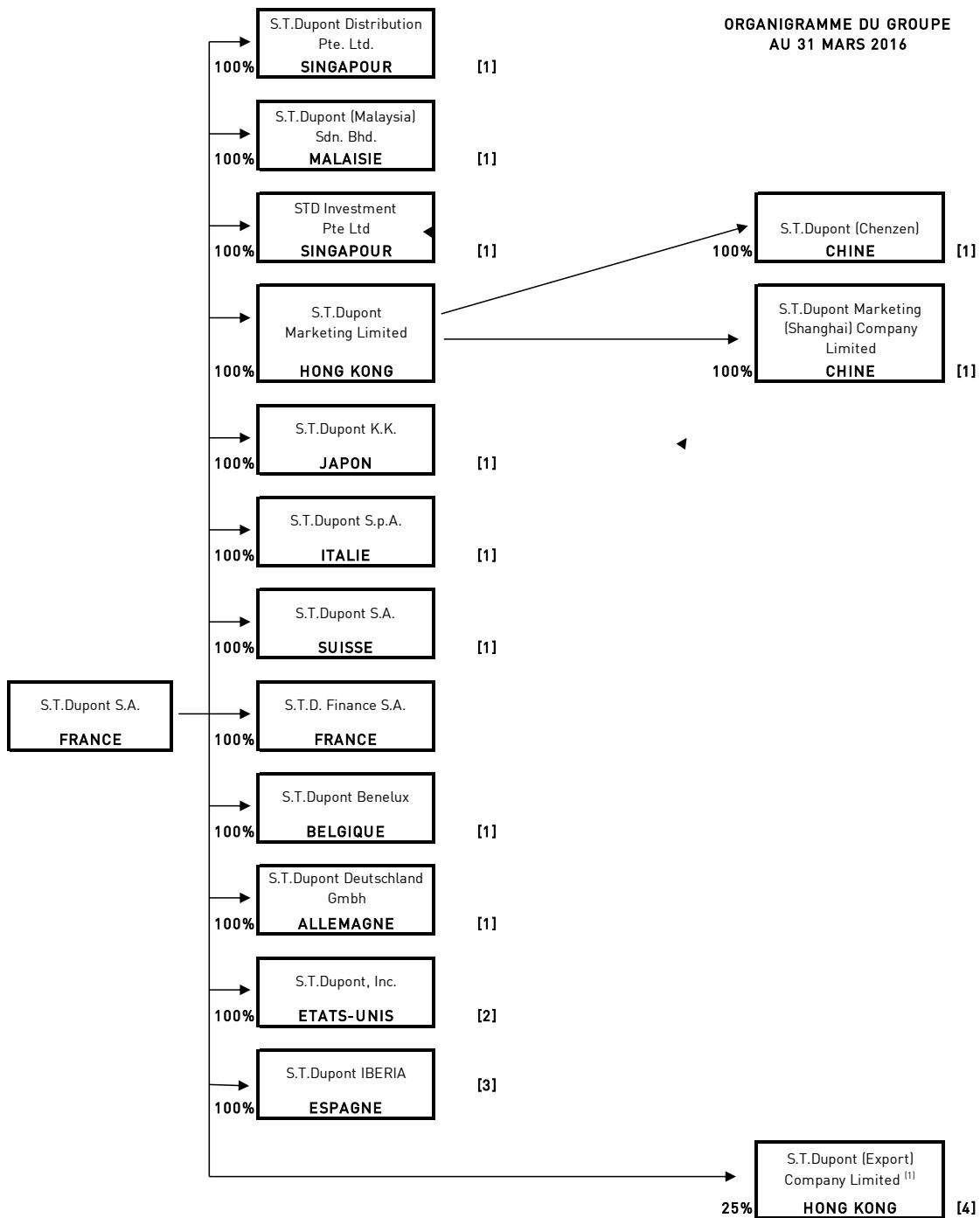
4.5. Autres informations sur l'activité et l'organisation du groupe

4.5.1. Organigramme au 30 juin 2016

S.T.Dupont S.A fait partie d'un Groupe et elle est consolidée par intégration globale dans les comptes de Broad Gain Investments Limited (cf. section 1.5.1.4 « Actionnariat de S.T.Dupont »).

S.T.Dupont est contrôlée par la Société D and D International B.V., elle-même filiale à 100 % de la Société Safechain Corporation N.V. qui est détenue à 100 % par Broad Gain Investments Ltd.

**ORGANIGRAMME DU GROUPE
AU 31 MARS 2016**



[1] Hormis S.T.Dupont S.A. et S.T.D. Finance, les autres sociétés du Groupe sont des sociétés de distribution .

[2] La filiale S.T.Dupont Inc, anciennement société de distribution sur le marché US, est actuellement inactive.

[3] S.T.Dupont IBERIA (anciennement Orfirlabo S.A.) est une filiale de S.T.Dupont SA, à hauteur de 100% depuis le 21 février 2011, qui assure notamment la

[4] S.T.Dupont (Export) Company Limited est détenue à hauteur de 75% par D and D International B.V. qui détient également environ 79,29% de S.T.Dupont

4.5.2. Contrats importants

Il n'existe pas de contrats importants hors du cadre normal des affaires.

4.6. Autres informations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats

4.6.1. Propriétés immobilières, usines et équipements

- Immobilisations corporelles importantes existantes

Les principales immobilisations corporelles sont l'usine de Faverges (propriétaire) et le siège social (locataire). Concernant les risques environnementaux se reporter à la section 1.6.2.1 « Développement Durable ».

- Immobilisations importantes planifiées

Il n'y a pas d'investissements significatifs qui soient planifiés.

4.6.2. Procédures judiciaires et d'arbitrage

La société est impliquée dans un litige l'opposant à un client coréen; une action judiciaire est en cours devant des tribunaux allemand et coréen.

Elle a par ailleurs déposé auprès de l'administration fiscale une réclamation contentieuse au titre du contrôle fiscal qui a eu lieu sur l'exercice 2011-2012.

4.6.3. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Ces éléments sont décrits dans le paragraphe 1.1.5 « Evénements postérieurs à la clôture » du rapport de gestion.

4.6.4. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts

Aucun rapport ni aucune déclaration d'expert ne sont reproduits dans le présent document.

5. TABLE DE CONCORDANCE

Table de concordance avec les rubriques de l'Annexe 1 du règlement européen 809/2004.

Réf. annexe 1	Nature de l'information	Réf Titre
1.	PERSONNES RESPONSABLES	§ 4.1.1 Déclaration du responsable du document de référence (en page 160)
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	§ 1.3.5 Responsable du contrôle des comptes (en page 20) § 1.3.5.3 Honoraires versés (en page 21)
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	§ 1.2.1 Résultats consolidés en IFRS de S.T.Dupont (en page 7)
4.	FACTEURS DE RISQUE	§ 1.4.3 Facteurs de risques (en page 22)
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1	Histoire et évolution de la Société	§ 4.2.1 Histoire et évolution de la Société (en page 163)
5.2	Investissements	§ 1.4.2.2 Principaux investissements (en page 22)
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1	Principales activités	§ 1.1.1 Présentation générale (en page 5)
6.2	Principaux marchés	§ 1.1.1 Présentation générale (en page 5) § 1.2.1.1 Analyse de la performance (en page 7)
6.3	Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention.	§ 1.1.1 Présentation générale (en page 5)
6.4	Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencées, fournir des informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	§ 1.4.3.4 Risques liés à la réglementation (en page 27) § 4.5.2 Contrats importants (en page 173)
6.5	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.	§ 1.1.3 S.T.Dupont et son marché (en page 6)
7.	ORGANIGRAMME	§ 4.5.1 Organigramme au 30 juin 2016 (en page 171) § 32 tableau des filiales et participations (en page 157)
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	§ 4.6.1 Propriétés immobilières, usines et équipements (en page 173) § 1.6.2 Informations environnementales (en page 43)
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1	Décrire la situation financière, l'évolution de cette situation et le résultat des opérations effectuées durant chaque exercice.	§ 1.1.4 Faits marquants 2015-2016 (en page 6) § 1.2.1.3 Trésorerie et capitaux (en page 10)
9.2	Résultat d'exploitation	§ 1.2.1.1 Analyse de la performance (en page 7) § 1.2.1.2 Analyse de la rentabilité (en page 9)
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1	Information sur les capitaux de l'émetteur	§ 1.4.3.1 Risque de liquidité (en page 22) § 1.2.1.3 Trésorerie et capitaux (en page 10)
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	§ 1.2.1.3 Trésorerie et capitaux (en page 10)

Réf. annexe 1	Nature de l'information	Réf Titre
10.3	Condition d'emprunt et structure de financement	§ 1.2.1.3 Trésorerie et capitaux (en page 10)
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	§ 1.4.3.1 Risque de liquidité (en page 22)
10.5	Sources de financement attendues qui seront nécessaire pour honorer les engagements prévues aux points 5.2.3 et 8.1	§ 1.4.3.1 Risque de liquidité (en page 22)
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	§ 1.4.2 Axes stratégiques et politique d'investissements du Groupe (en page 22)
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	§ 1.4.1 Evolutions récentes et perspectives (en page 21)
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A (
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	§ 1.3 Gouvernement d'entreprise (en page 13)
14.1	Noms, adresses professionnelles et fonctions des mandataires sociaux, nature de tout lien familial, mandats, condamnation et déclarations relatives aux mandataires sociaux	§ 1.3 Gouvernement d'entreprise (en page 13)
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	§ 4.4.2.6 Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance (en page 170)
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	§ 1.3.4 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux (en page 16)
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	§ 1.3 Gouvernement d'entreprise (en page 13)
16.1	Dates d'expiration des mandats	§ 1.3.3 Mandats et fonctions exercés par les dirigeants (en page 15)
16.2	Contrats de service	§ 4.4.2.10 Information sur les contrats de services des mandataires (en page 170)
16.3	Comité de l'audit et comité de rémunération	4.4.1 Conformité du groupe S.T.Dupont aux règles de gouvernement d'entreprise (en page 169)
16.4	Conformité ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine.	§ 1.3 Gouvernement d'entreprise (en page 13) 4.4.1 Conformité du groupe S.T.Dupont aux règles de gouvernement d'entreprise (en page 169)
17.1	SALARIÉS	§ 1.6.1 Informations sociales (page 35)
17.2	Participations et stock-options	§ 1.5.1.3 Actionnariat de S.T.Dupont (en page 32)
17.3	Décrire tout accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	§ 1.5.1.3 Actionnariat de S.T.Dupont (en page 32)
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	§ 1.5 S.T.Dupont et ses actionnaires (en page 31) § 4.2.2.4 Droits, priviléges et restrictions attachés aux actions (en page 165)
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	§ 4.4.3 Opérations avec les parties liées (en page 170)
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	§ 2 Comptes consolidés au 31 mars 2016 (en page 79) § 3 Comptes annuels au 31 mars 2016 (en page 123)
20.1	Informations financières historiques	§ 2 Comptes consolidés au 31 mars 2016 (en page 79)
20.2	Informations financières pro forma	N/A

Réf. annexe 1	Nature de l'information	Réf Titre
20.3	États financiers	§ 3 Comptes annuels au 31 mars 2016 (en page 123)
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	§ 2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (en page 121) § 3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (en page 158) § 1.7.8 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de Surveillance (partie information comptable et financière) (en page 75)
20.5	Date des dernières informations financières	31 mars 2016
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	§ 1.5.3 Politique en matière de dividendes (en page 33)
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	§ 4.6.2 Procédures judiciaires et d'arbitrage (en page 173)
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	§ 4.6.3 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale (en page 173)
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1	Capital social	§ 1.5.1.3 Actionnariat de S.T.Dupont (en page 32)
21.1.1	Fournir les informations suivantes, dates du bilan le plus récent inclus dans les informations financières historiques :	§ 1.7.1 Tableau des résultats de S.T.Dupont S.A. des cinq derniers exercices (en page 53)
21.1.2	S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques ;	§ 4.3.1.2 Titres non représentatifs de capital (en page 167)
21.1.3	Le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales ;	§ 1.5.1.3 Actionnariat de S.T.Dupont (en page 32) § 1.5.4 Rachat d'actions de la Société (en page 34)
21.1.4	Le montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription ;	§ 4.3.1.4 Titres donnant accès au capital (en page 167)
21.1.5	Des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital ;	§ 4.2.2.7 Conditions de modification du capital (en page 166)
21.1.6	Des informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent ;	§ 4.3.1.5 Nantissement des actions et des actifs (en page 167)
21.1.7	Un historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence.	§ 1.5.1.2 Evolution du capital au cours des 5 dernières années (en page 32)
21.2	Acte constitutif et statuts	§ 4.2.2 Acte constitutif et statuts (en page 163)
21.2.1	Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.	§ 4.2.2.1 Objet social (article 3 des statuts) (en page 163)
21.2.2	Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance.	§ 4.2.2.2 Organes de Direction et de Contrôle (en page 164)
21.2.3	Décrire les droits, les priviléges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.	§ 4.2.2.4 Droits, priviléges et restrictions attachées aux

Réf. annexe 1	Nature de l'information	Réf Titre
21.2.4	Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention.	actions (en page 165) § 4.2.2.7 Conditions de modification du capital (en page 166)
21.2.5	Décrire les conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission.	§ 4.2.2.3 Assemblées Générales (en page 164)
21.2.6	Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	§ 1.5.1.3 Actionnariat de S.T.Dupont (en page 32)
21.2.7	Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.	§ 4.2.2.8 Franchissement de seuils (en page 166)
21.2.8	Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	§ 4.2.2.7 Conditions de modification du capital (en page 166)
22.	CONTRATS IMPORTANTS	§ 4.5.2 Contrats importants (en page 173)
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	§ 4.6.4 Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts (en page 173)
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	§ 4.1.4 Documents accessibles au public (en page 161)
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	§ 4.5.1 Organigramme au 30 juin 2016 (en page 171) § 32 Tableau des filiales et participations (en page 157)

Table de rapprochement avec le rapport financier annuel.

Réf.	Nature de l'information	Réf Titre
1.	Etats financiers	
1.1.	Comptes annuels	§ 3 Comptes annuels au 31 mars 2016 (en page 123)
1.2.	Comptes consolidés	§ 2 Comptes consolidé au 31 mars 2016 (en page 79)
1.3.	Rapport des Commissaires aux Comptes	§ 3.2 Rapport sur les comptes annuels (en page 158) § 2.2 Rapport sur les comptes consolidés (en page 121)
2.	Rapport de gestion	
2.1.	Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la situation financière, principaux risques et politiques de gestion des risques financiers	§ 1.2 Résultat des activités (en page 7) § 1.4 Perspectives stratégie et gestion des risques (en page 21) § 1.1.5 Evènements postérieurs à la clôture (en page 7) § 1.3 Gouvernement d'entreprise (en page 13)
2.2.	Information relative au capital et l'actionnariat du groupe	§ 1.5 S.T Dupont et ses actionnaires (en page 31)
2.3.	Rachat d'actions propres	§ 1.5.4 Opérations afférentes aux titres de la Société (en page 34)
3.	Honoraires des commissaires aux comptes	§ 1.3.5.3 Honoraires versés (en page 21)
4.	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société	§ 1.7.7 Rapport du Président du Conseil de Surveillance (en page 69)
5.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	§ 1.7.8 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président (partie information comptable et financiers) (en page 75)